

## **Prologue** (l'orthographe et la ponctuation d'origine ont été conservées)

Habitué, dès mon jeune âge, à considérer l'oisiveté comme dangereuse, j'ai, à différentes époques, consacré mes loisirs à relater les faits auxquels j'avais pris part, ou dont j'avais été témoin. Ma relation n'était pas d'abord destinée à l'impression. Je me proposais de remettre mon manuscrit à un ami, pour utiliser, dans la suite, suivant les circonstances, les faits qui peuvent avoir un intérêt historique. Les attaques nombreuses et injustes, dirigées contre moi, pendant la dernière période de ma carrière politique, ont modifié mes premières intentions. J'ai pensé qu'un exposé consciencieux de mes actes pourrait être un moyen de me justifier, auprès des gens de bonne foi. D'un autre côté, la publication successive de mon manuscrit peut me fournir l'occasion de rectifier les erreurs, très involontaires, qui me seraient signalées. J'accepterai donc, avec reconnaissance, toutes les observations qui pourraient m'être faites dans l'intérêt de la vérité. Quant à ceux de mes concitoyens qui voudront vouer quelques instants à la lecture de ces pages, je désire qu'elles leur soient utiles; qu'elles leur inspirent l'amour du bien et la pratique de la vertu.

La remise de quelques exemplaires du 1er volume de mes souvenirs à des amis et à des concitoyens qui s'intéressent à l'histoire du canton de Fribourg, m'a procuré de nouveaux renseignements et permis d'y faire une rectification que je me suis empressé d'accueillir. Animé du désir de faire mieux, j'ai complété ou supprimé quelques passages au sujet desquels des observations m'avaient été faites. Si d'autres me parvenaient encore, elles recevraient comme les précédentes, un loyal et bienveillant accueil.

Echarlens, 2 octobre 1893     Joseph Jaquet

## **Les souvenirs d'un gruyérien**

Je suis né à Estavanens, petit village de la Gruyère fribourgeoise, le 14 août 1822. Mon père, Jean-François, fils de Jacques Jaquet, était alors en service comme domestique, chez une dame de Montblin, en France. Ma mère, Léonide, fille de Casimir Sudan, était venue exprès dans notre lieu d'origine en Suisse, pour que son enfant ne fût pas dans la suite exposé à être traité, suivant les circonstances, comme citoyen français. Au mois de mai 1825, ma mère retourna en France avec les deux enfants qu'elle avait, une fille, qui était mon aînée, et moi.

Mon père venait de quitter la maison de Montblin, dans laquelle il était depuis une vingtaine d'années, après avoir été gratifié d'une pension viagère annuelle de 400 francs, en récompense de ses loyaux services. Il remplissait, à notre arrivée à Paris, les modestes fonctions de portier aux écuries de Mme la duchesse d'Angoulême, place qu'il avait sollicitée afin de pouvoir vivre avec sa famille.

Je n'ai conservé qu'un souvenir incomplet des premières années que j'ai passées à Paris. Le bâtiment où nous étions, situé dans une rue qui portait alors le nom de rue de l'Université, présentait, dans son ensemble, une figure quadrangulaire, enseignant une vaste cour, pavée sur le devant, une cour moins grande, où se trouvait un bel accacia couvert de fleurs chaque printemps, sur le derrière, et un manège contournant un enclos dans lequel on voyait, non sans agrément, du gazon et des arbustes.

Vis-à-vis d'une porte cochère de colossale dimension, près de laquelle était la loge du portier, se trouvait la principale partie du bâtiment, habitation de l'écuyer, M. le chevalier d'Ogerty. Cette partie, qui formait saillie, s'offrait à l'œil comme un palais, dont l'une des faces avait vue sur la principale cour, l'autre sur le manège, une troisième sur la petite cour, qui avait sortie dans une rue, dont j'ai oublié le nom, parallèle à celle de l'Université.

Le derrière de cette partie de l'édifice était adossé à l'aile occidentale, ou peut-être s'étendait-il jusqu'aux autres bâtiments voisins. Un bel escalier, de la largeur de la principale façade, donnait à l'édifice un relief particulier. Du palier on entrait dans un vestibule élevé et sonore, dont je me plaisais à faire résonner les voûtes quand j'avais la certitude de n'être entendu de personne.

Du vestibule, on entrait dans les appartements de l'écuyer, et, par une grande porte, vitrée, on arrivait à un large escalier tournant, qui conduisait dans la partie supérieure de l'édifice, lequel avait au moins trois étages fort élevés. A l'ouest étaient des logements, occupés en majeure partie par des employés; au sud et au nord des remises pour les voitures. Au-dessus des remises étaient encore des logements pour les piqueurs, les cochers et les palefreniers et, à l'est, des écuries, dans lesquelles une cinquantaine de chevaux au moins pouvaient avoir place.

Mme la duchesse d'Angoulême faisait de temps en temps une apparition à son hôtel, ne s'y arrêtant que quelques instants. Ses traits étaient réguliers, sa figure légèrement colorée, son maintien grave; quelque chose de mélancolique se remarquait dans toute sa personne.

Mon père m'apprit à lire, à écrire et à calculer. L'instruction religieuse nous était donnée, à ma sœur et à moi, par un vénérable ecclésiastique, qui avait traversé la terrible époque de la révolution du siècle dernier, et souffert de la persécution faite au clergé dans les mauvais jours qui l'ont signalée. Agé et infirme, le bon prêtre, courbé sous le poids des années, se plaçait, dès qu'il était entré, dans un vieux fauteuil de velours cramoisi, et, d'une voix cassée, mais avec l'accent de l'affection et d'une foi vive, nous enseignait le catéchisme et les notions fondamentales de la religion. Debout devant lui, nous écoutions, ma sœur et moi, assez docilement, et non sans fruits, l'instruction qu'il paraissait heureux de nous donner. Quoiqu'il y eût dans la maison beaucoup d'autres enfants d'employés de la duchesse d'Angoulême, nous étions les seuls qui profitassent des leçons du bon et vertueux abbé.

Dans les derniers temps de notre séjour à Paris, nous suivîmes aussi les instructions du catéchisme dans l'église de Sainte-Valère, instructions données, si mes souvenirs sont exacts, par le curé de la paroisse et un vicaire dont j'aimais la douceur et la bienveillance. A la fin de l'année, nous obtînmes chacun un prix, auquel nous ne nous attendions pas, mais que l'on nous dit être mérité.

Au nombre de mes souvenirs, j'ai encore celui de la rigueur de l'hiver de 1829 à 1830. Le froid fut excessif et persistant; les vitres avaient une couche de glace, qui ne disparaissait pas de toute la journée et était tellement épaisse que les chambres en étaient obscurcies. Cette glace prenait des formes fantasques et variées: tantôt on remarquait des palmes, des rameaux régulièrement tracés, tantôt des figures dont une imagination enfantine se plaisait à contempler et à faire ressortir la bizarrerie.

En avril 1830, je fus admis à une cérémonie en usage à la cour. Douze enfants, choisis ordinairement parmi ceux des employés du roi et de la famille royale, après avoir été reconnus bien constitués et sains, par un médecin désigné à cet effet, étaient réunis au château des Tuileries, conduits par leurs mères. Ils représentaient les douze apôtres. Là, en mémoire de la Sainte-Cène, le roi Charles X qui succède à Louis XVIII et qui règne de 1824 à 1830, accompagné de deux ou trois hauts personnages et d'un ou deux serviteurs, portant un pot, une cuvette d'argent et un linge, leur lavait et leur baisait les pieds. Pour être admis, l'enfant ne devait pas avoir plus de huit ans. Tous portaient une longue robe rouge, et étaient assis sur un banc, le pied droit posé sur un appui, à la hauteur de la tête du monarque.

Charles X., dont les traits annonçaient la bonté et une humeur enjouée, souriait, adressant à l'un ou à l'autre des jeunes garçons une parole bienveillante. Le duc d'Angoulême était à ses côtés. Celui-ci était de petite taille; il avait la figure moins spirituelle que son père, et le sourire errait moins souvent sur ses lèvres. Chacun des petits apôtres recevait une bourse de satin bleu avec une broderie d'argent, consistant dans une couronne et trois fleurs de lis entre deux guirlandes. La bourse, si je ne me trompe, contenait douze pièces de cinq francs. Il recevait encore une grande corbeille dans laquelle il y avait douze plats de poissons différents. J'ai conservé la bourse et la corbeille.

C'est la seule fois que j'ai eu l'occasion de voir le duc d'Angoulême, alors dauphin de France. J'ai vu aussi, dans la même cérémonie, le duc de Bordeaux et sa sœur Mademoiselle, depuis duchesse de Parme. Le duc de Bordeaux, alors enfant (il avait neuf à dix ans), avait une figure agréable et douce.

Trois ou quatre mois plus tard, survenait la révolution de juillet 1830, qui obligeait Charles X et la famille royale à quitter précipitamment la France pour prendre le chemin de l'exil. Cet événement commença par des attroupements et des cris séditieux. Les attroupements devinrent bientôt plus fréquents et plus nombreux. On voyait dans les rues des hommes armés de sabres, de piques et de vieux fusils. Les uns portaient d'anciens uniformes ou de vieilles coiffures militaires, qui ajoutaient à ce que leur extérieur avait de sinistre et de grotesque. Des barricades furent construites, et une fusillade s'engagea dans différentes rues. La troupe paraissait agir avec peu d'ensemble et mollement. De notre habitation, on voyait de temps à autre un grenadier sortir d'un édifice voisin, faire feu sur les insurgés, puis rentrer dans le lieu d'où il était sorti. Le canon n'a pas été employé dans notre quartier mais, en approchant des fenêtres, dont les volets étaient soigneusement fermés, on entendait, par intervalles, siffler les balles.

La lutte dans les rues de la capitale, commencée le 27 juillet, continua le 28 et le 29; elle dura ces trois jours. Le 31, on apprit le départ du roi pour Rambouillet et, peu de jours après, son abdication et son départ pour l'Angleterre. Les gens de l'hôtel de la duchesse d'Angoulême ne furent point inquiétés. Nous n'eûmes à souffrir d'autres inconvénients que l'anxiété dans laquelle nous nous étions trouvés pendant la lutte, la fusillade et les vociférations dans la rue.

### **Retour en Suisse, en décembre 1830, à Estavannens**

La révolution de juillet ne devait pas être sans influence sur mon avenir. Mon père, qui perdait sa place, songea à revenir dans son pays. Nous fîmes en automne nos préparatifs de voyage et, vers la mi-décembre, nous prîmes le chemin de la Suisse. Un voiturier s'était chargé de nous transporter de Paris à Bulle pour un prix convenu.

Outre mon père, ma mère, ma sœur et moi, nous voyagions dans la même voiture avec ma grand-mère maternelle, deux tantes, sœurs de ma mère, et un cousin de mon âge, Louis Gérard. Son père était mort depuis plusieurs années et sa mère avait suivi la famille royale en Angleterre, comme attachée au service de Mme la vicomtesse d'Agoût, dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême.

La marche de notre véhicule contrastait avec la célérité de ceux dont on se sert aujourd'hui. Le voyage dura huit ou dix jours, et, malgré la lenteur de notre équipage, qui cheminaient ordinairement au pas, le trajet ne fut pas sans agrément pour moi. J'avais alors huit ans accomplis. Le voyage se fit sans qu'il survînt de circonstances particulières. A Sallin, on détela les chevaux pour les remplacer par des bœufs. A peu de distance de cette ville, la route de Suisse n'était alors pas aisée à parcourir. On devait gravir une montée longue et raide que les chevaux, disait-on, pouvaient difficilement franchir avec une voiture lourdement chargée. On se servait ainsi de bœufs pour ménager les chevaux et éviter les accidents, le bœuf étant plus solide et supportant mieux la fatigue que le cheval.

Non loin de la frontière suisse, en approchant des sommités du Jura, nous ressentîmes les inconvénients d'un voyage en hiver: la neige commença à tomber et retardait la marche des chevaux. A Châtel-St-Denis, il y en avait une si grande quantité que l'on dut remplacer la voiture par des traîneaux, et il continuait de neiger à gros flocons.

Enfin, par une journée sombre et neigeuse, après avoir laissé à Bulle ma grand-mère, mes tantes et mon cousin, nous arrivâmes à Estavanens la veille ou l'avant-veille de Noël. Là aussi, une épaisse couche de neige couvrait le sol, et offrait, avec les hautes montagnes qui ceignent la vallée, un paysage bien différent de celui des environs de Paris.

A Estavanens, nos parents, des oncles, une tante et des cousins en grand nombre, nous firent un accueil cordial. Le genre de vie, les habitudes, la nourriture, tout était nouveau pour moi, mais convenait à mes goûts. Au bout de peu de temps, je fréquentai le catéchisme et l'école du village. Le curé de la paroisse, M. Dubas, était homme d'esprit. Doué d'un caractère vif, il aurait été, peut-être, mieux qualifié pour vivre dans le monde que *pour* remplir les modestes fonctions de curé de campagne. L'instituteur, père d'une nombreuse famille, remplissait, tant bien que mal, ses ingrates fonctions. C'était au reste un brave homme, qui avait d'abord songé à se faire capucin et commencé son noviciat dans un couvent de cet ordre. Il avait conservé quelques-unes des habitudes du couvent, entre autres, celles de réciter le bréviaire et de priser, habitude rare alors, dans notre village du moins. Je m'appliquai avec une certaine ardeur à l'étude des branches qui faisait alors l'objet de l'enseignement primaire, et fréquentai l'école jusqu'à l'âge de quinze à seize ans.

Deux ou trois ans après notre arrivée à Estavanens, M. Dubas mourut d'une phtisie qui le minait depuis longtemps. Son successeur, M. Chollet, homme intelligent, disposé à faire du bien et à rendre des services à ses paroissiens, me prit en affection, me donna des leçons de plain-chant, et me proposa de m'apprendre à toucher l'orgue, offre que j'eus le tort de ne pas accepter.

M. Chollet aimait la musique. connaissait parfaitement le plain-chant et avait une superbe voix. Il officiait avec beaucoup de dignité, prêchait bien et savait donner un intérêt particulier à ses instructions du catéchisme. Il me prêtait des livres, au nombre desquels je mentionne ici l'histoire de l'Eglise, par l'abbé Fleury, l'ouvrage de Rohrbasser, sur le même sujet. Je lus attentivement ces deux volumineux ouvrages d'un bout à l'autre. Il me passait aussi des journaux, le « *Journal des villes et des campagnes* », feuille légitimiste française, ainsi que la « *Gazette de Lausanne* ». Je lisais tout avec une fiévreuse avidité, et j'acquis par ces lectures des notions utiles d'histoire et un peu de littérature.

Mon père, modeste agriculteur, homme laborieux et économe m'habitua d'assez bonne heure au travail, et s'efforça de m'inculquer des habitudes d'ordre et d'économie. Ma mère, exclusivement occupée de ses enfants et de son ménage, contribua, efficacement à seconder mon père dans le but qu'il avait de procurer à sa famille une honnête aisance. Vraiment homme de bien, mon père était religieux, probe, bon à l'égard de chacun. Mon père et ma mère, modèles des parents chrétiens, m'ont donné des exemples qui ne s'effaceront jamais de mon souvenir, et m'inspirent pour eux un profond sentiment d'amour filial, de vénération et de reconnaissance.

C'est à Estavanens que j'ai passé la plus grande partie de mon enfance et que j'ai vécu adolescent. Je ne sortais guère de mon village que pour aller de temps à autre à Bulle voir ma grand-mère, une tante qui était auprès d'elle, lui prodiguant les soins les plus affectueux, et mon cousin Gérard, qui faisait des études au pensionnat des Jésuites à Fribourg (St-Michel). Les vacances le ramenaient à Bulle chaque année. Il venait alors passer quelques jours avec moi chez mes parents. Les relations que j'ai eues avec ma grand-mère, française d'origine, mes tantes et mon cousin n'ont pas peu contribué à perfectionner mon éducation et à me préparer aux études que je fis plus tard. Ma vie n'offre aucune circonstance de quelque intérêt jusqu'à vingt ans. Depuis l'âge de quatorze ans, je m'occupai assiduellement aux travaux agricoles, aux soins à donner au bétail) et, par mon travail, je ne contribuai pas peu à procurer l'aisance dans la famille.

Appelé à la conscription en 1842, j'eus un billet qui m'astreignait au service militaire, et à faire partie des milices fribourgeoises. Un voisin de mon père, M. Charles Caille, chef de bataillon dans ces milices, m'engagea à solliciter le grade d'officier qui me fut facilement accordé. Je fus nommé 2d sous-lieutenant d'infanterie au printemps de 1842, et fus appelé à une école de recrues en avril 1843.

### **L'avalanche de janvier 1843**

Mais au commencement de 18.1.3 survint l'un des principaux événements de ma vie, événement dont voici les circonstances :

Il y a, dans la chaîne des Alpes gruyériennes, à six kilomètres environ au-dessus du village d'Estavanens, une montagne vaste, à pente raide et dénudée, appelée les Chaux. Le gros bétail ne pouvant y brouter, on fauche, en juillet ou en août, l'herbe courte et grêle qui y croit. Quand elle est sèche, on entasse le foin qui en provient sur les rameaux de longues branches, qui servent de véhicule, et on le traîne au bas de la pente. Là, on le met en meule et on le laisse jusqu'à l'hiver. Lorsque la neige a couvert les pierres et diminué les inégalités du sol, on transporte foin au village, après en avoir fait de grosses bottes, qu'on pelle *fés* dans le patois de la contrée. On porte ces bottes s'il y a une montée à franchir, et on les traîne à la descente. Quand un certain nombre de bottes ont passé, il se forme une trace sur laquelle elles glissent et se conduisent sans peine.

Mon père possédait, conjointement avec des neveux, un *parchet* de ces prés alpestres, que nous avons fané avec nos copropriétaires pendant l'été de 1842. Dans le mois de décembre, et dans la première quinzaine de janvier suivant, il tomba une grande quantité de neige; il plut aussi par intervalles; plusieurs avalanches se détachèrent et se précipitèrent dans les vallées. La température ne se refroidissant pas suffisamment pour faire cesser le danger, nous différâmes le transport du foin jusqu'à ce que le froid permit de l'opérer avec plus de sécurité.

Vers la mi-janvier, la température s'étant refroidie, nous crûmes le moment favorable; le 17 janvier, de grand matin, nous partîmes, un des copropriétaires de mon père, Charles Jaquet, deux autres jeunes gens d'Estavanens, Nicolas Jaquet, Joseph Caille, et moi pour aller chercher notre foin.

Nous franchîmes gaiement le chemin escarpé, appelé la Roche, qui, à travers une forêt, conduit à des pâturages et à l'endroit où était la meule de foin. Arrivés au haut de ce chemin et sortis de la forêt, la neige, tassée par la pluie, puis durcie par le froid, mais non suffisamment pour marcher sans enfoncer, rendait notre marche difficile et pénible.

Nous nous trouvions près d'un ravin dans lequel viennent s'amoncèler les neiges qui se détachent de la surface des Chaux. Mes camarades, ayant remarqué que des avalanches étaient déjà descendues, et que la marche dans le ravin, sur la neige pressée et durcie qu'elles avaient amenée serait moins fatigante, proposèrent de sortir du chemin ordinaire pour suivre le ravin ; je ne fis aucune objection, ne prévoyant pas plus qu'eux le danger auquel nous nous exposions.

Nous quittâmes le chemin et nous nous engageâmes dans le ravin où nous marchions sans peine et sans inquiétude, nous félicitant d'une circonstance que nous envisagions comme très favorable. Le jour commençait à poindre; nous cheminions depuis une dizaine de minutes dans le ravin quand, tout à coup, ceux de mes camarades, qui marchaient les premiers, Charles Jaquet et Nicolas Jaquet, s'écrièrent: « Voici une avalanche, nous sommes perdus! »

Une poussière de neige, qui s'élevait à une prodigieuse hauteur apparaissait subitement devant nous. Je sentis, en même temps, une impression semblable à celle d'un vent dont la violence égalait celle d'un terrible ouragan. Moins fort que mes camarades, je fus aussitôt emporté comme une feuille, sans même avoir eu le temps de faire un pas pour chercher à sortir du ravin ou me rapprocher d'eux. Je vis seulement les deux plus forts Charles Jaquet et Nicolas Jaquet, se jeter sur des buissons, qui se trouvaient à notre droite, et s'y cramponner avec l'énergie que peut donner à l'homme robuste le sentiment de sa conservation et celui du désespoir.

Mon premier mouvement avait été de mettre mes mains sur mon visage pour atténuer l'effet de la pression de l'air, qui m'étouffait, et me garantir de la neige qui m'entraînait dans la bouche, les narines et les oreilles. J'invoquai en même temps la Sainte-Vierge, disant dans ma pensée: « Sainte-Vierge, sauvez-moi! ». En moins de temps qu'il n'en faut pour se le représenter, j'étais jeté, à plus de cent mètres en arrière, sur le flanc d'une paroi de neige, formée, au point de jonction de deux ravins, par de précédentes avalanches, venant de l'un de ces ravins, et des avalanches subséquentes venant de l'autre. Je fus aussitôt couvert d'une neige qui, avec bruit et des coups semblables à ceux d'une horrible rafale, frappait les objets qui se trouvaient sur son passage, et m'enveloppait le corps, l'empêchant d'être entraîné plus loin. Pendant quelques instants, j'entendis encore la neige passer sur ma tête, ne sachant en quelle quantité elle s'arrêterait sur moi, puis un calme profond succéda à cet épouvantable fracas.

Je connaissais les lieux, la masse de neige qui s'y arrête et s'y entasse, et atteint parfois la hauteur d'un clocher de nos petits villages. Comme mes camarades, à la vue de l'avalanche, je me crus perdu, sans perdre néanmoins le sang-froid et la confiance en Dieu. Serré comme dans un moule étroit, j'attendais la mort avec résignation. Je ne tardai toutefois pas à sentir que la neige était moins serrée sur ma tête que sur le reste du corps. Ayant pu maintenir mes mains sur la bouche et les narines, je remarquai que je pouvais bouger les doigts; je m'empressai de m'en servir pour me dégager et sortir de cet étroit tombeau. Au bout de quelques instants, je parvins à me découvrir la tête; je voyais la lumière et je respirais sans peine. J'étais étendu, couché sur le flanc droit, la tête et la partie supérieure du corps plus élevée que la partie inférieure. Il fallait toutefois exécuter un autre travail, plus long et plus pénible que le premier, afin de dégager le reste du corps. J'y parvins en grattant cette neige, presque aussi dense qu'une couche de glace. Après une demi-heure d'efforts, j'étais libre, sans lésion grave, le corps cependant un peu meurtri par les coups et les, étreintes de la neige; les ongles déchirés et les doigts fatigués du travail auquel j'avais dû recourir pour m'arracher à l'élément qui m'avait si subitement englouti.

Ma première pensée fut alors de songer à mes camarades, de les appeler et, si possible, de leur porter secours mais mes appels répétés restèrent sans réponse intelligible, J'entendis cependant, non loin du lieu où nous avons été surpris par l'avalanche, comme un cri de désespoir long et inarticulé; je crus reconnaître la voix de Nicolas Jaquet, jeune homme doué de beaucoup de force et d'énergie. Ce cri était semblable à celui que pousserait une personne à demi bâillonnée; mais la voix me sembla s'affaiblir peu à peu, et bientôt je n'entendis plus rien. Un silence de mort régna dans toute la vallée.

Pénétré de reconnaissance envers Dieu et la très sainte Vierge, qui m'avait si efficacement secouru, alors que le secours des hommes était aussi impossible qu'impuissant, je me jetai à genoux, et pans une courte, mais fervente prière, j'exprimai ma reconnaissance du miracle qui venait de s'opérer en ma faveur, et de me sauver la vie, J'éprouvais toutefois un sentiment pénible, celui de la perte de mes camarades que je n'espérais plus revoir vivants, et auxquels je regrettais presque de survivre.

J'allai, en toute hâte, chercher du secours. N'ayant pu me faire entendre du haut du chemin de La Roche, je descendis au village avec la célérité dont j'étais capable. A la triste nouvelle, tous les hommes valides d'Estavanens, et même des femmes, accoururent sur le lieu du sinistre, munis de pioches et de pelles pour creuser et chercher les victimes. Chacun se mit au travail avec l'ardeur qu'inspirait le désir d'arracher à la mort, si c'était encore possible, les trois jeunes hommes de 25 à 28 ans, dont, il le sort inspirait la plus vive inquiétude, et qui étaient très aimés dans la localité. Le travail continua les jours suivants: un grand nombre d'hommes arrivèrent des localités voisines pour prendre part aux recherches. Les uns travaillaient au bas du ravin, où la première neige s'était arrêtée; d'autres plus haut: à l'endroit où j'avais cru entendre les cris de l'un de mes malheureux compagnons; d'autres aussi sur des points intermédiaires. Des centaines de personnes travaillaient ainsi sans relâche. Mais le travail dans la vallée n'était pas sans danger :de nouvelles avalanches pouvaient à chaque instant se détacher et faire de nouvelles victimes. On prit les mesures qui paraissaient propres à prévenir le danger. Des gardes furent placées sur différents points d'où l'on pouvait voir toute la surface de la dangereuse montagne, et, en même temps, avertir ceux qui travaillaient dans le ravin.

Les travaux consistaient à ouvrir des tranchées, de la largeur et de la profondeur de la dernière avalanche, et à continuer le creusage en rejetant en arrière la neige déjà fouillée. Le danger semblait avoir cessé; la crainte diminuait, mais l'ardeur ne se ralentissait pas. Cinq jours après le fatal événement, entre dix et onze heures du matin, un cri des gardes signale une avalanche. Aussitôt, chacun cherche à fuir et à sortir du ravin. Les plus exposés, parmi les travailleurs, étaient ceux qui se trouvaient dans les tranchées ; la plupart eurent néanmoins le temps de sortir avant l'arrivée de l'avalanche. Quand celle-ci se fut arrêtée, on se compta, et l'on constata qu'un jeune homme de Gruyères, qui travaillait au haut du ravin dans l'une des tranchées, manquait. Le malheureux n'avait pas pu en sortir à temps et y était enseveli.

Je me trouvais aussi, au moment du cri des gardes, dans une tranchée, non loin du jeune homme qui venait d'être englouti mais j'eus le temps de m'élancer hors de la tranchée, de faire quelques pas sur la rampe et d'échapper une seconde fois au danger. Toutefois je fus, ainsi que ceux qui travaillaient près de moi, renversé par la neige qui m'enveloppa les jambes à la hauteur du genou. Plusieurs tranchées ayant été comblées par la nouvelle avalanche, la difficulté de reconnaître l'emplacement de celle qui recérait la quatrième victime faisait prévoir un travail long et probablement sans résultat. Le nouvel événement avait d'ailleurs consterné et rempli d'épouvante les travailleurs. Si cette seconde avalanche avait eu les proportions de la première, des centaines de personnes auraient inévitablement péri. On jugea donc prudent d'abandonner les travaux de sauvetage, et de ne pas exposer plus longtemps la vie d'un grand nombre d'hommes pour en sauver un seul. Le temps écoulé depuis l'accident du 17 janvier avait fait perdre tout espoir de retrouver en vie les premières victimes. .

On ne tarda pas à se convaincre de la nécessité où l'on s'était trouvé de suspendre les travaux, car la neige, que l'on avait crue d'abord suffisamment attachée au sol, par le gel et un froid assez vif, descendit bientôt presque complètement dans la vallée. A mesure que les avalanches se détachaient des flancs de la montagne, on pouvait du village voir l'épaisseur de la couche de neige qui la couvrait, et qui vraisemblablement, n'était pas inférieure à deux mètres.

Au bout d'une quinzaine de jours, la plus grande partie de la neige s'était précipitée dans la vallée et le danger avait sensiblement diminué. Un certain nombre de gens d'Estavanens reprirent courage, et recommencèrent les fouilles à partir du bas du ravin. Après deux ou trois Jours de travail, on retrouva le cadavre de Joseph Caille, que l'avalanche avait emporté à plusieurs centaines de mètres de l'endroit où nous avons été surpris. Il marchait immédiatement avant moi, et n'avait pas eu le temps, comme nos deux camarades, de se cramponner aux buissons du ravin. Quoiqu'ayant été environ dix-sept jours sous la neige, le corps était frais et parfaitement conservé; on ne remarquait aucune trace de lésion. Le malheureux avait probablement été étouffé en très peu de temps.

Tout espoir de retrouver les autres victimes en vie étant perdu, les recherches furent définitivement interrompues jusqu'à ce que le danger eût complètement cessé. Elles furent recommencées dans la première quinzaine d'avril suivant. Le 11 de ce mois, on retrouva les cadavres de Charles Jaquet et de Nicolas Jaquet; celui du jeune homme de Gruyères fut aussi retrouvé l'un des jours suivants. Les corps de ces malheureux étaient dans un état de décomposition très avancé.

De mémoire d'homme, pareil événement n'était pas arrivé à Estavanens. La localité entière était plongée dans le deuil et la plus profonde douleur.

Il n'est sans doute pas donné à l'homme de prévoir l'avenir. Nous devons en remercier la divine Providence, qui nous épargne ainsi des angoisses que nous causeraient les circonstances fâcheuses, si fréquentes dans le cours de la vie. Il y a cependant des pressentiments que Dieu permet et qui sont comme l'intuition d'un événement futur. J'ai eu, au sujet du triste événement que je viens de rapporter, un pareil pressentiment.

C'était la veille de Noël 1842; j'allais à l'office qui précède la messe de minuit; il était onze heures du soir. Le vent soufflait avec violence, la pluie tombait à torrents, un épais brouillard couvrait la terre. La nuit était si obscure que l'on ne distinguait pas les objets les plus rapprochés. Tout, dans la nature avait quelque chose de lugubre. En entrant au cimetière, qu'on traverse pour aller à l'église, une pensée se présenta soudain à mon imagination, celle que je ne reviendrais pas à la messe de minuit l'année suivante, ou que, si j'y revenais, ce ne serait qu'après avoir échappé à une mort presque inévitable. Je ne m'arrêtai pas longtemps à cette pensée, qui, cependant, m'impressionna. Le malheur du 17 janvier ne tarda guère à me rappeler l'impression que j'avais éprouvée, et la prévision du terrible événement qui devait m'arriver.

### **La chapelle du Da (1843-1844)**

Il existait avant l'événement que je viens de relater, au lieu appelé le Da, un petit oratoire, à la lisière d'un bois; situé au pied des rampes escarpées que gravit le chemin de la Roche. Ce chemin, construit en zig-zags le long d'un précipice n'est pas sans dangers, et peu de montagnards passaient devant l'oratoire, dédié à Marie, sans lui dire un Ave. Ensuite de ma conservation miraculeuse, mon père donna le modeste montant de 145 francs (100 fr. ancien cours) pour la construction d'une chapelle à la place de l'oratoire qui tombait en ruines; la paroisse fournit les matériaux et fit le reste de la dépense nécessaire. Déjà l'année suivante, on voyait, au même endroit, une petite chapelle, dont les blanches murailles et le toit éclatant contrastaient avec la sombre verdure des sapins, en forme de demi-cercle, qui s'élevaient au-dessus de la chapelle.

### **L'école militaire (avril et mai 1843)**

Appelé à l'école de recrues en 1843, comme je l'ai dit, je m'efforçai de profiter de l'instruction, qui était donnée sous la direction du colonel Albiez, ancien officier au service de France, sous Napoléon 1er et la Restauration. M. Albiez avait les qualités qui font le bon instructeur et le bon militaire.; ses ordres étaient brefs et clairs, son commandement sonore et toujours donné au moment opportun. Quoique sévère, il était aimé et respecté des soldats, qui avaient en lui une entière confiance.

En juin 1844, je fus promu au grade de 1er sous-lieutenant. Le goût que j'avais alors pour le service militaire me fit recevoir avec joie ce premier avancement en grade.

### **Une nouvelle école militaire en 1845**

Je fis, sous la direction du colonel Albiez, une seconde école militaire en 1845. Dans chacune des deux écoles, dont je viens de parler, je m'efforçai de gagner la bienveillance de mes supérieurs et l'affection de mes subordonnés.

Parmi les officiers, avec lesquels je nie trouvai en rapport, dans ces deux cours d'instruction, je mentionne ici, comme étant des plus capables et des plus exacts à remplir leurs devoirs, le capitaine Bugnon, de Torny-le-Grand, et Charles Geinoz, d'Enney, alors écrivain au bureau de l'avocat Bussard, à Fribourg, jeune homme bien doué sous le rapport intellectuel, mais professant des opinions radicales avancées. Il devint vice-chancelier sous le régime radical de 1847, et mourut à la fleur de l'âge.

Je cite aussi, au nombre de mes compagnons d'armes, le fils du lieutenant-colonel Caille, d'Estavanens, l'un de mes amis d'enfance, qui, nommé sous-lieutenant en 1845, passa la même année son école de recrue et se fit connaître avantageusement par la manière consciencieuse dont il s'acquittait de ses devoirs au service militaire.

Après mon émancipation de l'école primaire, où les élèves ne se familiarisent guère avec la composition, je l'avais négligée, ne comprenant pas l'importance de l'art d'écrire, la nécessité de l'étude et de l'exercice pour l'acquérir. Je m'étais borné à lire beaucoup, et mes lectures ne furent pour moi pas sans profit. Je m'habituais à admirer et à aimer ce qui est bien, en particulier la noblesse et l'élévation des sentiments. Dans ces lectures, j'ai puisé sur la loyauté et l'honneur des notions auxquelles je me suis appliqué depuis à conformer ma conduite.

Dans le cours d'instruction militaire que je suivis en 1845, j'eus fréquemment l'occasion de remarquer les lacunes de mon instruction et d'apprécier les avantages de l'éducation. Mes observations m'amènèrent à faire une comparaison entre les jouissances matérielles et les jouissances intellectuelles, et à reconnaître l'avantage de celles-ci sur celles-là. Les réflexions qui s'en suivirent firent naître chez moi le dessein de faire des études. Travailleur infatigable, me levant pendant les semaines à trois heures du matin, à quatre au plus tard, du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre, et tous les jours à cinq le reste de l'année, sans rester jamais oisif, je songeais à l'ennui et à la monotonie de la vie du vieillard ignorant, devenu incapable de se livrer au travail manuel. L'habitude, le besoin d'une vie active m'inspirait le désir de me mettre en état de pouvoir m'occuper dans mes vieux jours. L'instruction me semblait être le seul moyen de le faire agréablement et utilement quand les forces physiques seraient insuffisantes pour un travail corporel.

Je fis part de ces réflexions et de mon projet à mes parents, qui cherchèrent à m'en détourner. Je le communiquai à mon cousin, Louis Gérard, qui ne m'encouragea pas, me faisant observer que je n'étais plus assez jeune pour faire des études régulières et complètes. Je parlai enfin du projet que je méditais à M. Hubert Thorin, de Vars-sous-Mont, avec lequel j'avais fait connaissance à l'occasion de l'événement du 17 janvier. M. Thorin, qui aimait l'étude, cultivait les lettres avec succès et s'intéressait à l'avenir du pays, crut qu'en faisant des études, je pourrais plus tard servir utilement celui-ci et la cause conservatrice, dont il était zélé partisan. Il approuva mon intention et m'engagea à réaliser mon projet, c'est ce que je fis.

Aidé des conseils de M. Thorin, je me décidai à faire du droit ma principale étude, à me perfectionner en même temps dans le français et à apprendre un peu de latin. Au mois d'octobre 1845, je partis pour Fribourg dans ce but. J'entrai à l'école de droit, la première année comme bénévole. Le droit était alors enseigné par le docteur Bussard, qui s'était acquis une certaine célébrité. Je commençai aussi des études littéraires, et l'étude du latin, sous la direction de M. Thorin, nommé récemment conseiller d'Etat. Un jésuite, le père Frantz Rothenflue, originaire du canton d'Unterwald, qui avait été plusieurs années professeur de philosophie au collège de Fribourg, et enseignait alors la théologie, me donnait en outre des leçons de philosophie.

Je travaillais avec ardeur, mais ma mémoire était ingrate et mes progrès lents. Néanmoins, je ne me décourageais pas, persuadé que le travail et la persévérance ne resteraient pas sans quelques bons résultats. C'est dans ces conditions que s'acheva pour moi l'année 1845, et que s'écoula une partie de l'année 1846.

## Une excursion dans le Valais et à Chamounix

Pendant les vacances, je fis avec mon cousin, Louis Gérard et Ignace Weck, depuis banquier à Paris, une excursion en Valais et à Chamounix. Je partis d'Estavanens avant le jour, par un temps superbe, pour rejoindre mes compagnons de voyage à Montbovon où ils avaient couché. De grand matin, nous nous mîmes en route, nous dirigeant sur les Mosses, par un sentier raide et rocailleux. Arrivés aux Mosses, nous fûmes amplement dédommagés par la pureté et la fraîcheur de l'air, et plus encore par la verte pelouse que parcourt un sentier sur une surface plane et unie. La localité offrait à cette époque une longue file de maisons en bois, plus ou moins distantes les unes des autres; sur chacune de ces maisons, on voyait une inscription biblique. Le calme qui régnait dans cette région élevée semblait s'être communiqué aux habitants; on n'y voyait que des physionomies douces et honnêtes, des gens qui paraissaient contents de leur sort. Une route a été construite depuis et aura, sans doute, modifié les mœurs de cette heureuse contrée.

Des Mosses, nous allâmes, par une descente aussi raide que la montée que nous venions de franchir, dans un petit village, appelé le Sépey. Nous entrâmes dans l'unique auberge de la localité, où un dîner convenable nous fut bientôt servi. Après nous être réconfortés, nous nous dirigeâmes sur Aigle, cheminant sur une route magnifique, malgré les accidents et les difficultés du terrain. D'Aigle, nous allâmes à St-Maurice, et y arrivâmes vers six heures du soir. La journée avait été chaude; nous avions tous trois une soif ardente. Aussi, entrâmes-nous bien vite dans un hôtel d'assez bonne apparence, où nous bûmes une bouteille d'un vin que nous trouvâmes excellent. Notre bouteille vidée, il fallut, quoique fatigués, nous mettre en marche pour Martigny, où nous voulions passer la nuit. Nous ne voulions non plus perdre l'occasion de voir, avant la chute du jour, la magnifique cascade de Pissevache, près de la route de Saint-Maurice à Martigny.

Les environs de St-Maurice sont particulièrement remarquables. Les montagnes s'y rapprochent, et resserrent encore l'étroite vallée dans laquelle coule le Rhône. On voit, de chaque côté du fleuve, des rochers arides, aux formes fantastiques, dominés par de hautes cimes, dont quelques-unes sont couvertes de neiges perpétuelles. Comme il avait beaucoup plu les jours précédents, la cascade avait un volume d'eau considérable, et tombait avec fracas sur les anfractuosités des rochers qui la reçoivent. Le bruit, la chaleur et la fatigue de la journée, surtout le vin que j'avais bu, quoique en petite quantité, à St-Maurice, me causèrent un étourdissement, que je suppose semblable à celui d'un état voisin de l'ivresse. C'est d'ailleurs la seule fois de ma vie que j'ai pu en pressentir les douceurs ou les inconvénients.

Une des particularités qu'offre le pays montagneux du Vallais, c'est la grande étendue que parcourt en ligne droite sur différents points, et sur un sol invariablement plat et uni, la route principale d'abord de St-Maurice à Martigny, et plus loin encore, dans la direction de Sion, soit sur plus des deux tiers de cette longue vallée.

Çà et là, on voyait, au bord de la route, des vignes en assez grand nombre. Mais cette culture a fait des progrès et s'est considérablement améliorée depuis. Nous étions frappés du grand nombre de crétins que l'on rencontrait alors dans le trajet de St-Maurice à Martigny. J'ai eu occasion de constater en 1873 et en 1884 que ce nombre avait considérablement diminué. Vers dix heures du soir, nous arrivâmes à Martigny, et nous logeâmes dans l'un des bons hôtels de ce bourg. Nous y trouvâmes le confort qu'exige celui qui fait un voyage d'agrément. Après avoir soupé du meilleur appétit, nous allâmes nous coucher, nous proposant de partir le lendemain matin pour le Grand-St-Bernard. Mais le matin venu, nous éprouvâmes une déception. Un violent orage, suivi de torrents de pluie, avait eu lieu pendant la nuit, et l'on nous dit que le chemin du Grand-St-Bernard était devenu impraticable. Il fallut changer notre itinéraire; au lieu de prendre le chemin du St-Bernard, nous prîmes celui de Chamounix, par le col de la Tête-Noire.

A Martigny, nous vîmes déjà l'effet des pluies sur les torrents du Vallais: la Dranse, qui traverse ce bourg, était encore plus impétueuse et plus bourbeuse que la veille; elle roulait des pierres avec un bruit semblable à celui du tonnerre continu et éloigné. Après avoir franchi le col de la Tête-Noire, nous fûmes atteints par des guides de Chamounix, revenant de Martigny avec des mulets, mais sans voyageurs. Ils nous offrirent leurs montures pour un prix modique, ce que nous nous empressâmes d'accepter.

Le passage de la Tête-Noire offre un paysage des plus pittoresques. Je ne connais pas un lieu où la nature ait un aspect aussi sombre et aussi sauvage. Des précipices, dont on n'aperçoit pas le fond, des rochers, dont d'énormes blocs paraissent s'être détachés, et gisent çà et là parmi des sapins aux dimensions colossales, les uns encore debout, les autres renversés par l'action du temps ou la violence des vents. Tout, autour de soi, semble concourir au désordre et à la confusion qui règnent dans ces lieux. Le mugissement des torrents, qui grondent à vos pieds, vient encore augmenter l'horreur du spectacle. En face de cette nature, l'homme a le sentiment de sa faiblesse et de son impuissance.

Quand on a passé le col, le paysage devient moins sévère, les rochers sont moins arides, les pentes sont moins raides, les montagnes s'arrondissent. On arrive bientôt au glacier d'Argentière, au pied duquel on voit de la verdure et quelques chétives habitations. Le Mont-Blanc apparaît majestueux sur sa large base et ses solides assises de granit. C'est, sans contredit, le plus beau glacier de la chaîne des Alpes.

Le lendemain, une pluie froide et serrée ne cessa de tomber jusque vers trois heures de l'après-midi. Nous nous empressâmes d'utiliser le reste de la journée pour visiter la mer de glace, et les abords du gigantesque glacier, Quant au géant lui-même, il ne nous fut pas donné de le contempler; il resta constamment enveloppé d'un épais manteau de nuages.

Le jour suivant, nous partîmes de grand matin pédestrement pour Genève par la vallée de l'Arve. Il y a sur le chemin que nous suivîmes, de Chamounix à Sallenches, plusieurs villages ou hameaux, agréablement situés sur un sol fertile, et maint versant où l'on croit respirer un air pur et sain mais quel n'était pas notre étonnement de ne voir, dans ces localités, guère que des crétins. Dans l'une, entre autres, dont j'ai oublié le nom, ou peut-être n'ai-je pas pu me le faire indiquer, nous nous assîmes un instant près d'une fontaine. Immédiatement, nous fûmes entourés d'une vingtaine de crétins, à l'aspect hideux et repoussant, Nous ne pûmes rester longtemps au milieu de ces êtres qui tous avaient d'énormes goîtres et nous inspiraient simultanément la pitié et un invincible dégoût. En descendant de Chamounix, nous longeâmes presque constamment le cours de l'Arve, traversâmes Sallenches, puis nous arrivâmes, dans l'après-midi; à Bonneville, dont les environs, en plusieurs endroits, étaient inondés par suite des fortes pluies tombées les jours précédents. A Bonneville, mes deux compagnons entrèrent dans un établissement qui ressemblait à un hôtel, et s'y firent apporter une bouteille de vin. Mais ils ne furent pas peu surpris en voyant sortir, avec les premières gouttes du liquide, une araignée. Cet indice du défaut de soin et de propreté leur fit quitter immédiatement l'établissement, et laisser la bouteille et son contenu à la disposition de l'hôtelier.

Dans la soirée, nous arrivâmes à Genève. Le lendemain, par une matinée radieuse, je pris le chemin de la Gruyère, laissant à Genève mes compagnons, fatigués des courses des jours précédents. Je voyageai d'abord en bateau à vapeur sur le bleu

Léman, puis traversai à pied le col de Jaman. Le soir, je couchais sous le toit paternel, satisfait de mon voyage; malgré quelques contrariétés.

### **Mes études en 1846**

Au mois d'octobre 1846, je pus suivre le cours de droit comme élève régulier. Je continuai, sans faire des progrès rapides, les autres études que j'avais commencées. En dehors des leçons de philosophie, que me donnait le père Rothenflue, j'avais avec lui de fréquents entretiens; il s'intéressait à moi d'une manière particulière, trouvait des moments pour me donner des directions, m'apprendre à connaître les hommes, et me rendre un peu de la gaieté que le travail et une vie trop sédentaire m'avaient fait perdre. Je conserve pour ce bon religieux un souvenir d'affection et de respect bien mérité.

### **Ignace Baron**

Je voyais souvent un homme de talents, devenu aveugle, peu de temps après avoir achevé ses études, M. Ignace Baron, auteur de charmantes poésies, publiées après sa mort. Je le conduisais à la promenade, je lui faisais des lectures et des écritures qu'il ne pouvait faire lui-même.

Ces relations avaient quelque chose d'astreignant, parfois pénible pour moi; mais elles ont cependant pas été un temps perdu; c'était une bonne œuvre. D'ailleurs, M. Baron, littérateur distingué, avait une conversation instructive. Il touchait de la guitare, instrument que j'aimais et qui me procurait des instants de délassements. Je voyais aussi chez M. Baron, d'autres hommes lettrés. Je ne citerai ici que M. Lachat, rédacteur du journal l' *Union*, frère de Mgr Lachat, évêque de Bâle.

M. Lachat avait, à mon avis, le tort de s'occuper de magnétisme. Il essaya un soir, en ma présence, de magnétiser la sœur de M. Baron, depuis Mme Weitzel. Il lui prit d'abord les deux mains, mit ses pouces en contact avec ceux de la patiente, fit plusieurs passes sur celle-ci; mais ne parvint pas à l'endormir. La corpulence de M. Lachat, la gêne et la raideur de ses mouvements donnaient à l'opération quelque chose de grotesque, qui prêtait à rire.

### **Le Sonderbund (en décembre 1845 : alliance défensive séparée des cantons catholiques)**

Des événements politiques, qui devaient avoir de graves conséquences pour le canton de Fribourg et la Suisse entière, se préparaient. A la suite d'une discussion longue et orageuse, le grand conseil du canton de Fribourg avait, le 9 juin 1846, adhéré à l'alliance séparée, appelée Sonderbund, conclue entre les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg et le Valais.

Le parti radical, en minorité dans le canton de Fribourg, crut le moment favorable pour regagner l'influence qu'il avait perdue et ressaisir le pouvoir. Il organisait des assemblées populaires, et menaçait de renverser le gouvernement. Par arrêté du 28 décembre 1846, le conseil d'Etat interdit ces assemblées; mais l'agitation ne fit qu'augmenter..

L'année 1847 commençait par de sinistres présages. Les élèves de l'école de droit ayant vacance de Noël à l'Epiphanie, j'allai, ainsi que j'en avais l'habitude, passer mes vacances à Estavanens, chez mes parents. Le 6 janvier, dans la soirée, retournant à Fribourg, je rencontrai la diligence de Bulle, dans laquelle était Charles Geinoz, qui me salua en souriant. Je fus étonné de le voir en route, dans la direction de la Gruyère à pareil jour et à pareille heure; je me demandai quel pouvait être le but de son voyage?

J'arrivai à Fribourg un peu fatigué car j'avais fait à pied le trajet depuis Estavanens. J'allai me coucher plus tôt qu'à l'ordinaire et je dormis profondément toute la nuit. Le matin, j'entendis dans la ville un bruit inaccoutumé; je vis les campagnards arriver en masse, et je ne tardai pas, à apprendre qu'une tentative d'insurrection avait eu lieu. Des bandes armées s'étaient mises en marche, principalement des districts de Bulle, d'Estavayer et de Morat; mais ces bandes ayant appris que leur projet était découvert s'étaient dispersées.

Comme officier, je me rendis immédiatement au bureau de la guerre pour me mettre à la disposition de l'autorité militaire. J'appris que l'élite du contingent fribourgeois était convoquée, et que le bataillon dont je faisais partie devait se réunir à Epagny, où je reçus l'ordre de me rendre de suite avec le major de ce bataillon, M. Pierre de Reynold.

Nous partîmes ensemble pour le lieu désigné, en suivant la route de La Roche sur la rive droite de la Sarine, dont les populations étaient plus dévouées au gouvernement que celles de la rive gauche, où le parti radical comptait beaucoup d'adhérents. Nous nous arrêtâmes au château de Corbières, alors siège d'une préfecture, pour avoir des renseignements sur les événements de la nuit. et les dispositions de la contrée. Le préfet, M. Hyacinthe Morand, nous fit un gracieux accueil, nous

offrit à dîner, et nous dit que dans sa préfecture l'insurrection n'avait pas de sympathies; que la majorité des citoyens étaient fidèles au gouvernement.

Nous arrivâmes à Epagny entre trois et quatre heures de midi, et y fûmes rejoints par le commandant du bataillon, M. le lieutenant-colonel Charles Caille, dont j'ai déjà parlé. Les des localités voisines arrivèrent successivement, et le lendemain matin nous nous mimes en marche pour Fribourg, traversant la ville de Bulle, de laquelle était partie une des colonnes d'insurgés. Cette colonne s'était avancée jusqu'au bois, située à distance du village de Pont, appelée le Bi-Bou (le beau bois).

A Bulle, le préfet, M. Polycarpe Dupasquier, avait été séquestré et gardé à vue une partie de la nuit du 6 au 7 janvier, puis remis en liberté au retour des insurgés. A notre passage à Bulle, tout était calme et morne. Nous fîmes halte au Bry, et nous arrivâmes à Fribourg sans que le trajet offrit rien de particulier.

Notre bataillon fut désigné pour occuper les districts de la notamment celui d'Estavayer, l'un de ceux qui avaient e plus d'insurgés. Pour s'y rendre, il fallait emprunter le territoire vaudois, où les insurgés avaient des sympathies, et traverser la ville de Payerne.

Nous nous attendions à des manifestations hostiles dans cette localité. Cependant tout se borna à quelques huées et à un tour comique fait au capitaine de ma compagnie, M. Vicarino. Celui-ci, radical prononcé, ne s'était pas empressé de répondre à l'appel du gouvernement, et vint seulement rejoindre son bataillon à Payerne, où il arriva en traîneau. Ce véhicule ayant été laissé quelques instants devant l'hôte! où M. Vicarino était descendu. On profita de l'absence du conducteur pour mettre sur le coussin un énorme rat crevé.

La compagnie à laquelle j'appartenais fut en partie cantonnée à Cugy, beau village, situé sur la grand'route de Fribourg à Estavayer ; c'est là que je fus aussi cantonné. Mes occupations se bornaient. aux appels journaliers, à l'organisation du service de garde et à des inspections. La vie se passait assez agréablement pour un jeune homme aimant le service militaire et ne dédaignant pas un peu de variété dans ses occupations. Cugy avait fourni peu d'insurgés. La population, généralement dans l'aisance, se comportait convenablement à l'égard des troupes d'occupation. Celle-ci ne dura d'ailleurs pas longtemps; le bataillon revint à Fribourg et fut licencié.

L'insurrection du 6 janvier était venue déranger le plan de mes études. Le professeur de droit, M. le Dr. Bussard, qui en était l'un des principaux auteurs, s'était hâté de prendre la fuite, et de quitter le canton de suite après l'échauffourée. Le cours de droit fut interrompu pendant le reste du 1er semestre. Ce ne fut qu'au second que M. l'avocat Louis Wuilleret, nommé provisoirement professeur de droit, commença son cours.

### **Nomination au poste de greffier du tribunal de la Gruyère**

Une conséquence de l'insurrection du 6 janvier fut de me ramener dans la Gruyère. Le greffier du tribunal de Gruyère, Léon Pittet, homme capable et aimé dans la contrée, s'était compromis dans les récents événements. Incarcéré, ainsi que les principaux auteurs et fauteurs du mouvement insurrectionnel, M. Pittet fut révoqué, et le poste de greffier du tribunal de Gruyère mis au concours. Je m'inscrivis et, le 19 mai 1847, je fus nommé greffier du dit tribunal.

Ces fonctions étaient provisoirement remplies par un nommé Bossens, ci-devant écrivain de M. Pittet. Ne voulant pas agir avec précipitation, j'attendis jusqu'à fin juin pour aller occuper mon poste. J'arrivai à Gruyères par une de ces belles journées d'été, qui rendent l'homme gai et dispos. Je reçus un accueil sympathique de la part des fonctionnaires et de la population du district.

### **Simon Thorin, préfet de Gruyère**

Le préfet du district de Gruyère était alors Simon Thorin, de Villars-sous-Mont, un homme qui ne manquait ni de talents ni de culture. Ses opinions étaient libérales, mais modérées. Il soutenait la politique gouvernementale plutôt pour conserver sa place que par conviction. Homme aimable et spirituel, il exerçait une certaine influence dans son district, et avait l'affection des populations. Malheureusement, son caractère sociable l'entraînait à fréquenter trop souvent les auberges, et à boire plus que le comportent la raison et la dignité du magistrat. Cette habitude était pour lui d'autant plus fâcheuse que le vin changeait son naturel, lui inspirait des saillies piquantes et parfois déplacées. Personnellement, je n'eus d'ailleurs jamais le moindre motif de me plaindre de lui. Ses fonctions lui laissaient beaucoup de loisirs; la matinée lui suffisait ordinairement pour expédier sa besogne ; le reste de la journée, il avait rarement de l'occupation. M. Thorin avait pour secrétaire le jeune Simon Castella, lequel plus tard fit parler de lui. C'était alors un garçon d'un caractère enjoué, qui avait au moins autant de goût pour le plaisant que pour le sérieux.

Le tribunal comptait cinq juges: MM. Jean Morand, de Grandvillard, président; Pierre-Joseph Castella, de Gruyères, vice-président; Louis Beaud, d' Albeuve; Charles Caille, d'Estavanens et Remy, de Charmey.

### **Jean Morand, président du tribunal de Gruyère**

Le président Morand était un radical convaincu. Il n'était pas dépourvu de culture intellectuelle; il avait beaucoup lu et profité de ses lectures; mais ses études littéraires étaient restées incomplètes. Par contre, des études de droit consciencieuses, l'exercice du notariat, et une pratique judiciaire de dix-sept ans lui avaient acquis une assez grande somme de connaissances juridiques. C'était un homme intelligent, un juge intègre et impartial.

### **Pierre-Joseph Castella, Louis Beaud, Charles Caille, le juge Remy**

Pierre-Joseph Castella était un bon catholique, un conservateur sincère. Il avait fait des études complètes, et vouait aux questions dont il devait s'occuper comme juge, un examen approfondi.

Louis Beaud avait moins d'études que M. Castella, mais était un homme de bon jugement, d'une réputation de loyauté, qui inspirait la confiance à tous ceux qui comparaissaient devant le tribunal. J'aurai occasion de parler encore de ces deux honorables citoyens.

Charles Caille avait une certaine culture. Parvenu au grade de commandant de bataillon dans nos milices, il avait acquis la connaissance des hommes et la maturité du jugement.

Le juge Remy était un très honnête homme, d'un caractère excellent, mais n'ayant que peu d'instruction. Le tribunal de Gruyère offrait toutes les garanties désirables d'une bonne administration de la justice. Mes rapports avec les juges étaient des plus agréables. Une franche gaieté régnait dans les entretiens, auxquels prenaient part le préfet Simon Thorin, son secrétaire Castella, et un notaire nommé François Rime, qui habitait Gruyères, et était juge suppléant. Celui-ci se distinguait, non par l'amour de l'ordre et l'assiduité au travail; mais par une humeur enjouée et un talent exceptionnel d'amuser la société dans laquelle il se trouvait. Ses opinions approchaient du radicalisme. Un penchant à la boisson, qu'il ne put maîtriser, causa sa mort quelques années plus tard, à un âge peu avancé.

Les jours que je passai à Gruyères comptent parmi les plus heureux de ma vie. C'était pour moi un bonheur de me retrouver avec cette population gruyérienne si ouverte et si gaie, de respirer l'air pur des montagnes et de contempler le magnifique paysage qui s'offre à la vue du haut de la colline où est bâti le château de Gruyère. Là, une belle matinée d'été donne à celui qui apprécie les beautés de la nature un ravissant spectacle et de délicieux instants.

Sans être surchargé d'ouvrage, je ne manquais pas d'occupations: Je dus d'abord prendre connaissance des affaires en traite, mettre en bon ordre le bureau, et continuer mes études de droit pour subir les examens de la fin de l'année scolaire, qui avaient lieu en juillet. Je me présentai à ces examens et fus admis à les subir.

### **Refus de dissoudre le Sonderbund**

Mais cette position devait être de courte durée. Les cantons qui avaient formé l'alliance séparée, dite Sonderbund, requis par la diète de la dissoudre, s'y refusèrent. Celle-ci ordonna une levée de 50,000 hommes, sous le commandement fédéral, dans le prétendu but de maintenir l'ordre, de le rétablir où il avait été troublé et de sauvegarder les droits de la Confédération. De leur côté, les cantons de l'alliance séparée se préparaient à la résistance. Dès la seconde quinzaine d'octobre, les troupes d'élite du canton furent appelées à Fribourg, et cantonnées dans la ville et les environs. Je dus me rendre à l'appel et abandonner mon bureau et mes affaires.

Mon bataillon fut. Immédiatement disloqué. Un peloton de la 3ème compagnie, dans laquelle j'étais incorporé, fut cantonné au château de Nonens, propriété de M. le major Pierre de Reynold. Le château de Nonens est une charmante maison de campagne, de style moderne, situé au sommet de la colline qui domine le village de Matran. Nous étions là fort commodément logés: mes soldats occupaient le rez-de-chaussée; quant à moi, j'habitais seul une charmante chambre à coucher au premier étage.

J'avais, comme cela arrive souvent au service militaire, en dehors des cours d'instruction, de longs et fréquents loisirs. Je vivais frugalement quoique convenablement. Mes repas étaient préparés dans la ferme voisine, et m'étaient apportés à l'heure indiquée. Le fermier dut faire avec moi de petits bénéfices; car je n'ai jamais vécu au service militaire à aussi peu de frais. Mes soldats se comportaient d'une manière irréprochable, ne causant ni détériorations aux bâtiments, ni dégâts dans les

jardins et les vergers. M. de Reynold m'en témoigna depuis sa satisfaction. Cet exemple ne fut pas suivi par les troupes fédérales, qui, peu après, vinrent occuper nos cantonnements.

Nous ne séjournâmes pas longtemps au château de Nonens. Le bataillon fut réuni et campé à proximité du chef-lieu, des jeux côtés de la route de Fribourg à Morat. Je quittai Nonens, en conservant le souvenir des jours agréables que j'y avais passés. Au nouveau cantonnement, je fus logé, avec un certain nombre d'autres officiers, dans une maison de campagne, appartenant à M. Philippe de Diesbach, située au bord de la route, à dix minutes de Fribourg.

Là, les occupations sérieuses ne tardèrent pas à commencer. L'armée fédérale allait envahir le territoire fribourgeois. Une grande partie de nos troupes devait passer la nuit en plein air; les reconnaissances fréquentes avaient lieu; on devait être prêt à tout événement. Les soldats exécutaient avec empressement les ordres donnés. Nous étions favorisés d'un temps exceptionnellement beau pour la saison. L'absence d'humidité était cause que l'on ne souffrait guère de la fraîcheur des nuits. Les hommes avaient d'ailleurs au bivouac de la paille à discrétion et du bois en quantité suffisante.

L'attente du combat n'était la gaieté ni aux soldats, ni aux officiers. Dans cette disposition d'esprit, j'eus la tentation de jouer un tour à notre chirurgien, le docteur Pugin, et je n'y résistai pas. M. Diesbach ayant envoyé un certain nombre de bouteilles d'eau de cerises pour les officiers, je fus chargé d'en faire la distribution. M. Pugin nous avait quelquefois donné des preuves de son goût peu modéré pour les liqueurs; je pensai que le service ne souffrirait point d'une substitution qui me paraissait plaisante. Au lieu de deux bouteilles de kirsch, distribuées à chaque officier, je fis déposer dans sa chambre deux bouteilles d'eau fraîche. Le docteur Pugin n'ébruïta pas l'aventure, et se borna à quelques plaintes confidentielles auprès d'un ou deux officiers qui avaient sa confiance.

Les dispositions de la troupe étaient excellentes. Le courage était dans tous les cœurs; sans distinction d'opinion, chacun était décidé à faire son devoir et impatient de combattre. Les soldats se plaignaient de l'inactivité des chefs; ils auraient voulu marcher à la rencontre des corps qui envahissaient notre territoire, espérant les battre successivement et jeter ainsi le découragement dans l'armée fédérale. Ils prévoyaient que cernés et serrés sous les murs de Fribourg par les divers corps réunis, ils ne seraient plus en état de résister. Ces plaintes étaient fondées; mais hélas! le courage des chefs et des membres du gouvernement n'était pas au niveau de celui des soldats. Grand en apparence quand le danger était éloigné, il s'affaiblissait graduellement à l'approche de celui-ci pour s'anéantir bientôt.

### **L'armistice de novembre 1847**

Une nouvelle, à laquelle on ne s'attendait pas, vint, le 13 novembre, jeter la surprise et le plus vif mécontentement parmi les soldats. Un armistice avait été conclu. On cherchait à en atténuer la signification, mais en vain; les soldats l'envisagèrent de suite comme le prélude d'une capitulation. Défense fut faite à la troupe de se porter en avant et de quitter ses positions.

### **Une attaque inattendue**

Confiants dans l'armistice, un grand nombre de nos soldats allèrent en ville pour prendre un peu de repos et de nourriture. Soudain, vers trois heures de l'après-midi, on entendit gronder le canon dans la direction de Bertigny, hauteur qui domine Fribourg à l'ouest et où une redoute avait été construite. Les coups de canon se succèdent, la fusillade vient s'y mêler. Les soldats accourent; les corps se forment; chacun est à son poste. Notre bataillon se réunit sur un versant au nord de la redoute. M. le colonel Caille, malgré son âge avancé, conserva le sang-froid d'un militaire habitué au feu. Il met son bataillon en colonne serrée, appelle les officiers, leur donne quelques directions. Un peloton de la 3<sup>me</sup> compagnie reçoit l'ordre de se porter en avant, de se déployer en tirailleurs, sans s'éloigner sensiblement, et de se replier à la rencontre de l'ennemi, en commençant et en continuant les feux. Je fus désigné pour commander ce peloton. Le moment avait quelque chose de solennel; on croyait à une attaque générale; la nuit arrivait, et déjà on ne distinguait plus les objets qu'à une faible distance.

Ne doutant des bonnes dispositions d'aucun de nos soldats, je choisis, pour exécuter l'ordre donné, le second peloton de la compagnie désignée; lequel comptait plusieurs Bullois, et bon nombre de radicaux. Je déployai le peloton en tirailleurs, comme l'ordre m'en avait été donné. Chaque soldat faisait preuve de courage et de sang-froid. Nous avançons, entendant siffler bruyamment les boulets sur nos têtes, et si près que nous pouvions les apercevoir dans l'obscurité.

Bientôt le feu se ralentit; nous arrivâmes au bas de la rampe dans un ravin appelé le Lavapêchon. Là, je trouvai, blotti derrière un buisson, un soldat vaudois, à demi mort de frayeur. Je le saisis, en lui disant qu'il était prisonnier. Le pauvre homme était dans un tel état qu'il comprenait à peine ce que je lui disais, et répondait à mes questions en me suppliant de ne pas le tuer. Le feu ayant complètement cessé, nous nous repliâmes sur le bataillon qui était resté l'arme au pied, Le prisonnier vaudois fut conduit le soir même à Fribourg, sans que personne lui fit aucun mal.

L'attaque imprévue qui avait eu lieu fut attribuée à la circonstance que la conclusion de l'armistice aurait été ignorée d'une partie des troupes fédérales. Suivant quelques personnes, cette attaque serait le fait du capitaine de carabiniers Eytel, homme politique connu par la violence de ses opinions radicales. On a prétendu que, pour faire parler de lui et pensant faire une action d'éclat, il avait ordonné l'attaque, et tenté de s'emparer de la redoute de Bertigny, alors qu'il ne s'y trouvait plus que quelques hommes. Mais surtout grâce à l'énergie d'un lieutenant d'artillerie de landwehr, M. Charles Neuhaus, les assaillants furent repoussés, laissant plusieurs morts et ayant un certain nombre de blessés.

### **La capitulation de novembre 1847**

Le lendemain, 14 novembre, dans l'avant midi, on nous annonça que la capitulation était signée. Cet avis causa parmi la troupe un véritable désespoir; des soldats exaspérés brisaient leurs armes. En rentrant en ville, par la porte de Morat, un jeune homme de La Roche, nommé Kolly, traînant son fusil derrière lui par le bout du canon, en frappa la terre avec la crosse; l'arme étant chargée, le coup partit et la balle lui traversa la cuisse. Le malheureux tomba à mes côtés; un flot de sang sortait de sa blessure. Transporté immédiatement à l'hôpital, il y mourut le soir même.

L'évêque, Mgr Marilley, crut devoir, dans ces circonstances, haranguer la troupe pour recommander la résignation et la soumission aux ordres donnés. Ses paroles produisirent une bonne impression, et calmèrent un peu les esprits. On fit rendre les armes, et la troupe fut licenciée le soir même.

#### Notes de Jean Pharisa

*Les troupes fédérales (90'000 hommes) étaient placées sous le commandement du général Dufour. Les troupes du Sonderbund (30'000 hommes) étaient placées sous la direction du général Salis-Soglio et d'un Conseil de guerre. La guerre était finie. Grâce à l'habileté du général Dufour, elle n'avait pas été trop meurtrière. Les troupes fédérales avaient 74 tués et 377 blessés ; celles du Sonderbund, 39 tués et 175 blessés.*

*Les vaincus durent payer 6 millions d'indemnités aux vainqueurs. Neuchâtel, 300'000 fr. et Appenzel AI, 15'000 fr. pour s'être opposés aux ordres de la diète.*

Le 15 novembre, dans la matinée, je me rendis avec un ami mon compagnon d'armes, Vital Geinoz, de Neirivue, et un autre officier, Cyprien Jaquet, d'Estavanens, à la Chancellerie, pour nous mettre, en cas de besoin, à la disposition de l'autorité militaire et du gouvernement. Mais nous trouvâmes les bureaux évacués. Depuis les corridors, nous entendîmes un grand vacarme, des vociférations et des cris de mort proférés devant le bâtiment. Bientôt, celui-ci fut envahi et, en descendant l'escalier, nous rencontrâmes une bande de forcenés, qui se précipitaient dans le vestibule et montaient, faisant résonner les dalles du bruit de leurs pas et de leurs armes.

Quoique notre qualité d'officiers fribourgeois fut facile à reconnaître, notre contenance en imposa à ces frénétiques, qui nous ouvrirent un passage; plusieurs même nous saluèrent militairement; nous rendîmes le salut qui nous était adressé. Heureusement pour eux, les membres du conseil d'Etat, et la plupart des employés de la Chancellerie étaient sortis à temps et s'étaient échappés par derrière.

N'ayant plus rien à faire au chef-lieu du canton, je pris la poste le soir même pour retourner dans la Gruyère. En passant sous la redoute de Bertigny, je pus constater les dégâts causés par l'engagement de l'avant-veille. Les bords de la route étaient jonchés de débris; le sang tachait le sol; un cheval tué gisait au bord de la route.

Mes opinions politiques ne pouvaient convenir au gouvernement qui venait d'être établi. Je fus en effet informé, peu après mon retour à Gruyère, que j'allais être relevé de mes fonctions de greffier. Je m'y étais préparé, et pus promptement remettre, en bon ordre, le bureau à mon remplaçant, le sieur Bossens, dont j'ai déjà parlé. La remise se fit sans désagréments graves. Au bout de quelques semaines, les avances que j'avais faites pour frais de justice pénale, ainsi que mes émoluments pour cet objet, me furent payés, à l'exception de ce qui concernait une procédure ayant un caractère politique, instruite contre un nommé Vital Pasquier, du Pâquier.

Pécuniairement, je n'ai retiré aucun avantage de ma nomination au poste de greffier. Mon installation, mes déplacements et d'autres dépenses absorbèrent les émoluments que je pus percevoir, si ce n'est davantage. La rentrée de ces émoluments, et de ceux du tribunal, me causa même quelques ennuis. Etant allé à Fribourg, chez le sieur Philippe Castella, qui occupait la place lucrative de geôlier des prisons des Augustins, je lui demandai le paiement d'un billet d'épices relatif à un procès qu'il avait devant le tribunal de Gruyère. L'employé gouvernemental, sans répondre à ma demande, ouvrit la porte de la chambre dans laquelle j'avais été introduit, et, m'invitant en termes peu convenables à me retirer, se disposa, pour accélérer la sortie, à me donner par derrière un coup de pied, qui toutefois ne m'atteignit pas. Le billet d'épices fut acquitté depuis, sur l'invitation du président du tribunal, M. Morand.

Un jour, comme je sortais du château de Gruyère, pour affaires concernant la remise du greffe, je rencontrai, dans la cour, un homme connu par l'exaltation de ses idées politiques, appelé dans la contrée le Gros Esseiva. Cet individu, me regardant d'un œil qui n'annonçait pas la bienveillance, m'apostropha, me disant d'une voix retentissante: « Aristocrate ». Ce sont les seuls faits dont j'eus, à cette époque, lieu de me plaindre de la part des radicaux. MM. les juges Castella, Beaud et Remy furent aussi révoqués; les deux premiers furent même emprisonnés quelques jours, comme fauteurs du Sonderbund. M. Charles Caille, dont les opinions avaient une teinte de libéralisme, conserva ses fonctions de juge jusqu'à la suppression du district et du tribunal de Gruyère.

A la suite des événements, les cours de droit furent une seconde fois interrompus; je dus interrompre aussi les études de latin et de philosophie que j'avais commencées. Les Jésuites avaient été expulsés de Fribourg. M. Hubert Thorin s'était réfugié en France, où il trouva plus tard, en Bresse, une place de précepteur. Quant à moi, je rentrai chez mon père; à Estavanens; je repris les travaux de la campagne, consacrant néanmoins mes loisirs à l'étude, particulièrement à l'étude du droit et de la littérature. Je m'intéressais d'ailleurs vivement aux affaires du pays

### **Le gouvernement provisoire du 15 novembre 1847**

Le lendemain de la capitulation, 15 novembre, un gouvernement provisoire avait été installé par quelques centaines de démagogues accourus de divers points du canton. Ce gouvernement, en partie composé d'hommes qui s'étaient fait connaître par la violence de leurs opinions, et s'étaient compromis dans l'insurrection du 6 janvier, avait immédiatement pris différentes mesures, les unes évidemment injustes, la plupart antipathiques à la majorité du peuple fribourgeois. Je ne les énumérerai pas; d'autres l'ont déjà fait, et mon but, en rédigeant ces mémoires, n'est pas de faire une œuvre complète. Je veux principalement faire connaître, d'une manière impartiale et exacte, les faits auxquels j'ai pris une part active, ou dont j'ai été témoin. Je tiens, en particulier, à faire apprécier à leur juste valeur, les hommes de toutes les opinions avec lesquels j'ai été en contact, et que j'ai pu connaître et apprécier personnellement.

### **Avant les élections au Grand Conseil de décembre 1847**

Par décret du 27 novembre, le gouvernement provisoire convoqua sur le 10 décembre suivant, à onze heures du jour, les électeurs fribourgeois pour procéder à la nomination des députés au grand conseil. A cet effet, le canton avait été divisé en six cercles électoraux. La votation devait avoir lieu à mains levées, au chef-lieu de chaque cercle. Les communes de la Gruyère, et celles de l'ancien district de Châtel, formaient le cercle de la Montagne et votaient à Bulle.

Le découragement était grand parmi les populations. Dans la Gruyère, bon nombre de citoyens hésitaient à se rendre au lieu de la votation, ou ne s'y décidaient qu'avec une grande répugnance. Cependant quelques hommes courageux, à la tête desquels était M. Hubert Charles, de Riaz, ancien conseiller d'Etat, qui avait fait opposition au Sonderbund, prirent l'initiative des démarches à faire dans le but de réorganiser le parti conservateur et de stimuler les électeurs.

En ce qui me concerne, jeune et plein d'ardeur, convaincu que je travaillais dans l'intérêt d'une juste cause, celle de la religion et de la liberté, je ne me laissai pas abattre. Je parcourus différentes localités du cercle de la Montagne, m'adressant à des hommes sûrs m'efforçant de relever leur courage et d'obtenir leur concours pour engager les citoyens à se rendre aux élections.

Le 8 décembre, j'allai à Bellegarde, localité située dans la montagne, à quatre lieues de mon village. Bellegarde comptait peu d'hommes marquants; mais sa population était bonne et bien disposée. On me conseilla de m'adresser au notaire Buchs, homme d'un âge avancé, jouissant d'une certaine influence dans sa commune. Dans mes courses, j'évitais, autant que possible, de suivre les grand'routes, prenant les sentiers ou la direction la plus propre à échapper à la vigilance des agents et des nombreux espions du gouvernement. J'évitai donc de traverser de jour les villages de Broc et de Charmey, où le parti radical comptait, principalement à Charmey, un assez grand nombre de zélés partisans. Pour aller à Bellegarde, je pris le chemin dit du Revers, sentier mal frayé, dont en maints endroits, on retrouvait à peine la trace. La contrée m'était en outre inconnue; l'allais à Bellegarde pour la première fois. J'arrivai à l'auberge vers une heure de l'après-midi. J'y entrai et remarquai tout d'abord le portrait du maréchal autrichien Radetzky, collé à la paroi, à l'une des places les plus en vue de la salle. Cette circonstance m'indiquait suffisamment l'opinion de l'aubergiste et de ses clients.

Je m'attablai, regardant de temps en temps, d'un œil sympathique, des paysans qui, à en juger par le liquide qu'ils avaient devant eux, faisaient une petite dépense, mais en revanche une bruyante conversation; je n'y comprenais rien, ne sachant alors pas l'allemand. Ayant fait un trajet de quatre lieues sans m'arrêter, mon appétit était ouvert; préférant les mets doux, je voulus dîner de café au lait. On me servit promptement et proprement; mais le lait était tellement salé que le sucre que j'y mis ne put rendre au café un goût qui convint à mon palais. J'ai appris depuis qu'il était d'usage à Bellegarde de saler le lait.

M'étant renseigné sur le lieu où habitait le notaire Buchs, j'appris qu'il habitait Weibelsried, hameau situé à trois quarts de lieue du village de Bellegarde; je m'y rendis. M. Buchs me fit le plus sympathique accueil, et m'assura qu'il ferait de son mieux pour engager ses combourgeois à se rendre aux élections, regrettant que son âge et ses infirmités ne lui permissent pas d'y aller aussi. J'ai lieu de croire qu'il a tenu parole.

A mon retour, je ne voulus pas négliger l'occasion de m'assurer si je ne pouvais rien faire à Charmey. Il était environ six heures du soir; un brouillard épais rendait la nuit obscure, et un froid vif retenait les gens dans leurs habitations. J'allai discrètement frapper à la porte du presbytère et demander si je pouvais parler à M. le curé, un M. Dey, de Marsens, auprès duquel je fus introduit. M. le curé, homme de bonne société, me reçut poliment, mais froidement. Je lui fis connaître le but de ma course et de ma visite, lui demandant si, dans sa paroisse, je pouvais m'adresser à quelqu'un qui fut disposé à engager les citoyens bien intentionnés à prendre part aux élections. M. le curé me répondit qu'il ne pouvait m'indiquer personne, et me pria de m'éloigner au plutôt pour ne pas le compromettre. Je m'empressai d'obtempérer à cette invitation.

### **Les élections du 10 décembre 1847**

Le jour des élections, les électeurs conservateurs arrivèrent en grand nombre; ceux d'Estavanens y vinrent en majeure partie et se groupèrent près de moi, au lieu désigné pour les opérations électorales. J'avais à coeur que les gens de mon village fissent ce que j'estimais être leur devoir dans l'occurrence; je tenais à ce que tous votassent la liste adoptée par les conservateurs, sans cependant exercer de pression sur personne; cette liste faisait d'ailleurs une part équitable au parti radical modéré.

La votation avait lieu dans la rue de Bouleyre, sur une place assez spacieuse, située entre une promenade, dite des Tilleuls, jardin, au nord duquel se trouvent des bâtiments, séparés de l'église et du cimetière par un chemin. Un balcon, vis-à-vis du centre de la place, domine celle-ci à l'ouest. Le bureau, composé de cinq scrutateurs, et ayant pour président le préfet du district, M. Jacques Remy, s'était installé sur ce balcon. Un bataillon d'infanterie vaudois était rangé en ligne dans la grand'rue, parallèle à celle de Bouleyre, et faisait face à la place des élections. Il s'étendait sur toute la longueur de la rue. Les deux rues communiquent l'une avec l'autre par une large ruelle vis-à-vis de la place, et deux issues aux extrémités de la rue de Bouleyre. La troupe pouvait ainsi, en un instant, passer dans cette dernière rue et sur la place des élections.

La liste radicale fut d'abord mise en votation. Les candidats de cette liste étaient nommés et proposés successivement, puis les électeurs invités, conformément au décret du gouvernement provisoire, à voter pour ou contre chacun d'eux. La votation se fit avec une incroyable célérité. A peine le nom du candidat était-il prononcé que les scrutateurs s'empressaient de déclarer qu'il avait la majorité et de le proclamer élu. M. Charles, qui s'était placé près du balcon où siégeaient les scrutateurs, essaya de réclamer et de protester contre cette manière de procéder, mais en vain; il ne fut pas écouté.

On a souvent dit que les élus du 10 décembre, à Bulle, n'avaient pas réuni la majorité des suffrages et, à force de l'entendre répéter, un grand nombre de conservateurs l'ont cru. Cette question ayant une grande importance, historique du moins, je crois devoir consigner ici mes impressions à cet égard.

Il est à remarquer d'abord que les électeurs n'étaient pas habitués à ce mode de votation, et que beaucoup par la fatigue d'une marche de quelques lieues, ou par la crainte de l'appareil militaire déployé, manquaient de sang-froid. Au surplus, comme cela arrive fréquemment, bon nombre d'électeurs, sans avoir de sympathies pour le nouveau régime et la plupart des candidats proposés craignaient de déplaire à ceux-ci. J'ai vu, à côté de moi, de mes combourgeois d'Estavanens voter pour tel candidat, radical avancé, en disant: «Votons pour celui-ci, c'est un bon enfant! ». Auprès des indifférents et de quelques conservateurs, la liste mise la première en votation avait sur l'autre un avantage incontestable.

Cette votation me donna une idée médiocre de l'énergie d'une partie de nos populations. Je ne crois pas, il est vrai, que tous les candidats proposés aient réuni la majorité; mais je suis persuadé que la plupart, l'ont eue. Je dois dire toutefois que je me trouvais à peu près au centre de la masse des électeurs; que ceux-ci étaient, autour de moi, très serrés et que j'étais moins bien placé pour apprécier la votation que ceux qui se trouvaient aux ailes, et particulièrement au haut de la place près du balcon. Je puis néanmoins affirmer que tous les candidats proposés ont obtenu un nombre important de suffrages. C'est surprenant, si l'on compare avec ce résultat les dispositions précédentes et les dispositions subséquentes des populations de nos campagnes. Cependant, je ne doute pas que si les élections s'étaient faites à la commune et au scrutin secret, la liste conservatrice n'eût été votée à une forte majorité.

### **1848. Le nouveau grand conseil et ses décrets**

L'opération terminée, les électeurs conservateurs se retirèrent, la plupart mécontents et bon nombre encore plus découragés qu'auparavant. Le nouveau grand conseil, composé en majeure partie d'hommes dont les opinions étaient en parfaite

harmonie avec celles des membres du gouvernement provisoire, confirma celui-ci, et, suivant les mêmes errements, décréta une série de mesures aussi iniques que vexatoires pour un grand nombre de citoyens.

Le 4 janvier 1848, le grand conseil décréta un emprunt forcé jusqu'à concurrence de 300,000 francs, emprunt qui devait essentiellement peser sur les auteurs et fauteurs de la guerre. Le 20 janvier, sous le titre de décret d'amnistie, il frappa d'une contribution de 1,600,000 francs, pour frais de guerre et d'occupation les principaux auteurs et fauteurs de l'alliance séparée. Le même décret frappait d'une imposition de 810,000 francs les couvents et le clergé séculier du canton; la somme mise spécialement à la charge de ce dernier était de 60,000 francs.

Un décret, de même date que le précédent, allouait, à titre d'indemnité, une somme de 100,000 francs, au maximum, aux prévenus politiques, constitués en perte par les poursuites dirigées contre eux ensuite de l'insurrection du 6 janvier 1847. Le 4 mars, le grand conseil vota une constitution aussi antilibérale qu'antidémocratique; un article spécial en statuait l'entrée en vigueur dès sa promulgation. Une proclamation, datée du 8 mars, expliquait que si la nouvelle chartre n'était pas soumise à la sanction du peuple, c'est que la loi du 27 novembre 1847 (en réalité un décret du gouvernement provisoire) l'en dispensait, et que le peuple, appelé par électorale (un autre décret du même gouvernement) à choisir ses mandataires, leur avait non seulement conféré le pouvoir législatif, mais encore le pouvoir constituant. Sous dates des 30 et 31 mars, le grand conseil rendit un décret revisant le décret d'imposition du 8 janvier, et supprimant en même temps tous les couvents existants dans le canton de Fribourg, y compris ceux de capucins. Trois étaient supprimés immédiatement; les autres l'étaient par voie d'extinction. Les biens meubles et immeubles des couvents supprimés à teneur du décret de suppression, réunis au domaine de l'Etat pour être consacrés à une destination d'utilité publique.

Un décret du 23 septembre 1848 allait jusqu'à prescrire que le citoyen, pour être admis à prendre part à l'élection des membres du conseil national, qui avait lieu au mois d'octobre suivant, devaient préalablement prêter serment à la constitution cantonale et à la constitution fédérale; ni l'une, ni l'autre de ces constitutions n'avaient été soumises au peuple et acceptées par lui. Par décret du 28 janvier 1849, le grand conseil statua que, pour être admis à voter dans une assemblée fédérale ou cantonale quelconque, le citoyen devait prêter serment aux deux constitutions susmentionnées.

## Les pétitionnements

Des pétitionnements, protestant contre ces mesures eurent lieu. La plupart des pétitions étaient dues à l'initiative de M. Charles, de Riaz, qui les rédigeait. J'étais ordinairement chargé de les faire circuler dans la Haute-Gruyère et d'y recueillir des signatures. Je le faisais avec zèle et dévouement. C'était une mission peu agréable, eu égard au découragement et à la terreur qui régnaient dans la population. Quelques hommes de cœur signaient volontiers, il y en a toujours, mais en petit nombre; un très grand nombre n'apposaient leurs signatures qu'avec une répugnance visible. Il y avait même des individus qui ne signaient pas sans me faire comprendre que ce n'était qu'en considération de ma personne, et pour m'être agréable. J'ai, à cette époque déjà, fait de pénibles réflexions sur le peu de constance et de courage des hommes.

## La souscription pour frais de guerre – décrets des 30 et 31 mars 1848 –

Je m'efforçais d'encourager mes concitoyens par l'exemple. Une souscription ayant été ouverte, par décision du grand conseil; pour couvrir les frais de guerre et alléger la position des imposés, je souscrivis immédiatement pour 100 francs (145 fr. nouveau cours), quoiqu'à cette époque, je ne possédasse rien. Je comptais, pour faire face à mon engagement, sur la bonté de mon père, et, au besoin, sur les privations que je m'imposerais. J'ai pu depuis comparer le dévouement de ceux auxquels je n'avais pas hésité à venir en aide avec celui que j'avais moi-même pour eux. Toutefois, les souscriptions, jugées insuffisantes, ne furent pas acceptées; je fus ainsi dispensé d'acquitter la mienne.

## Réorganisation des milices

Un décret du grand conseil, en date du 16 janvier 1848, statuait la dissolution de tous les corps militaires du canton et mettait en disponibilité tous les citoyens qui en faisaient partie. Ce décret avait évidemment pour but d'exclure de nos milices certains officiers suspects au nouveau gouvernement, principalement dans les grades élevés. Je ne fus toutefois pas du nombre des exclus, car, déjà le 12 janvier, un brevet de lieutenant en premier m'avait été adressé.

## Etudes philosophiques et cours de droit de M. Folly

Rentré chez mes parents à Estavanens, en novembre 1847, et ayant quitté Fribourg quelques mois auparavant, sans avoir achevé mes études de philosophie chez le Père Rothenflue, je profitai d'une occasion qui se présenta pour les continuer. M. Caille, chanoine à Gruyère, enseignait alors la philosophie à un jeune homme qui se destinait à l'état ecclésiastique. Informé de ce fait, je priai M. Caille de m'admettre à suivre aussi son enseignement. Il voulut bien y consentir, et, pendant les premiers mois de 1848, je me rendis chaque jour à Gruyères pour une étude à laquelle j'attachais une très grande importance.

Pendant le second semestre d'été, un cours de droit fut donné à Fribourg, par M. l'avocat Folly. Voulant compléter les études de droit que j'avais commencées, je m'y fis inscrire comme élève régulier et j'allai habiter Fribourg depuis l'ouverture du cours jusqu'à fin septembre. M. Folly, nommé depuis conseiller d'Etat, était un homme grave, qui ne redoutait pas l'étude; mais qui avait des talents médiocres. Son cours consistait dans de longues dictées sur le droit romain; ses explications, très brèves, ajoutaient peu de choses au texte, d'ailleurs prolixes, de ses dictées.

J'avais, déjà en 1847, depuis le mois de février à la fin du mois de juin, travaillé au bureau de M. l'avocat Wuilleret, à Fribourg. J'y fus admis une seconde fois dès le mois d'avril, et j'y travaillai jusqu'à fin septembre 1848. Je ne recevais pas de salaire; mais j'avais l'avantage de faire le stage exigé pour la profession de notaire ou d'avocat, et de me préparer à la pratique des affaires judiciaires. Le travail du bureau, sous la direction de l'éminent avocat, était une école où l'on pouvait acquérir d'utiles connaissances. Je faisais cependant de fréquentes courses dans la Gruyère, et j'assistais à la plupart des réunions politiques qui avaient lieu à cette époque dans le camp conservateur.

## Les insurrections de 1848

C'est dans le courant de l'été que se prépara l'insurrection d'octobre 1848; la seule de nos trop nombreuses insurrections qui pût avoir: quelque chance de réussite. Les mesures prises par le régime radical; les vexations auxquelles les citoyens, qui ne professaient pas l'opinion gouvernementale, étaient en butte; la persécution faite au clergé avaient exaspéré les populations. On entendait partout murmurer contre le gouvernement, et demander « si on ne le renverserait pas bientôt? »

Deux tentatives d'insurrection avaient déjà eu lieu : la première le 21 février 1848, la seconde le 19 mars suivant. Ensuite de cette dernière, quelques communes du district de la Glâne avaient été occupées par deux bataillons vaudois, requis par le gouvernement de Fribourg. Je ne sais si ces tentatives peuvent être envisagées: sérieuses; je n'appris les velléités qui paraissent avoir existé postérieurement à l'occupation résultant de celle du 19 mars.

Dans ces circonstances, quelques citoyens crurent opportun de s'occuper de la situation et des mesures à prendre, les circonstances, dans le but de prévenir de nouveaux soulèvements partiels. De ce nombre, j'indique ici: Rodolphe François Weck, de Fribourg; François-Xavier Menoud, de La Magne; Jean-Louis Oberson, de Rueyres-Treyfayes; Meillaz, de Sorens, Joseph Roulin, dit des Vernes, de Treyvaux et moi-même, Joseph Jacquet, d'Estavanens. Nous nous constituâmes en comité dans le but de nous renseigner exactement sur les dispositions des populations au cas de l'éventualité d'une insurrection. Ce comité eut deux ou trois réunions qui ne paraissent pas avoir éveillé l'attention de l'autorité.

Il importait, dans les conditions où se trouvait le canton de Fribourg, de connaître aussi les dispositions des autres cantons et de savoir si les conservateurs de ces cantons pourraient, en cas qu'une insurrection eût lieu, faire quelque chose du peuple fribourgeois. Dans ce but, François-Xavier Menoud se rendit à Lucerne ; de mon côté, j'allai dans le canton de Vaud. Je devais m'adresser à un homme influent à Lausanne, et à M. l'avocat Puenzieux qui habitait Clarens, et mourut tragiquement quelque années plus tard.

Par une belle matinée du mois d'août, je partis d'Estavanens pour Lausanne, où j'arrivai vers huit ou neuf heures. J'allai immédiatement chez le personnage qui m'avait été indiqué, mais dont je crois devoir taire le nom. Il me reçut dans son jardin, m'invita à m'asseoir. Je lui fis connaître le but de ma visite. A cette ouverture, il se leva et se retira, laissant mes questions sans réponse. Aujourd'hui, sa réserve est à mes yeux pleinement justifiée; et je ne puis envisager ma démarche autrement que comme une indiscretion.

Cette première ouverture étant restée sans résultat, je ne jugeai pas à propos d'en essayer à Lausanne une seconde; j'allai directement à Clarens, où j'arrivai vers six heures du soir. M. Puenzieux me fit le plus gracieux accueil; il m'assura que les conservateurs fribourgeois avaient ses sympathies, mais qu'elles n'étaient pas partagées par ses compatriotes; qu'il ne pourrait rien faire pour nous; qu'en cas d'insurrection, les milices vaudoises n'hésiteraient pas à répondre à l'appel qui leur serait adressé, et à occuper le canton de Fribourg si l'ordre leur en était donné.

François-Xavier Menoud n'eut guère plus de succès à Lucerne, où, malgré le meilleur accueil, il lui fut dit, dans une réunion convoquée tout exprès, que les conservateurs lucernois étaient dans l'impossibilité de faire quelque chose pour leurs amis de Fribourg.

De Clarens, je voulais retourner à Estavanens par le col de Jaman. La chaleur était excessive. M. Puenzieux insista pour que je différasse mon départ jusqu'à ce que l'air du soir l'eût un peu tempérée. Je cédai à ses instances, et à l'attrait de sa conversation. Il m'offrit des fruits, cueillis dans son verger, ainsi que des rafraîchissements, avec toute l'amabilité d'un bon cœur. Je mis à profit son hospitalité et sa générosité.

Vers sept ou huit heures, je quittai M. Puenzieux, en le remerciant de l'excellent accueil qu'il m'avait fait; je pris le chemin de Jaman, que je connaissais pour l'avoir passé deux ans auparavant.

### **Un orage à la montagne**

La soirée était magnifique. Le soleil couchant jetait sur les montagnes, couronnées de glaciers, des teintes d'un jaune d'or, puis d'un rouge pourpre. A peine avait-il disparu sous l'horizon que la lune s'élevait resplendissante au-dessus des hautes cimes, répandant dans sa course des flots de lumière; et argentant les eaux tranquilles du lac. Le spectacle était féérique. Je cheminais lentement, admirant la beauté de cette nature grandiose.

Tout à coup, j'aperçois à l'extrémité du lac un point noir. Ce point grossissant, assombrit graduellement le tableau. Bientôt les éclairs sillonnent les nuages qui s'amoncellent, avancent, voilent la lune, et couvrent le ciel d'un bout à l'autre de l'horizon. Je continue et j'accélère ma marche ; mais la nuit devient de plus en plus noire, le sentier de la montagne plus étroit; puis je n'en vois plus, j'en perds la trace, et je marche au hasard. A la lueur des éclairs, je m'aperçois suis plus dans la vallée qui aboutit au col de Jaman, mais dans une vallée voisine et déjà loin du chemin que je devais suivre. Que faire? L'obscurité était profonde, le tonnerre grondait sans interruption, une pluie battante, chassée par le vent rendait l'usage de mon parapluie impossible. Il eut été imprudent de chercher un abri sous les sapins, et la violence du vent mettait pas de stationner sous ses coups.

Je supposais ne pas être éloigné des cimes rocheuses qui, au-dessus du lieu où je me trouvais, séparent le canton de celui de Fribourg. Cette supposition me détermina à monter jusqu'au pied des rochers, espérant trouver une issue pour descendre sur le versant fribourgeois, et arriver au village d'Albeuve. Je gravis résolument la pente, presque verticale, qui restait à escalader jusqu'au pied des rochers; j'en longuai la base, à travers des obstacles, presque insurmontables, qui se renouvelaient à chaque pas. Tantôt je me heurtais contre des toute dimension; tantôt une saillie, un contrefort que je rencontrais sans l'avoir discerné, m'obligeait à descendre pour remonter ensuite; tantôt le sol, sans consistance, s'éboulait sous mes pas; souvent je tombais, glissant ou roulant avec les que j'entraînais dans ma chute; tantôt un précipice infranchissable se trouvait devant moi et arrêtait ma course désespérée. Il est difficile de se représenter l'horreur d'une pareille situation. Les éclairs me faisaient voir, à chaque instant, les dangers auxquels j'étais exposé: à mes pieds des précipices, sur ma tête les rochers perpendiculaires, que la foudre frappait coup sur coup, avec un effroyable fracas, répété par de sonores et multiples échos. Mais la lueur des éclairs ne me laissait pas apercevoir l'issue cherchée. (J'ai appris depuis qu'il n'y en avait point). Trempé jusqu'aux os, étourdi, épuisé, découragé je pris le parti de descendre, et de retourner sur mes pas jusqu'aux premières habitations que je rencontrerais. La descente s'effectua tantôt en marchant, tantôt en glissant ou en roulant..

Soudain, j'aperçus, à une assez grande distance, une lueur qui semblait indiquer l'existence d'un bâtiment isolé. Je marchai dans cette direction, et j'acquis bientôt la certitude que je me trompais pas. La pente devenant moins raide, je pus, enfin sans danger, accélérer la marche, et j'arrivai près d'une cabane où je vis à travers la paroi mal jointe, un feu presque éteint. Je frappai à la porte, aussitôt deux hommes vinrent ouvrir. Je leur racontai ce qui m'était arrivé. Ils me firent entrer, s'empressèrent d'attiser leur feu, allumé, dirent-ils, à cause de l'orage, puis retournèrent se coucher, non sans m'avoir autorisé à l'entretenir pour me réchauffer et sécher un peu mes vêtements. Je fus heureux de profiter de l'hospitalité qui m'était accordée par ces braves gens. Ils travaillaient, m'ont-ils dit, à faire les foins sur des pentes voisines des rochers au pied desquels j'avais erré si longtemps et si péniblement.

Quelques instants avant mon arrivée près de la cabane, la pluie avait cessé. Vers 5 heures, le temps s'éclaircit; je me remis en route. En quittant la cabane, je pus apprécier le désintéressement de mes hôtes, J'exprime, par ces lignes, qu'ils ne liront jamais, les sentiments de reconnaissance que leurs procédés à mon égard m'ont inspirés. Un soleil, chaud comme celui qui annonce de nouveaux orages, acheva d'enlever à mes vêtements l'humidité que le feu du foyer de la cabane n'avait pas eu temps de faire disparaître.

### **Une réunion au bois de Montcor. Septembre 1848.**

La dernière réunion du comité, qui s'était constitué en cas qu'une insurrection survint, eut lieu en septembre au bois Moncor, à quelque distance de la route de Fribourg à Prez. Dans cette, réunion, il fut décidé, à l'unanimité des membres présents, que si le gouvernement prenait de nouvelles mesures de nature à augmenter l'effervescence, et à rendre une insurrection inévitable, une levée en masse devrait avoir lieu dans tout le canton, à l'exception du district réformé de Morat. Chacun des citoyens présents prit l'engagement de se mettre en rapport avec un homme sûr et discret des communes qui lui furent assignées, et de lui transmettre les avis et les ordres qui seraient donnés. M. Rodolphe Weck fut désigné comme chef et chargé de prendre toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires ou opportunes pour atteindre le but en vue duquel le comité était constitué.

La décision prise, nous nous séparâmes, suivant chacun une direction différente pour ne pas éveiller l'attention. Je me dirigeai vers la Gruyère, étant intentionné d'aller à Estavanens chez mes parents. Il n'est pas tout à fait sans intérêt de relater ici un événement, si je puis l'appeler ainsi, qui me surprit en route. Parti du bois de Moncor vers quatre heures de l'après-midi,

j'arrivai, vers six heures, à Lentigny. Passant près de la cure, je fis une visite à M. Je curé, qui était un M. Carrard, frère du célèbre Nicolas Carrard, tué quelques années plus tard dans une insurrection. Sans m'en douter, je rencontrai ce dernier chez son frère. Il n'avait d'ailleurs pas assisté à la réunion de Moncor, dont je Je suppose, il n'avait aucune connaissance..

### **Un nouvel orage. Septembre 1848**

Je ne prolongeai pas ma visite, et me remis en route. Nicolas Carrard, qui habitait alors Mézières, devant suivre la même direction que moi pour retourner chez lui, nous partîmes ensemble. Vers dix heures, nous étions sur la grand'route de Fribourg à Romont, non loin de Maconnens. Le ciel était couvert, l'atmosphère chargée de vapeurs, la nuit obscure. Bientôt un violent orage éclata; les éclairs se succédaient et le tonnerre grondait sans interruption. La route était, à cet endroit, bordée de chênes. A chaque instant, nous entendions tomber la foudre, tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt devant, tantôt derrière nous. J'étais abasourdi, fatigué, impatienté de ce vacarme. Carrard, au contraire, conservait un admirable sang-froid, et le calme le plus parfait. Voyant mon agitation, et l'attribuant plutôt à Ja frayeur qu'à l'impatience, il ne cessait de me répéter: Mon cher Monsieur Jaquet, ayez toujours bon courage! Comme il avait un vice de prononciation qui l'empêchait de prononcer la lettre « r », il prononçait: «Mon chève Mousieuve Jaquet, ayez toujouve boncourage! » Cette recommandation, sans cesse répétée., augmentait mon impatience.. Tout à coup, nous fûmes terrassés ; la J tombait près de nous, laissant une forte odeur de soufre. Il est possible que Carrard, homme, de petite taille, mais très robuste, n'ait pas été complètement à terre; je le vis cependant se redresser. Quant à moi, je me relevai l'entendant répéter son exhortation. La pluie était torrentielle, nous étions l'un et l'autre mouillés jusqu'aux os. Toutefois, nous poursuivîmes notre chemin. Peu à peu, le bruit du tonnerre s'éloigna, la pluie diminua et enfin cessa complètement.

Je laissai Carrard à Mézières et arrivai chez mon ami Jean-Louis Oberson, vers deux heures du matin. Une cordiale réception et un bon lit m'eurent bientôt remis de ma fatigue et de mon agitation. Le matin, je partis pour Estavanens après un excellent déjeuner, et après avoir fait connaître à Oberson. Les décisions prises à Moncor. J'eus, quelque temps après, vers la tin de septembre, dans de mes courses nocturnes., une rencontre assez intéressante pour être aussi consignée dans ces mémoires. Je devais retourner dans la Gruyère, et, pour utiliser la journée autant que possible, je ne partis de Fribourg qu'après six heures du soir, ayant sur moi, par prévoyance, d'autre objet de valeur qu'une pièce de cinq francs dans la poche de mon gilet. Le temps était beau ; mais un léger brouillard, qui planait dans la campagne, ne permettait de distinguer les objets qu'à une faible distance. Après cinq heures de marche, j'arrivais vis-à-vis du village d'Echarlens. Tout était calme ; le silence qui régnait autour me faisait remarquer le bruit de mes pas sur la surface sèche et unie de la route.

### **Une rencontre nocturne**

Soudain, j'entends parler à voix basse.. Je regarde dans la direction d'où m'arrivaient les sons et je vois stationner, sous un pommier au bord de la route, à une vingtaine de pas devant moi, trois hommes. Je m'arrête, surpris ; j'écoute sans pouvoir comprendre ce qu'ils disent., Quoiqu'il me paraisse suspect, ou du moins singulier que quelqu'un stationne en ce lieu, à cette heure, car il était près de minuit, je ne retourne pas en arrière. Je continue à marcher. A peine ai-je fait encore trois ou quatre pas que subitement, je vois une lumière que portait l'un d'eux. J'avance encore et je les vois tous trois venir directement à moi. Nous sommes bientôt face à face; l'un étend les bras pour me saisir au collet; les deux autres veulent m'entourer pour m'empêcher de fuir. Sans me troubler, je fais un saut en arrière, puis saute ensuite la haie d'épines, haute d'un mètre au moins qui borde la route, et fuis dans la direction de Marsens, bien persuadé que ceux qui avaient voulu m'arrêter ne la franchiraient pas assez lestement pour m'atteindre. En effet, j'étais déjà loin de la route que j'entendais encore craquer les branches de haie qu'ils ne parvenaient pas à passer. Je ne tardai pas à m'apercevoir que les drôles avaient renoncé à me poursuivre Je repris la direction de Riaz; un instant après, j'entendis sonner une heure à la tour d'une des églises voisines. Depuis Bulle, je suivis la grand'route, et arrivai à Estavanens entre trois quatre heures du matin. J'avais jusqu'alors conservé mon sang-froid. Mais à peine eus-je salué ma mère, en entrant dans sa chambre, et répondu à quelques questions, que je me sentis défaillir, et dus me hâter d'aller me jeter sur mon lit. Cette défaillance ne dura toutefois qu'un instant; bientôt, je recouvrai l'usage de mes sens, presque aussi étonné de ma défaillance que de la rencontre qui l'avait causée.

### **Le serment électoral du 23 septembre 1848**

Aux termes de la constitution fédérale, du 12 septembre 1848, qui modifiait profondément notre organisation fédérale et instituait un conseil national suisse, le canton de Fribourg nommait cinq députés. Par décret du 23 septembre, le grand conseil divisa, à cet effet, le canton en cinq cercles électoraux, division qui se justifie pleinement en théorie. Plus les cercles sont petits plus les différentes opinions et les différentes contrées ont chance d'être représentées, si d'ailleurs les élections sont libres, si la division repose sur une base topographique, ou une communauté d'intérêts confessionnels ou matériels.

Toutefois ce décret statuait encore que le citoyen électeur devait être porteur d'un certificat attestant qu'il avait prêté serment aux constitutions fédérale et cantonale. Ce serment éloignait du scrutin la majorité des électeurs et les privait du libre exercice de leurs droits politiques. Un arrêté du conseil d'Etat, en date du 4 octobre, fixait l'élection des nouveaux conseillers nationaux

au 20 du même mois. M. Charles, de Riaz, ancien conseiller d'Etat, ayant été élu dans un cercle, formé par le district de la Glâne, contrée presque entièrement conservatrice, une enquête fut ordonnée sur la validité de cette élection. Les motifs allégués, pour justifier l'enquête, consistaient principalement en ce que des citoyens s'étaient introduits dans l'assemblée électorale au moyen de faux certificats de capacité, ou sans avoir prêté le serment requis. L'élection fut ensuite annulée par un arrêté en date du 26 octobre.

### **L'insurrection d'octobre 1848**

Depuis quelque temps déjà, le bruit circulait dans le public que le gouvernement avait l'intention de procéder à l'arrestation de l'évêque, Mgr Marilley, et de l'exiler du canton. Dans ces circonstances, Rodolphe Weck crut le moment venu de renverser le gouvernement et de mettre à exécution une mesure demandée depuis longtemps par l'immense majorité du peuple fribourgeois. Il n'était guère probable que l'arrestation de l'évêque pût rester assez secrète pour s'effectuer sans troubles et sans provoquer une résistance armée sur certains points du canton.

Cette résistance et une insurrection étaient toutefois contraires aux intentions de l'évêque. Quelque temps auparavant, Mgr Marilley m'ayant fait appeler auprès de lui, me dit avoir appris qu'une insurrection se préparait, et que j'étais du nombre de ceux qui devaient en avoir connaissance. Puis il dit être convaincu qu'une insurrection aurait inévitablement pour le ton de Fribourg des conséquences fâcheuses: que la prudence devait en faire abandonner le projet. Il ajouta qu'il prévoyait des mesures de violence à son égard; mais que ces mesures ne devaient provoquer ni résistance ni soulèvement; qu'il fallait souffrir et se résigner en attendant des temps meilleurs. Mgr Marilley insista beaucoup pour avoir une réponse conforme à ses conseils; mais je le quittai en lui disant que je ne pouvais prendre aucun engagement à ce sujet. Cette entrevue resta secrète. J'ignore si Mgr Marilley fit de pareilles instances auprès d'autres personnes, en particulier auprès de M. Rodolphe Weck, que je ne revis, depuis la réunion de Moncor, que quelques années plus tard.

Peu de jours avant l'insurrection, je vis un matin arriver chez moi, à Estavanens, un ecclésiastique influent de la haute Gruyère. Il me remit une brochure d'un évêque de France sur le droit à l'insurrection. Cette brochure disait en substance que: quand un gouvernement abuse de son autorité pour commettre des actes évidemment contraires au droit et tyranniques, l'insurrection est légitime. L'ecclésiastique partageait cette opinion qui d'ailleurs est admise par les meilleurs jurisconsultes. J'eus, à cette époque, une entrevue avec M. Hubert Charles, à Riaz. Il reconnut la légitimité de l'insurrection, et m'indiqua le nom des hommes qu'il lui semblait opportun d'appeler au futur gouvernement. Il nomma, entre autres, MM. Alphonse Diesbach, de Rosières, ou Amédée Diesbach, du Breitfeld; (je crois pouvoir dire que ni l'un ni l'autre n'auraient accepté leur nomination) MM. Xavier Bondallaz, de Nuvilly, Eugène Castella de Berlens, Badoud, notaire, à Romont. M. Charles lui-même n'aurait pas refusé son concours, en cas d'appel à son dévouement.

### **22 octobre 1848**

Dans la journée du 22 octobre, Rodolphe Week envoya des courriers dans toutes les parties du canton, qui devaient prendre part au soulèvement, pour faire connaître que celui-ci était fixé au lendemain 23 octobre, dans la soirée. L'avis me parvint le jour où il fut donné, 22 octobre. J'étais chargé d'aviser les communes de Grandvillard, de Lessoc, de Montbovon, d'Albeuve, de Neirivue et d'Estavanens. Ce jour-là, je ne communiquai cet avis à personne; je me bornai à m'assurer un homme pour le transmettre à temps le lendemain. Cet homme était Hyacinthe Sudan, d'Estavanens, fils de mon voisin Henri Sudan. Je l'employai les jours suivants, et il s'acquitta de sa délicate mission avec prudence et dévouement. Je devais diriger la colonne de la haute Gruyère, occuper Bulle et y attendre des ordres ultérieurs.

### **23 octobre**

Le 23 octobre, à onze heures avant midi, je n'avais communiqué qu'à Hyacinthe Sudan l'ordre reçu la veille. La possibilité d'un contre-ordre, et le peu de discrétion de la plupart des hommes me semblaient: commander une grande circonspection dans cette grave circonstance. Je connaissais les dispositions de la contrée, et j'avais la certitude qu'au premier signal presque tous les hommes valides répondraient à l'appel. A onze heures, arrivèrent chez moi Vital Geinoz, de Neirivue, sous-lieutenant dans le contingent, et Joson Musy, de Grandvillard. Ils me dirent savoir de source certaine que l'insurrection devait avoir lieu: le soir même, et que j'étais chargé de convoquer les hommes de la Haute-Gruyère; il m'exprimèrent leur étonnement de ne pas en être avisés.

Je leur répondis que ces renseignements étaient exacts; que mon intention était de me conformer à l'ordre que j'avais reçu, mais qu'il était temps encore, et qu'une communication du genre de celle que j'étais chargé de faire ne se faisait qu'au dernier moment. J'ajoutai que j'utilisais leur présence pour leur transmettre l'ordre donné, et les priai d'aviser les communes de la Haute Gruyère, à l'exception d'Estavanens que j'aviserai moi-même. Ils partirent immédiatement pour s'acquitter de cette mission.

Joson Musy dirigeait le mouvement à Grandvillard, Vital Geinoz, à Neirivue. A Albeuve, il était dirigé par Alexis Castella, officier dans la milice, homme intelligent et influent; à Lessoc, le sergent Lucien Robadey était chargé d'agir. J'ai oublié le nom de celui qui devait agir à Montbovon. Quant à Villars-sous-Mont, petite localité, en majorité radicale, nous n'y comptons que sur un ou deux individus. Les choses en étaient là. Je consacrai l'après-midi à rédiger une proclamation aux populations de la Gruyère, spécialement aux habitants de la ville de Bulle, la plupart dévoués au régime radical. J'y affirmais l'intention des auteurs du mouvement de ne léser personne; de respecter les droits de chacun; d'avoir tous les égards possibles pour leurs adversaires politiques; en un mot, de travailler par tous les moyens en leur pouvoir, à faire oublier le passé, à rétablir la concorde et la paix dans le canton de Fribourg. Mon cousin, Louis Gérard, fit plusieurs copies de cette proclamation, pendant que je m'occupais à vérifier si tous les hommes disposés à prendre part au mouvement étaient munis d'armes et de munitions.

A Estavanens, petit village d'environ 250 âmes, 25 hommes s'annoncèrent, et se trouvèrent prêts et suffisamment armés. Sans les soins qu'exige le bétail, particulièrement à cette époque de l'année, où il broute dans les prairies, le nombre aurait été plus grand encore. C'était de la part de tous, un élan spontané. Les hommes nettoyaient leurs armes et préparaient leurs sacs les femmes fondaient des balles; chacun désirait prêter son concours. Dans la localité, deux ou trois individus au plus n'étaient pas avisés ou restaient indifférents.

Nous allions nous mettre en marche, lorsque, à huit heures du soir, arrive, à Estavanens, M. Louis Weck m'apportant un contre-ordre, que j'étais chargé de faire connaître aux communes de la Haute-Gruyère. Sur le champ, j'en fis prévenir ces communes. Partout le contre-ordre parvint à temps; personne dans la contrée ne s'était ostensiblement compromis.

Quant aux motifs du contre-ordre, ils ne me furent pas indiqués, et je les ignore encore. J'ai depuis, mais inutilement, demandé des renseignements à ce sujet. J'ai cru qu'au moment de l'exécution, le courage du chef avait failli. Ce n'est toutefois qu'une supposition. Celle-ci repose sur la jeunesse de M. Rodolphe Weck, qui n'avait que vingt-quatre ans, et sur l'influence que sa mère a pu exercer sur lui, dans les circonstances difficiles où il se trouvait. Mme Weck, femme très respectable au reste ne restait, dit-on, pas étrangère aux mesures d'un intérêt politique.

Le contre-ordre, donné à temps, n'aurait pas eu de graves conséquences, si aucun désordre n'en était résulté, et n'aurait probablement pas été suivi d'une occupation militaire de la part de la Confédération. Le projet d'une insurrection, quoique généralement approuvé, ne pouvait être envisagé que comme un complot, et ne pouvait guère avoir d'autres conséquences qu'une enquête contre un certain nombre d'individus, soupçonnés d'en être les auteurs.

Donné à Fribourg, à une ou deux heures de l'après-midi, pour être transmis jusqu'aux extrémités du canton, c'est-à-dire à une distance de dix à douze lieues, il était impossible qu'il arrivât à temps partout; c'était dès lors une faute des plus graves. On s'est depuis livré à différentes conjectures au sujet des conséquences de l'insurrection, si le contre-ordre n'était pas intervenu. Chacun, je le crois, avait la conviction que le gouvernement aurait été renversé, et que le premier résultat aurait été un plein succès. On peut, évaluer à une dizaine de mille hommes, au moins, le nombre de ceux qui auraient pris part au mouvement. Sur ce nombre, six mille étaient bien armés. Il y avait, il est vrai, au chef-lieu; quelques centaines de soldats, que le gouvernement y avait appelés; mais la majeure partie de ces soldats étaient dévoués à la cause du peuple, et se seraient immédiatement joints aux insurgés. Plusieurs officiers avaient connaissance du mouvement et avaient promis leur concours.

Mais le gouvernement renversé, que serait-il advenu? C'est sur cette question que les opinions diffèrent: Plusieurs personnes ont prétendu que la Confédération serait intervenue, et aurait purement et simplement rétabli le gouvernement renversé, sans tenir aucun compte de la manifestation populaire. D'autres, au contraire, en admettant une intervention fédérale comme probable, ont cru qu'en présence d'une manifestation aussi générale et aussi imposante que celle qui aurait eu lieu, des concessions importantes auraient été faites au peuple, et qu'une modification, soit dans le personnel du gouvernement, soit dans les nouvelles institutions, aurait eu lieu. Cette dernière opinion me paraît la plus fondée. Après avoir doté la Suisse d'institutions démocratiques et libérales, les conseils de la nation n'auraient pu, sans une contradiction manifeste, refuser des demandes basées sur ces mêmes institutions. Mais le mouvement insurrectionnel n'était pas terminé. Dans plusieurs contrées, un contre-ordre n'était pas parvenu à temps. A Châtel, la préfecture avait été occupée par les insurgés, et le préfet mis en arrestation. Des rassemblements avaient eu lieu dans différentes communes du district de Romont et ailleurs. Un grand nombre de citoyens s'étaient réunis près de La Joux. Au moment où ils allaient se mettre en marche, un exprès leur apporta le fâcheux contre-ordre et le remit à l'un d'eux, M. François-Xavier Menoud. Celui-ci ne pouvait y croire; mais il dut se convaincre sur les affirmations énergiques du messenger. Navré, il congédia les hommes accourus pour délivrer leur pays d'un joug insupportable. « L'affaire est manquée, leur dit-il, que chacun rentre chez soi. » Comme plusieurs de ses compagnons d'infortune, il ne vit d'autre parti à prendre que celui de s'expatrier, et, après avoir fait ses adieux à ses parents, il prit le chemin de l'exil.

**24 octobre**

Sous l'impression de ces événements, m'a-t-on assuré, à une époque récente, un homme, envisagé comme étranger au soulèvement envoya à M. Jean-Polycarpe Dupaquier, aux Ecasseys, un exprès, porteur d'un message écrit. Aux termes de ce message, la Gruyère reprenait le mouvement abandonné la veille, et il fallait, y était-il dit, que les contrées de la Glâne et de la Veveysse en fissent autant. M. Dupaquier n'avait pas été informé du mouvement et n'en était pas partisan. Néanmoins, il manda par son domestique, M. François-Xavier Menoud, dont il ignorait le départ, de venir chez lui. Vu l'absence de ce dernier: son frère, M. Jacques Menoud, y alla à sa place, et reçut communication de la lettre apportée par l'exprès.

M. Jacques Menoud, alors fort jeune, et jusque-là resté étranger à la politique, si ce n'est aux nombreuses vexations auxquelles sa famille avait été en butte sous le régime radical, s'était absenté la veille, et, à son retour, dans la soirée, avait été retenu à la maison de son père par des affaires urgentes. Sur l'invitation de M. Dupaquier, M. Jacques Menoud se rendit chez Nicolas Daflon, à Saussivue, près Gruyères, où il arriva vers 3 heures. Ma mission consistait, dit-il, à renseigner M. Dupaquier sur ce qui se passait dans la Gruyère. Nicolas Daflon me reçut d'une manière calme et réservée; mais ne me fit aucune communication bien significative.

Le même jour, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, Nicolas Daflon, homme jouissant de l'estime de chacun, arriva à Estavanens pour me faire une communication importante. Ne m'ayant pas trouvé chez mes parents, il chargea deux hommes de confiance, Joseph et Basile Magnin, de me faire savoir, le plus tôt possible, que n'ayant pas reçu de contre-ordre à temps, les districts de Romont et de Châtel s'étaient gravement compromis dans la soirée du 23; que le projet de renverser le gouvernement était repris, et serait exécuté le soir même. Pour assurer le concours de chaque localité, et agir avec ensemble, les différentes colonnes devaient se réunir et se joindre au son du tocsin. Cet avis me fut donné comme venant de MM. Menoud et Dupaquier. Je ne doutai pas un instant qu'il ne vînt de MM. François-Xavier Menoud et Jean-Polycarpe Dupaquier, les deux principaux chefs du parti conservateur dans le district de Romont. Il me fut dit de plus que MM. Menoud et Dupaquier me requerraient de prendre de suite les mesures nécessaires pour assurer le concours de ma contrée, et réparer la faute commise la veille. Enfin, Daflon me faisait dire qu'il convoquerait les hommes de la paroisse de Gruyères, ce qu'il fit en effet; mais que je devais convoquer ceux des autres communes de Haute-Gruyère.

A mon retour, entre 4 et 5 heures du soir, Joseph Magnin me fit la commission. Un sentiment de commisération pour ceux de mes concitoyens que le fatal contre-ordre avait compromis, et l'importance qu'il y avait à ce que le mouvement fut général, me déterminèrent, quoique à regret et sous l'impression de fâcheux pressentiments, à me conformer à l'avis qui m'était donné. J'envoyai aussitôt un exprès. (Hyacinthe Sudan) chez Joson Musy, à Grandvillard, et chez Vital Geinoz, à Neirivue, pour les aviser du nouveau message que je venais de recevoir, en les priant de le transmettre à Albeuve, à Montbovon, à Lessoc et à Villars-sous-Mont. Je leur recommandais de ne rien négliger pour obtenir le concours des hommes de bonne volonté, et assurer la réussite de la nouvelle tentative. A 10 heures, les hommes d'Estavanens étaient réunis, à peu près aussi nombreux que la veille. Ceux de Grandvillard, moins nombreux qu'ils ne l'auraient été le jour précédent, arrivèrent à Estavanens, munis de leurs armes.

Nous allions nous mettre en marche, quand arriva une seconde fois Nicolas Daflon, disant avoir reçu l'avis que le mouvement ne devait pas avoir lieu, le canton de Fribourg étant déjà envahi par les troupes vaudoises. Chacun rentra chez soi profondément attristé. Comment expliquer la cause de ces derniers et non moins regrettables événements? J'ai cru d'abord au bruit répandu et accrédité que des concitoyens dans le malheur avaient pu songer à alléger les charges d'une occupation militaire inévitable en les faisant partager à d'autres. Aujourd'hui, j'envisage cette version comme erronée. Vu l'honorabilité de M. Jacques Menoud et ses déclarations, je ne puis trouver d'autre explication qu'un avis direct à Nicolas Daflon de la part de l'auteur de la lettre écrite à M. Dupaquier, lettre mentionnée ci-dessus, et une lacune dans l'avis donné par celui-là aux frères Magnin ou peut-être une confusion de noms dans la relation de Joseph Magnin. Tous étant morts à l'époque où j'écris ces lignes, la vérification n'est plus possible. Dans ces circonstances, je me borne à émettre le vœu qu'un autre, plus heureux que moi, parvienne à éclaircir ce qui reste d'obscur dans cette triste affaire. Quoiqu'il en soit, je vois, dans les événements qui viennent d'être relatés, des faits d'une haute importance pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre petit pays. J'y vois surtout un enseignement et un moyen de prévenir, dans la suite, des actes que trop de zèle peut produire; des actes dont les conséquences sont funestes, quelque juste que soit la cause qui les inspire.

## 25 octobre

Le lendemain, 25 octobre, avant le jour, Vital Geinoz arrivait chez moi, me disant qu'après s'être compromis aussi gravement qu'il venait de le faire, il ne pouvait rester dans le canton de Fribourg, et voulait se soustraire aux poursuites qui, inévitablement, allaient être dirigées contre nous. Un groupe d'hommes armés s'était en effet réuni, sur son invitation, à Neirivue. Le même fait avait aussi eu lieu à Albeuve; mais peut-être plus secrètement, sous la direction d'Alexis Castella, et à Lessoc, sous celle de Lucien Robadey. A Villars-sous-Mont, même, m'a-t-on dit, quelques individus prirent aussi les armes; mais rien ne fut éventé dans ces trois dernières localités.

## **Le chemin de l'exil**

Je partageais l'opinion de Vital Geinoz, et, déjà avant six heures du matin, nous prenions le chemin de l'exil: nous nous dirigeâmes sur Bellegarde, par le col de la Forclaz et la vallée du Motélon. De Bellegarde, nous franchîmes le Bruch et descendîmes à Boltigen; là, nous étions hors d'atteinte de la police fribourgeoise. Notre intention était d'aller coucher sur les bords du lac de Thoune, puis de traverser le Brunig pour aller à Wolfenschiess (Bas-Unterwald), où se trouvait alors le bon père Frantz Rothenflue. Nous pensions pouvoir séjourner dans l'un des cantons de la Suisse primitive sans y être inquiétés, jusqu'à ce que nous eussions les passeports nécessaires pour nous rendre à l'étranger.

Ne connaissant ni les chemins ni la langue allemande, nous nous fourvoyâmes et ne pûmes arriver au lieu où nous nous propositions de coucher, puis de nous embarquer le lendemain. La nuit étant venue, sans que nous sussions où nous nous trouvions, nous nous vîmes obligés de demander un gîte dans une habitation isolée. Il était environ huit heures du soir. Nous frappâmes à la porte d'une maisonnette, de chétive apparence, et parvînmes à faire comprendre l'embarras dans lequel nous étions, et la nécessité de recourir à la commisération. Nous priâmes les personnes qui étaient venues nous répondre de bien vouloir nous permettre de passer la nuit sous leur toit, et de nous donner un peu de nourriture dont nous avions grand besoin.

Nous reçûmes de la part de l'honnête famille, qui habitait cette maisonnette, la plus cordiale hospitalité. La famille se composait du père, homme de quarante à cinquante ans, de la mère et de six enfants en bas âge. On s'empressa de nous préparer un lit, en étendant sur des feuilles sèches, dans une petite chambre, au-dessus de celle qu'occupait nos hôtes, des draps d'une propreté irréprochable. Pour notre souper, on nous servit du lait et du pain noir, en s'excusant de n'avoir pas autre chose à nous offrir. Le lendemain matin, nous prîmes congé de ces braves gens en leur exprimant notre vive reconnaissance pour le généreux et cordial accueil que nous avons reçu chez eux. Nous arrivâmes à Wolfenschiess dans la soirée et allâmes loger dans une auberge où nous restâmes aussi longtemps que dura notre séjour dans cette localité.

## **Le père Rothenflue**

Le père Rothenflue nous témoigna un intérêt particulier, et nous donna avec empressement les renseignements qui pouvaient nous être utiles. Nous eûmes avec lui, pendant notre séjour à Wolfenschiess, les relations les plus agréables. J'ai eu l'occasion d'apprécier les services qu'il y rendait, soit par rapport à l'instruction religieuse des enfants, soit par rapport aux sentiments qu'il inspirait dans ses instructions et ses discours.

### **Le Bas-Unterwald** (Nidwald)

Une chose frappe dans le Bas-Unterwald, c'est la propreté. Elle se fait remarquer, non seulement sur les personnes, mais aussi à l'extérieur et dans l'intérieur des bâtiments. Chaque semaine le plancher des chambres est soigneusement lavé, en sorte qu'on n'y voit ordinairement ni taches ni poussière.

Nous menions dans ce village, mon camarade et moi, une vie qui ne pouvait convenir longtemps à des jeunes gens pour lesquels le travail, une vie active est un besoin. Ne sachant qu'entreprendre, nous résolûmes d'aller à Naples, dans l'espoir, un peu téméraire il est vrai, d'obtenir le grade d'officier dans un régiment suisse. Mais il fallait nous mettre en mesure de faire le voyage, faire arriver nos effets, ainsi que l'argent nécessaire et nous munir de passeports. Je savais que, pour moi, mon père ne me refuserait pas le nécessaire; mais comment pourvoir aux besoins de mon camarade, qui était presque sans ressources ?

Je priai mon père de m'envoyer de l'argent et mes effets, ce qu'il s'empressa de faire. Mes effets n'arrivèrent, toutefois, qu'après plusieurs semaines d'attente. Le transport des objets de messagerie se faisait en Suisse, à cette époque, avec une excessive lenteur. Quant aux passeports, il nous en fut remis par le gouvernement du canton de Schwytz, sur des recommandations adressées à M. le landamman Nazarde Reding.

## **L'abbaye d'Engelberg**

J'employais mes loisirs à faire des courses dans les environs monotones de Wolfenschiess. La seule de ces courses, offrant quelque intérêt et méritant une mention spéciale, est une visite à l'Abbaye de Bénédictins d'Engelberg, située à l'altitude de 975 mètres, et à une demi-journée du village de Wolfenschiess.

La fondation de cette abbaye remonte à 1120; mais elle a été trois fois incendiée et reconstruite. Les bâtiments actuels datent seulement du milieu du dernier siècle. Je fis cette course par une fraîche journée de novembre, et arrivai le soir au couvent. J'eus occasion de constater que le froid est à Engelberg beaucoup plus intense que dans le bas de la vallée; à mesure que j'atteignais des régions plus élevées, je sentais la température s'abaisser. Je fus immédiatement présenté à l'abbé, qui m'invita à souper et à passer la nuit au couvent, ce que j'acceptai avec satisfaction. Au souper, je fus placé à la droite de l'abbé, qui me combla de prévenances. Le lendemain matin, je quittai le couvent, après en avoir visité la magnifique église et tout ce qui pouvait m'intéresser.

## **La vallée d'Uri, d'Altorf à Andermatt**

Après la réception de mes effets et de l'argent demandé à mon père, nous nous hâtâmes de partir pour Naples, et prîmes la route du Saint-Gothard par l'intéressante vallée d'Uri, dont Altorf est à l'une des extrémités et Andermatt près de l'autre. Altorf est un gros bourg, ou plutôt une jolie ville, agréablement située au milieu des vergers, dans une plaine, non loin du lac des Quatre-Cantons. Mais bientôt le pays change d'aspect et, dès qu'on a quitté la plaine d'Altorf, on ne voit guère, jusqu'à Andermatt, que des pentes raides, des gorgés sauvages, Le sol, sauf de rares exceptions, est couvert de pierres, ou hérissé de rochers. On a peine à se figurer que des hommes aient eu le courage de s'établir dans une contrée aussi aride. A part quelques bois de sapins, le sol ne produit qu'une faible végétation, de maigres fourrages, çà et là, et, moyennant un travail opiniâtre, un peu de blé et quelques pommes de terre.

En arrivant à Andermatt, un paysage inattendu s'offre aux yeux du voyageur; la vallée s'élargit, on voit devant soi une plaine d'une certaine étendue, qui, malgré l'altitude, semble produire des fourrages abondants et d'excellents pâturages. Les habitants d'Andermatt sont bien constitués; ils ont un teint qui annonce la vigueur et la santé.

### **8 décembre 1848 : le passage du Gothard**

Nous approchions du Gothard. D'Andermatt à Airolo, le trajet dut s'effectuer en traîneau. Les traîneaux dont on se sert dans cette contrée sont très petits et très légers. La plupart sont à deux places, l'une pour le voyageur, l'autre pour le conducteur. Avant d'inviter les voyageurs à se placer sur ces véhicules, les employés de l'administration postale remirent à chacun une pelisse et une paire de bottes allant jusqu'au dessus du genou. Cette précaution a un double but, celui de garantir le voyageur du froid et d'empêcher que la neige n'entre dans les vêtements lorsque le traîneau vient à verser. J'eus bientôt l'occasion d'en reconnaître l'utilité car, outre que du sommet du Gothard jusqu'à Airolo, le froid était très vif, la route raide et construite en zigzags, offre une suite non interrompue de brusques contours. La descente se faisant avec une rapidité vertigineuse, le traîneau verse fréquemment, et ceux qui s'y trouvent roulent dans la neige. Il résulterait de cette circonstance de graves inconvénients si le voyageur n'était pas garanti par la pelisse et les bottes. Le traîneau qui me transportait n'a pas versé moins de treize fois du sommet du Gothard à Airolo. A onze heures du soir, nous arrivâmes dans cette localité, où du thé bien chaud nous fut servi immédiatement, et nous tira de l'engourdissement causé par le froid et la longueur du trajet que nous venions de parcourir.

### **8 décembre 1848 : le canton du Tessin**

Le lendemain, nous traversâmes le canton du Tessin jusqu'à la frontière lombarde, que nous franchîmes aussi. Nous fûmes amplement dédommagés des inconvénients de la veille. Les légers brouillards, qui, le matin, couvraient la campagne, ne tardèrent pas à se dissiper. Un ciel pur et les rayons d'un soleil splendide et bienfaisant donnaient un vif éclat aux paysages variés qui successivement s'offraient à nos regards. Après les pentes arides et rocailleuses qui s'étendent au pied du Gothard, et entourent Bellinzzone, on passe dans des contrées accidentées, mais moins agrestes. A Lugano, le sol et le climat ont quelque chose d'oriental. La plaine de Mendrisio, que traverse la route de Côme, présente un sol d'une fécondité qui paraît ne le céder en rien aux meilleures parties de la Lombardie.

### **Le pont de Mélide et le champ de bataille de Marengo**

Il y a, plus loin, près du village de Mélide, un pont remarquable, qui traverse le lac de Lugano. Ce pont, construit en blocs de granit de forte dimensions, a la longueur d'un trajet d'environ vingt à vingt-cinq minutes.. C'est un magnifique ouvrage.

Vers trois ou quatre heures, nous traversâmes Côme, et pûmes ensuite admirer les riches et magnifiques plaines de la Lombardie. Le soir nous arrivâmes à Milan, dont je parlerai dans la suite. Le lendemain, nous continuâmes notre voyage à travers la Lombardie. Vers le soir, nous passâmes près du champ de bataille de Marengo qu'éclairaient les derniers rayons du soleil couchant. La nuit venue, nous passâmes à Pavie, puis nous traversâmes le Pô sur un large pont de bateau, et arrivâmes ensuite à Alexandrie.

D'Alexandrie, nous allâmes directement à Gênes, rencontrant de nombreux chariots de voituriers et de paysans piémontais. Une chose nous frappa, c'est le harnachement défectueux des chevaux, et la grossièreté des véhicules employés dans ces contrées. Quant aux routes, elles étaient presque partout en fort mauvais état.

### **A Gênes**

Nous nous arrê tâmes à Gênes pour voir la ville, et prendre des places sur le bateau à vapeur à destination de Naples. Après nous être enquis du coût du transport, nous constatâmes, avec angoisse, que nous n'avions pas de quoi le payer et faire les dépenses indispensables en arrivant à Naples. Notre embarras était grand; nous ne connaissions personne à Gênes et nous

ne savions à quel moyen recourir pour nous procurer l'argent qui nous manquait. Dans cette fâcheuse situation, je me vis obligé de vendre le seul objet de prix qui ne me fut pas indispensable, une jolie montre en or qui avait appartenu à ma mère, et dont elle m'avait fait cadeau. C'est avec un vif regret que je me résignai à en faire le sacrifice, à raison surtout du souvenir qui s'y attachait. Mais la montre, qui avait une forte boîte et un cadran en or, avait une certaine valeur, et la nécessité ne me permettait pas d'hésitation.

J'allai chez un orfèvre, lui demandai ce qu'il me donnerait de cette montre. Il en enleva le verre, en détacha le mouvement, pesa le reste, et m'en offrit 85 francs. que je m'empressai d'accepter.

## **Sur la mer**

Le lendemain, avant le jour, nous nous embarquâmes pour Naples. Le temps était beau, la lune projetait ses rayons sur la ville, et en, faisait pittoresquement. ressortir les magnifiques et nombreux édifices. Bâtie sur des collines, qui s'élèvent en amphithéâtre, le coup d'œil embrasse, du port, la ville entière, et s'étend jusqu'aux forts qui la dominent au septentrion et les sommités qui bornent l'horizon.

## **Livourne et Civita-Vecchia**

Bientôt le bateau quitta le port, longeant ensuite rapidement les côtes. Nous nous arrê tâmes successivement devant Livourne et Civita-Vecchia. J'eus l'occasion de remarquer l'importance du port de Livourne, la quantité de navires qui s'y arrêtent, ainsi que le grand nombre de matelots et d'ouvriers qui y sont employés.

A Civita-Vecchia, un épisode nous surprit et nous fit apprécier les mœurs italiennes. A peine le bateau sur lequel nous voguions était-il arrivé que plusieurs barques nous amenèrent une vingtaine de jeunes filles de 15 à 18 ans. Elles envahirent le pont avec un sans gêne qui prouvait qu'elles n'en étaient pas à leurs débuts, cheminant tournant et se retournant pour voir si personne ne se laissait séduire. Elles n'eurent pas de succès, personne ne s'annonça; et, après avoir entendu quelques plaisanteries à leur adresse, elles durent se retirer et rentrer dans leurs barques. Il convient peut-être de faire remarquer que ces pauvres créatures étaient toutes misérablement vêtues, et que le fait avait lieu non sous le gouvernement pontifical mais sous celui de la république, toutefois peu après l'expulsion du pape de ses Etats. J'avoue que je n'ai vu nulle part un spectacle contraire aux bonnes mœurs aussi affligeant, et aussi déshonorant pour la population.

Les côtes, sur certains points de l'Etat de l'Eglise, sont montueuses et peu fertiles. On y voit de maigres pâturages, où paissent des troupeaux, sous la garde de bergers, ordinairement munis d'une lance, ce qui ajoute encore à ce que leur extérieur m'a paru avoir de rude.

## **Décembre 1848. A Naples**

La traversée de Gênes à Naples s'effectua en trois jours. Le troisième jour, nous arrivâmes en cette dernière ville, entre dix et onze heures du matin. Nos effets durent être transportés à la douane, où la visite se fit un peu attendre. Là, nous recevions, de la part d'individus mêlés à la foule, des offres de services empressées, soit pour le choix d'un hôtel, soit pour les autres renseignements dont nous pouvions avoir besoin, et les moyens d'échapper aux exigences des douaniers. Un vieillard, qui parlait bien français, et croyait avoir gagné ma confiance, me dit entre autres: «Si vous avez des objets qui doivent un droit d'entrée, mettez dans votre main, en ouvrant la malle, une pièce de cinq lires (5 francs), et laissez-la voir aux douaniers. Ils comprendront ce que cela veut dire, et vous n'aurez point de droits à payer. » Je lui répondis que je n'avais aucun objet qui dut être soumis à l'octroi, et que d'ailleurs il m'indiquait un moyen dont je ne ferais pas usage.

Nous avons quelques lettres de recommandation, une, entre autres, de M. le colonel Aloïs de Reding, de Schwytz, ancien officier au service de Naples. Nous fîmes une visite à plusieurs officiers fribourgeois dans les régiments suisses, et nous nous présentâmes au colonel de l'un de ces régiments. C'est à lui qu'était adressée la lettre de M. de Reding. Cet officier supérieur, chez lequel se trouvait, en ce moment, le major du même régiment, nous reçut avec beaucoup de bienveillance. Il nous dit que les recommandations dont nous étions porteurs étaient des meilleures; mais que le nombre des aspirants au grade d'officier était tel que ce grade ne pouvait nous être accordé. Il nous proposa de prendre d'abord du service comme simples soldats, nous promettant de l'avancement, et, sous peu, un grade subalterne. Nous n'hésitâmes pas et refusâmes la proposition qui nous était faite. Nous fûmes frappés de la dignité de ces deux officiers, de l'aisance de leurs manières, alliée néanmoins à tout ce que peut exiger la politesse.

Il ne nous restait dès lors qu'à chercher ailleurs une position. Mon camarade partit au bout de peu de jours. Je lui remis le montant indispensable pour retourner en Suisse. Il espérait trouver de l'occupation dans les chantiers de M. Moura, à Genève. Il m'a dit plus tard qu'à force d'économie et de privations, ce montant lui avait suffi.

## Je continue seul mes pérégrinations

Quant à moi, je restai huit jours à Naples pour voir la ville et me procurer l'argent dont j'avais besoin pour entreprendre un nouveau voyage. Cet argent me fut remis par M. Henri Von der Weid, de Fribourg, alors officier dans un régiment suisse sur une assignation payable par mon père, en Suisse. Je ne visitai pas Naples en détails. J'avais hâte de trouver une position, de quitter l'Italie et de m'éloigner des Italiens dont je n'aimais pas le caractère. Avant mon départ, je me rendis au consulat suisse pour y faire viser mon passeport. Le Consul, M. Meuricof, me reçut avec bonté, me questionna sur le motif de ma présence à Naples, me dissuada d'y prendre du service; me faisant entrevoir la situation du pays comme très précaire. Il refusa le paiement d'un nouveau passeport qu'il me délivra, montrant à cet égard des sentiments bien différents des autorités de police et des agents italiens auxquels j'avais dû m'adresser auparavant. En effet, chaque visa, après avoir franchi la frontière des Etats autrichiens, où le visa s'apposait pour un montant minime, m'avait coûté une pièce de cinq francs, et le visa se répétait non seulement à la frontière de chaque Etat mais encore au passage dans chaque ville de quelque importance. A ma rentrée sur territoire piémontais, une faveur me fut toutefois accordée, sur ma demande, à Gênes; si je ne trompe. Le fonctionnaire, chargé du visa des passeports, homme aux allures mystiques, portant une longue robe, une longue barbe, et un bonnet grec, me fit dire, par un domestique, que: « sa grâce me faisait don des honoraires auxquels elle avait droit. »

Mon séjour à Naples suffit toutefois. pour me donner une idée générale de la ville, de ses principaux quartiers, et des mœurs de ses habitants. La principale rue de Naples est là rue de Tolède, rue magnifique, qui n'a pas moins d'une lieue de longueur. Cette rue large, pavée de belles dalles, est bordée de superbes bâtiments qui ont, la plupart, aux rez-de-chaussée, de riches magasins. C'est la rue la plus fréquentée de Naples.; elle est propre et contraste avec quelques-unes des rues latérales, ainsi qu'avec plupart de celles des autres quartiers de la ville, particulièrement avec celles qu'habitent les lazaroni. Je n'essaierai pas de décrire les mœurs de ces derniers, dont la paresse, l'insouciance et la misère sont proverbiales. La classe des lazaroni m'a paru bien peu digne d'intérêt, et ce n'est qu'avec répugnance que je me hasardai dans les quartiers qu'ils occupent.

Si la population de Naples m'a paru, même en général, mériter peu de sympathie, j'ai, par contre, admiré sa situation topographique et son climat. Comme Gênes, Naples est bâtie en amphithéâtre au bord de la mer. Elle a, comme Gênes, un grand nombre de beaux bâtiments et de beaux édifices. Située en face du Vésuve et des montagnes qui avoisinent ce volcan, Naples a, comme paysage, quelque chose que Gênes peut lui envier.

Mais c'est le climat surtout qui rend le séjour de Naples particulièrement agréable. Je m'y trouvais dans la première quinzaine de décembre, et néanmoins la température était extrêmement douce, souvent chaude. Une seule matinée, j'ai vu une gelée blanche. Parfois, la chaleur était plus forte qu'elle ne l'est en Suisse les plus chaudes journées de juillet. J'ai été témoin d'un orage, accompagné d'une violente tempête, qui, sur mer, soulevait des vagues atteignant la hauteur des plus longs mâts des navires mouillés dans le port.

Par un temps clair, l'azur foncé du ciel offre à Naples une transparence et un éclat, qui se réfléchit sur les objets et sur toute la nature, C'est à peu près le ciel de l'Orient, le ciel de la Grèce, à côté duquel celui du centre de l'Europe est bien pâle, et le ciel brumeux du Nord bien triste.

## Décembre 1848. De Naples à Gênes

En retournant de Naples à Gênes, je fis sur le bateau la rencontre d'un réfugié polonais. C'était un homme de quarante à quarante-cinq ans, lequel, jeune encore, s'était compromis dans l'une des différentes insurrections qui ont causé tant de malheurs, et fait tant de victimes en Pologne. S'étant expatrié pour se soustraire aux poursuites des tyrans moscovites, il avait employé son temps à voyager, et à apprendre la langue des pays où il séjournait. Il m'a dit parler treize langues. J'ai pu constater qu'il parlait français comme si la langue française avait été sa langue maternelle. Un jeune médecin allemand, un Prussien, m'a dit qu'il parlait allemand aussi bien que lui. Enfin, j'ai vu entre les mains de ce Polonais des livres, imprimés en caractères qui m'étaient inconnus, et dont il faisait sa lecture habille, livres qui, à son dire, étaient écrits les uns en langue turque autres en langue arabe.

Il disait revenir d'Orient, où il avait séjourné plusieurs années. Il paraissait, en effet, avoir adopté les habitudes et les mœurs orientales. Il portait une longue robe, un bonnet et une barbe, pliée dans ses vêtements, mais. qu'il disait être de la longueur de sa taille.

Il possédait des connaissances très variées, avait une facilité d'élocution remarquable et de bonnes manières, quoique simples et aisées, en sorte que sa société avait un attrait particulier. Je n'éprouvai aucun inconvénient de la traversée, pas le moindre symptôme du mal de mer auquel si peu de personnes échappent. On en jugera par ce qui suit: dans mon voyage de Naples à Gênes, nous étions, le premier jour, 83 passagers à table d'hôte; le second jour, nous n'étions que trois, 80 de moins; ceux-ci avaient presque tous le mal de mer. Ce qui me surprit fort., c'est que personne ne s'occupait d'eux, parmi les

hommes de l'équipage, et ne songeait à les soulager. Emu de compassion, je donnai quelques soins à une dame et à une petite fille, complètement abandonnées.

## **De Gênes à Milan**

De Gênes, je retournai à Milan par Alexandrie et Novare. Pendant mon séjour à Naples, la guerre, déjà prévue, entre l'Autriche et la Sardaigne, était devenue imminente; les deux armées avaient pris position sur les frontières respectives. Je traversai les contrées occupées par chacune. J'eus occasion de constater maintes fois la supériorité de l'armée autrichienne sur l'armée piémontaise. Tandis que les soldats de Radetzky étaient bien habillés, parfaitement équipés et bien disciplinés, tandis qu'ils paraissaient pleins de vigueur et ne manquer de rien, ceux de Victor-Emmanuel paraissaient manquer de tout. Dans ces conditions, le résultat de la bataille, qui allait se livrer, n'était pas douteux, la défaite de l'armée sarde paraissait inévitable. J'appris en effet peu après que celle-ci avait été battue à Novare par les Autrichiens.

## **Décembre 1848. Mon séjour à Milan**

Dans l'incertitude où j'étais à l'égard de ce que je devais entreprendre, je m'arrêtai à Milan pour réfléchir. J'y séjournai trois semaines, et résolu de m'adresser à quelques amis pour me chercher une place de précepteur, ce que j'exécutai.

Je fis alors la connaissance d'un M. Morel, de St-Gall, ancien négociant, qui jouissait d'une grande considération, soit par sa fortune, soit par la réputation de probité qu'il s'était acquise. Je fus admis dans la famille et y fus reçu comme un ami. Madame Morel, quoique âgée et d'une santé très délicate, était une de ces femmes qui consacrent leur temps et leur vie à faire le bien, et à soulager l'infortune. Mme Morel avait reçu une éducation distinguée, parlait allemand, italien et français avec une grande pureté et une grande facilité. Pieuse, douée de beaucoup d'esprit, d'une sensibilité et d'un tact exquis, je trouvais dans sa conversation le charme qu'inspirent ces belles qualités, et chaque soir, je lui faisais une visite. Mme Morel était, pour moi comme une providence, un ange gardien, et, pendant les trois semaines que je passai à Milan, elle ne cessa de me donner des marques de bienveillance et du plus vif intérêt.

La réflexion m'amena à la conviction que ce que j'avais de mieux à faire, en attendant que je trouvasse une place de précepteur, était de séjourner dans un pays allemand et d'en apprendre la langue. L'ignorance de l'allemand était une des lacunes de mon éducation; j'avais une occasion de combler cette lacune, et je voulus en profiter. Dans ce but, je me décidai à aller à Munich par le Tyrol, contrée qui m'était sympathique et que je désirais visiter.

Je connaissais Milan. Milan, l'une des plus belles villes d'Italie, se distingue par ses édifices, l'uniformité du sol sur lequel elle est bâtie, la largeur, la régularité et la propreté de ses rues. La cathédrale de Milan est l'un des plus beaux édifices que j'aie vus. Elle est en marbre blanc et d'une architecture qui fait l'admiration de tous ceux qui la contemplent. Elle est tellement vaste que celui qui s'y trouve seul est comme perdu, et étonné des proportions gigantesques de l'édifice et des proportions infimes de l'homme. Comme il faisait froid, et comme le bois était cher, je me levais tard. J'allais chaque matin prendre une tasse de chocolat dans un café fréquenté par les officiers autrichiens, dont j'admirais la bonne tenue. J'y lisais les journaux, qui me semblaient contenir les meilleurs articles sur les questions de droit public, et les nombreuses questions agitées à cette époque de fièvre et de malaise politique. Je lisais avec une attention particulière les articles publiés dans « *La Presse* », « *Le National* », le « *Journal des Débats* », etc. Après déjeuner, je faisais une longue promenade, ensuite ma visite à Mme Morel; enfin, je rentrais à mon hôtel, où je dînais entre cinq et six heures du soir.

Au bout de trois semaines, je partis pour Vérone. Je traversai Crémone, passai près des ruines de la forteresse de Peschiera que l'artillerie autrichienne venait de détruire, et pus contempler de loin la ville de Mantoue, près de laquelle naquit un de mes poètes de prédilection, Virgile. Je m'arrêtai une demi-journée à Vérone, dont je visitai les fortifications.

## **A travers le Tyrol**

Je continuai ensuite mon voyage vers le Tyrol, traversant Brescia, puis Roveredo, Trente et Botzen. Je remarquai, dans les défilés du Tyrol, les formidables fortifications élevées par l'Autriche du côté de l'Italie. Une partie de ces fortifications était alors de construction toute récente. Je séjournai quelque temps à Méran, localité voisine de Botzen, l'une des principales villes du Tyrol italien, où je fis la connaissance de plusieurs Suisses, dont j'ai conservé le meilleur souvenir.

## **L'ancien juge d'instruction Amann**

Je mentionne spécialement ici un Thurgovien, M. Amann, qui avait été juge d'instruction dans l'enquête prise contre l'assassin de Leu, à Lucerne. M. Amann, juriste distingué, homme d'une grande énergie, avait été obligé de quitter la Suisse, après la

chute du Sonderbund, pour se soustraire à la vengeance des radicaux. Pour subvenir à l'entretien de sa famille, composée de sa femme et de deux garçons, il remplissait dans le Tyrol les modestes fonctions d'employé postal, M. Amann me témoigna beaucoup d'intérêt; il m'offrit ses services dans le but de me procurer de l'occupation et me faire entrer dans l'administration des postes. Ne sachant alors que très peu d'allemand, qui est la principale langue d'une partie de la contrée, je ne pus que le remercier de ses bonnes intentions à mon égard.

## **Joseph Lach**

Mais je trouvai, en outre à Méran un ami sincère et dévoué, avec lequel j'eus de fréquentes relations, Joseph Lach, originaire du canton de Soleure. M. Lach avait été précédemment officier dans les milices de son canton. Ne voulant pas se battre contre ses confédérés des cantons catholiques, il avait, avec un certain nombre de soldats soleurois, passé dans les rangs de l'armée du Sonderbund. Envisagé comme déserteur et coupable d'avoir, en temps de guerre, passé à l'ennemi; ils s'étaient, sous la prévention de ces actes, réfugié dans le Tyrol, ainsi que d'autres dont je parlerai bientôt.

Il y a près de Méran un couvent, supprimé par les Bavaois en 1807. Après la suppression des couvents d'Argovie, l'empereur d'Autriche, Ferdinand 1er, dont les ancêtres comptent au nombre des bienfaiteurs du couvent de Muri, offrit aux religieux de ce couvent un asile dans les bâtiments inoccupés de l'ancien couvent tyrolien. C'est là que Lach avait lui-même trouvé un refuge.

## **L'ancien abbé de Muri**

Après avoir fait sa connaissance, il me présenta à l'abbé. Celui-ci me reçut avec une grande bonté. Notre entretien eut cela de particulier, que l'abbé s'exprima en allemand et que je m'exprimai en français.

## **M. Tschudi**

Lach me procura encore l'occasion de faire peu après la connaissance d'un homme respectable, M. Tschudi, de Glaris, officier au service d'Espagne, qui s'était aussi expatrié ensuite des événements politiques survenus en Suisse.

## **Le général Salis-Soglio**

Mais une connaissance, qui me fut particulièrement agréable, fut celle du général M. de Salis-Soglio, ancien général en chef de l'armée de l'armée du Sonderrbund. M. de Salis, qui avait reçu une éducation très soignée, avait servi honorablement en Bavière et plus tard dans l'armée hollandaise, où il obtint le titre de major général. Quoiqu'il fut protestant, ses opinions conservatrices l'avaient déterminé à accepter le commandement de l'armée des cantons catholiques dans la guerre du Sonderbund. Après la défaite, son séjour dans son canton d'origine, devenant impossible, il s'était réfugié dans le Tyrol, où il menait une vie très retirée.

Il avait à la joue droite une large cicatrice provenant d'une blessure, reçue à la bataille de Lafère-Champenoise, en 1814. En 1855, il put rentrer en Suisse et passa dans sa patrie les dernières années de sa vie. Il mourut à Coire le 29 mai 1874.

M. de Salis avait des sympathies pour les catholiques, et ne craignait pas, ainsi que ses antécédents le prouvent, de se mettre en rapport avec: eux. Le fait ci-après est une preuve de plus de ses sentiments à leur égard.

## **Marie de Moerl**

Il y avait, dans une maison religieuse, près de Botzen, une personne qui, dans la contrée, passait pour une sainte, et dont l'existence avait réellement quelque chose d'extraordinaire et de miraculeux. Les laïques pouvaient être admis à la visiter, moyennant une autorisation spéciale. M. de Salis avait sollicité et obtenu cette autorisation; il me proposa de m'accompagner chez Marie de Moerl, ne doutant pas que ma qualité de catholique et de réfugié, ensuite d'un soulèvement qui avait pour cause la persécution religieuse, ne fussent des titres suffisants pour être admis à voir cette sainte femme.

En effet, sur notre demande, nous fûmes introduits par des religieuses dans la chambre qu'habitait Marie de Moerl. C'était une vaste salle, dans laquelle il y avait un lit élevé sur lequel était la sainte, car je crois pouvoir la qualifier ainsi. Sa vie était une adoration ou plutôt une extase continuelle. Elle ne parut pas s'apercevoir de notre entrée. Elle était vêtue d'une robe blanche sur laquelle tombait sa longue chevelure. Ses traits étaient angéliques, son visage et ses mains, blancs comme la cire, avaient quelque chose de diaphane.

Elle restait, nous a-t-on dit, des heures entières dans cette position fatigante, car elle n'avait devant elle rien pour s'appuyer. Sa position était celle dans laquelle nous nous représentons un ange en adoration. Quant à sa nourriture, elle se réduisait à quelques légers aliments, pris en si petite quantité qu'ils paraissaient insuffisants pour entretenir la vie chez un être humain.

Marie de Mœrl donnait une image à ceux qui lui exprimaient le désir d'avoir d'elle un souvenir. Cette image avait ordinairement trait à un défaut de celui qui la recevait. C'était comme un avertissement charitable, une exhortation silencieuse faite au pécheur de se corriger, ou au cœur tiède d'aimer Dieu davantage. Je reçus une pareille image et fus frappé d'y remarquer quelque chose qui pouvait faire supposer de sa part une intuition de mes sentiments les plus intimes.

J'extrais le passage ci-après d'une lettre que j'adressai à mes parents quelques temps après avoir vu Marie de Moerl :

« Depuis l'âge de quinze ans, Marie de Mœrl est dans une lue continuelle; elle vit sur la terre comme n'appartenant pas à la terre. Sa nourriture ne consiste que dans quelques elle prend à des intervalles assez rares; elle ne parle jamais à son confesseur; elle porte aux mains et aux pieds les stigmates de Notre Seigneur, mais depuis quelque temps seulement. Pour parvenir à la voir, il y a d'assez grandes difficultés ; cela n'est pas permis à chacun, et plus d'un étranger, qui avait fait exprès plusieurs lieues, a dû s'en retourner sans l'avoir vue. Heureusement, nous fûmes admis auprès d'elle. Lorsque nous entrâmes, nous étions quatre, trois hommes et une dame. Marie de Mœrl était en prière; notre présence ne la déranga aucunement; elle ne parut pas même s'en apercevoir. Après quelques instants, son confesseur, qui est un capucin du lieu (Kaltern), l'avertit de notre arrivée, et lui dit de s'asseoir, ce qu'elle fit, puis il lui donna quelques détails sur mon compte, ce qu'elle parut écouter avec intérêt et voulut nous donner de sa main, ce qu'elle ne fait pas ordinairement, à chacun deux images. Ces images sont en quelque sorte des reliques, car la sainteté de Marie de Mœrl est évidente pour quiconque a pu la voir ; son état est évidemment surnaturel. »

Après un séjour à Méran, aussi agréable que je: pouvais le désirer, je quittai cette riante contrée, emportant le meilleur souvenir de l'intérêt qu'on m'y avait témoigné et des bontés dont j'avais été comblé. J'allai à Munich, où j'avais l'espoir de rencontrer des compatriotes, des étudiants de la Suisse allemande, et d'avoir ainsi une excellente occasion d'apprendre une langue que je désirais beaucoup connaître. Munich était alors, comme encore aujourd'hui, une ville qui offre des ressources exceptionnelles aux amis des sciences et des arts.

Je traversai, dans ce voyage, la plus grande partie du Tyrol allemand. Je voyais avec plaisir les belles églises des villages tyroliens qui contrastent avec celles des villages italiens, en général négligées et mal construites. Je pus constater aussi l'attachement des populations tyroliennes à leur religion, et leur fidélité à observer les préceptes de l'Eglise. Entre autres faits, je vis un maître d'hôtel refuser de la viande à un Anglais un vendredi, en disant qu'on n'en servait pas ce jour-là dans sa maison. J'eus, dans le même voyage, l'occasion d'entendre des chants tyroliens, dont l'harmonie est à mes oreilles bien plus agréable que celle des instruments joués par les meilleurs artistes.

## A Inspruck

Je m'arrêtai à Inspruck, que je visitai. Parmi les églises, celle des franciscains, qui contient les tombeaux de quelques membres de la famille impériale, offre un intérêt particulier. C'est dans cette ville que je vis le baron de Tschudi, originaire du canton de Glaris et ancien colonel au service d'Espagne, pour lequel j'avais une lettre de recommandation. Supposant que je pouvais avoir besoin d'argent, ce brave homme, qui ne vivait pas dans l'opulence, me remit un petit montant qui n'était alors pas pour moi superflu. Je le lui rendis plus tard en lui offrant une tabatière d'argent. D'Inspruck à Munich, je passai devant Salzbourg, et vis le curieux aspect qu'offrent les salines et les travaux d'exploitation.

## Janvier 1849. A Munich avec Bernard Meyer

A Munich: je ne tardai pas à me mettre en relations avec un certain nombre de Suisses, étudiants et autres. Je mentionne en particulier Bernard Meyer, homme d'Etat distingué, et l'un des principaux champions du parti conservateur dans le canton de Lucerne à l'époque du Sonderbund, Je le voyais souvent; nous dînions ordinairement au même restaurant, et avions ensemble de longs entretiens.

M. Meyer vivait très modestement à Munich; son genre de vie n'annonçait pas une position aisée. Son extérieur et sa conversation avaient quelque chose de triste. Il semblait, comme cela arrive fréquemment ensuite de déceptions politiques, travaillé par des préoccupation auxquelles venait encore s'ajouter le découragement. Sa position s'est toutefois améliorée depuis; ses talents d'écrivain lui ont valu un poste honorable à la cour d'Autriche. Il aurait, hélas! pu jouir plus longtemps des avantages de cette position, si une fluxion de poitrine, gagnée en se baignant dans le Danube un jour de pluie, ne l'avait emporté à un âge peu avancé.

M. Meyer avait été chancelier d'Etat, député au grand conseil de son canton et député à la Diète suisse. Il avait joué un rôle important dans les affaires du canton de Lucerne, ainsi que dans la Suisse. Ses vastes connaissances, une grande expérience, une haute intelligence rendaient sa conversation intéressante et sa société agréable. J'ai puisé auprès de lui des enseignements d'une grande utilité pratique.

Le caractère doux et affable des Munichoïses, ainsi que leur loyauté font aimer le séjour de Munich, quoique le climat laisse à désirer sous le rapport de la salubrité. En outre, Munich est l'une des villes d'Allemagne où l'on vit le meilleur marché, ce qui, principalement pour l'étudiant, n'est pas sans importance.

### **Avril 1849. De Munich à Lyon**

Au ombre des amis auxquels je m'étais adressé pour me procurer une place de précepteur, deux habitaient Lyon ou les environs, MM. Thorin et Menoud, dont j'ai déjà parlé. Dans le courant d'avril 1849, après un séjour de trois mois à Munich, je reçus de leur part l'invitation de me rendre à Lyon, où ils espéraient pouvoir me placer sous peu. J'acceptai leur invitation, et je partis pour Lyon, en traversant la Suisse. Je me hasardai même sur le sol fribourgeois, et allai faire une visite à mes parents. Outre le plaisir de les revoir, je devais encore recourir à leur demander de l'argent. Ma visite fut courte, car j'arrivai à Estavanens vers dix ou onze heures du soir, et repartis le lendemain matin avant le jour. Combien est triste la vie du fugitif ; il craint, à tout moment, d'être reconnu, saisi et livré à des hommes dont les sentiments lui sont hostiles. Dans son propre pays, il n'ose, même de nuit, entrer dans une ville. De jour, il fuit les lieux habités, évite les routes et suit les sentiers les moins fréquentés. C'est ainsi que je voyageai sur le sol fribourgeois, mon sol natal, dont je dus m'éloigner, après avoir embrassé ma mère, serré la main de mon bon père et emporté presque tout l'argent qu'ils avaient chez eux.

Je ne fis cependant, dans le canton de Fribourg, aucune rencontre désagréable. Le reste du trajet jusqu'à Lyon eut lieu sans circonstances qui méritent une mention spéciale.

### **A Lyon**

Arrivé à Lyon, j'y trouvai François-Xavier Menoud; Hubert Thorin était à la campagne. Je parcourus la ville dont le séjour peu agréable, à raison surtout de la poussière de charbon dont on est incommodé. Menoud me fit faire la connaissance d'une famille Berset, d'Orsonnens, dont le chef, alors décédé, avait acquis dans le commerce une assez belle fortune. Je rencontrai dans cette famille un habitué de la maison, mon compatriote, Desroches, de Lessoc, qui, après avoir achevé ses études au collège de Fribourg était entré comme novice chez les Jésuites, puis avait quitté l'ordre lors de leur expulsion de Fribourg. Pauvre Desroches, doué de talents, mais d'un caractère vif et inconstant, il prit plus tard du service dans les troupes pontificales, s'adonna à la boisson et revint finir sa malheureuse existence dans son pays d'origine.

### **Mai 1849. De Lyon à Gratz**

Peu après mon arrivée à Lyon, je reçus une lettre de Styrie. M. Maurice de Kaisersfeld, qui habitait Gratz, me proposait de me charger de l'éducation de son unique enfant, le jeune Maurice de Kaisersfeld. Le désir de m'occuper et la perspective de séjourner dans un pays allemand me firent accepter avec empressement l'offre qui m'était faite. C'est sur la recommandation d'un jésuite, le père Scherer, et ensuite des démarches faites par le bon père Frantz Rothenflue que cette place me fut offerte.

Je pris donc le chemin de la Styrie, me dirigeant sur Mâcon, Tournus, lieu d'origine de ma grand'mère maternelle, Besançon, Mulhouse, Bâle, Zurich, Hérissau, dont j'admirai la propreté, St-Gall, où je m'arrêtai et visitai la magnifique église catholique. Je traversai l'Arlberg, au sommet duquel, quoique l'on fut en mai, la route était taillée dans une neige dont la hauteur dépassait celle de la voiture qui nous transportait.

### **Mai 1849. La famille de Kaisersfeld**

Je reçus, chez M. de Kaisersfeld, le meilleur accueil. La famille se composait de Monsieur, de Madame, d'une demoiselle, d'un précédent mariage de Madame, et du petit Maurice, mon élève.

Après mon arrivée à Gratz, nous allâmes à la campagne, dans un village, situé aux confins de la Haute-Styrie et de la Hongrie, appelé Birkfeld, où Mme de Kaisersfeld possédait un ancien château, nommé Birkenstein, et des propriétés assez considérables.

### **Birkfeld**

A Birkfeld, village composé en majeure partie d'habitations isolées, perdues dans les forêts et les accidents d'un terrain sillonné de vallées, la vie aurait paru monotone à celui qui aime grandes villes et recherche les plaisirs. Quant à moi, le

Calme convenait à ma situation et à mes goûts, et je me félicitais de la vie retirée et paisible de la famille de Kaisersfeld.

M. de Kaisersfeld, qui fut depuis député au Reichsrath autrichien, aimait le travail et cultivait les lettres. Il s'intéressait aux affaires du pays et traitait avec intelligence les questions politiques, industrielles et agricoles. Il établit à Birkfeld des forges dont il surveillait la construction et l'exploitation. Quoique bon, il avait un caractère sévère et peu communicatif. Madame, déjà âgée, était extrêmement bonne; elle vouait son temps à la surveillance du personnel de la maison, à des ouvrages en rapport avec sa

condition, et à la prière. La jeune demoiselle s'occupait de musique. Son caractère était agréable; mais les convenances exigeaient à son égard, de la part du précepteur, une grande réserve. Quant au jeune Maurice, il avait un bon naturel ; mais des talents ordinaires et peu de goût pour l'étude. Il était aimant, un peu mélancolique, et, sans son défaut d'application à l'étude, il aurait causé peu de contrariétés à son précepteur. Celui-ci avait l'ordre de ne pas le perdre de vue, de six heures du matin à sept heures du soir.

Je n'avais de rapports, à Birkenstein, en dehors de la famille et des gens de la maison, qu'avec l'Instituteur du village qui donnait à Maurice des leçons de violon, ainsi que de grammaire allemande et slave et avec un des vicaires de la paroisse, M. L'abbé Schmid. Ce dernier enseignait le catéchisme à mon élève. L'instituteur, homme froid, avait une certaine culture mais ne savait pas un mot de français, ensorte que je n'échangeais avec lui que les propos indispensables.

M. Schmid était un jeune ecclésiastique hongrois, intelligent et cultivé, un prédicateur distingué; il parlait latin avec élégance et une grande facilité. J'avais avec lui de fréquents et agréables entretiens. Il me parlait latin; mais ne sachant ni assez de latin, ni assez d'allemand pour parler exclusivement dans l'une ou l'autre des langues latine ou allemande, je faisais usage des deux.

Le curé, qui s'occupait d'agriculture, venait rarement au château ; un autre vicaire, peu communicatif, n'y faisait que de rares visites. Ce dernier était un homme d'une grande piété, qui poussait le scrupule jusqu'à l'excès. En célébrant la messe, de crainte de n'avoir pas prononcé les paroles de la consécration avec assez de foi et de respect, il recommençait et répétait souvent plusieurs fois les paroles sacramentelles, au point que les assistants souffraient et se demandaient si le pauvre prêtre pourrait achever le saint sacrifice.

Il m'aurait d'ailleurs été difficile d'avoir des relations avec les paysans de la contrée; ceux-ci avaient un tel accent et parlaient si mal, que je pouvais à peine comprendre ce qu'ils disaient. Je rencontrai un jour, aux abords du château, un homme déjà sur le déclin de l'âge. Il me dit être Français, avoir servi sous Napoléon 1er et être resté en Styrie ensuite de l'invasion de cette province par les armées françaises. Le langage de cet homme était un amalgame de mauvais français et d'allemand corrompu, qui le rendaient presque aussi inintelligible que le jargon des gens du pays.

## **Le château de Birkenstein**

Le château de Birkenstein, où la famille de Kaisersfeld passait l'été, était un vaste et vieux manoir, à un seul étage, au-dessus du rez-de-chaussée, de forme quadrangulaire, parfaitement régulière. Dans l'intérieur, était une cour spacieuse. Au rez-de-chaussée, il y avait, d'un côté, les bureaux de l'administration seigneuriale, reste de la féodalité, qui devait disparaître au 31 décembre 1849; des trois autres les remises et les dépendances nécessaires. Les quatre ailes du premier et unique étage du bâtiment contenaient les appartements des maîtres, les chambres des employés, des domestiques et d'autres pièces servant à différents usages. Quatre longs corridors, ayant vue sur la cour, longeaient la façade intérieure du bâtiment. L'architecture du vieux castel avait quelque analogie avec celle de l'ancien couvent de la Part-Dieu, près Gruyères.

Ce manoir, comme bien d'autres, avait, au dire de ceux qui l'habitaient, ses mystères et ses légendes. En arrivant, Madame m'indiqua la chambre où je devais loger, la seule habitée à l'aile septentrionale du bâtiment. Peu après, elle me demanda si je me trouvais bien dans ma chambre et si je n'y remarquais rien de particulier? Je répondis négativement sous ce dernier rapport, sans donner grande attention à cette question. La même question me fut aussi adressée par les gens de la maison auxquels je fis la même réponse, en ajoutant pourquoi ils me demandaient cela?

Il me dirent alors que cent ans auparavant, un homme s'était pendu dans cette chambre, et que depuis il s'y passait des choses extraordinaires. Le fait le mieux spécifié était que le soir, à la nuit tombante, on voyait un gros chien noir, aux yeux flamboyants, errer dans le corridor, passer, repasser ou stationner près de la chambre aux lugubres souvenirs. Les habitants du château de Kaisersfeld excepté, affirmaient, que des bruits étranges s'y faisaient parfois entendre, et que des choses inexplicables s'y produisaient. J'écoutai ce qui m'était raconté, sans toutefois que je pusse m'empêcher de manifester mon incrédulité.

## **Juillet 1849**

Plusieurs semaines s'étaient écoulées depuis notre arrivée à Birkfeld et je n'avais encore rien vu ni entendu d'extraordinaire, soit dans ma chambre, soit dans le corridor ou les autres parties de la maison. Mon incrédulité continuait. J'étais dans cette disposition d'esprit, lorsqu'après une chaude journée de juillet, m'étant mis au lit à l'heure ordinaire, je me réveillai subitement dans un état de prostration et d'engourdissement tel que je ne bouger ni articuler une seule parole. La langue, ainsi que le reste du corps, était comme paralysée. J'avais néanmoins la conscience de ce qui se passait en moi et autour de moi. Un instant après ce singulier réveil, j'entendis distinctement sonner deux heures à la tour de l'église. Je réfléchissais à cette étrange situation et aux causes qui avaient pu la produire, lorsque tout à coup, je sentis en moi comme une détente; j'étais délivré, j'avais recouvré l'usage de mes membres. Je ne dis rien à personne de ce qui m'était arrivé, n'y trouvant, toutefois aucune explication satisfaisante. ,

J'avais presque oublié ce singulier événement, quand, dans l'octobre suivant je fus, au milieu de la nuit, réveillé par des coups à la porte de ma chambre, comme si quelqu'un y eut frappé du doigt. Les coups donnés en mesure, par pause, et égal à

chaque pause, produisaient, dans le silence de la nuit, au milieu du vaste corridor, un bruit sonore, excluant la possibilité d'une illusion. Contrarié d'être ainsi réveillé, je demandai qui était là et ce que l'on voulait? Personne ne répondit. Voulant savoir ce que c'était, je me levai, j'ouvris la porte, je regardai dans le corridor, mais ne vis personne. Je me remis au lit, ne sachant trop comment expliquer cette nouvelle aventure, presque aussi étrange que la précédente. Je ne parlai qu'indirectement de ce qui m'était arrivé; je n'en avais d'ailleurs guère l'occasion, vu que l'on avait cessé de me questionner sur les choses extraordinaires que j'avais dû remarquer.

### **Juin 1849. Le bétail et la fabrication du fromage en Styrie (province de Steiermark)**

Pendant notre séjour à Birkfeld, j'allai, en juin, avec la famille de Kaisersfeld, visiter un chalet, sur un pâturage lui appartenant. J'eus alors occasion de voir différents spécimens de la race bovine styrienne. Les animaux de cette race sont hauts sur jambes, ont les os saillants, les cornes longues et le poil uniformément, gris-pâle. La vache ne m'a pas paru avoir les qualités laitières de la nôtre. La fabrication du fromage se faisait en Styrie, à cette époque, d'une manière très primitive. On déposait le lait dans de grandes terrines, où on le laissait jusqu'à ce qu'il fut caillé; il était alors complètement aigre. On versait ensuite le caillé ainsi obtenu sur une planche préparée à cet usage, puis on mettait la planche et le fromage à la cheminée, comme nous y mettons nos sérets. Au bout de deux ou trois semaines, les paysans vendaient ou mangeaient ce fromage, qui, je n'ai pas besoin de le dire, n'avait aucune saveur.

### **1848-1849. L'insurrection hongroise**

L'insurrection hongroise de 1848 ne fut complètement réprimée qu'en octobre 1849. Etant à Birkfeld, près des frontières de la Hongrie, j'ai entendu plusieurs fois, dans le courant de l'été, en 1849, le bruit du canon dans divers combats entre les troupes impériales et les insurgés. J'ai entendu relater d'intéressants épisodes, dont je ne dirai que peu de choses dans ces mémoires. On a beaucoup parlé des cruautés du maréchal autrichien Haynau; mais moins de celles exercées par les Hongrois. Voici deux faits qui peuvent les faire apprécier. Je les crois vrais d'ailleurs.

Un cadet, qui était tombé entre les mains des insurgés, fut trouvé par une patrouille autrichienne, pendu à un arbre, les bras, les jambes, les bras et les oreilles coupées; le malheureux respirait encore. Dans un village, dont les habitants ne favorisaient pas l'insurrection, les révoltés jetèrent le curé dans un puits et clouèrent sa servante à la porte du presbytère.

J'ai vu depuis, chez Mme d'Herzogenberg, le maréchal Haynau, sa physionomie était en rapport avec l'énergie et la dureté de son caractère. Il avait le regard farouche, la figure allongée et ridée, la tête complètement chauve et une moustache démesurée. Il fut destitué à cause de désobéissance aux ordres formels de l'empereur. Durant du mois d'août, nous fîmes un séjour de trois semaines, en Croatie, lieu réputé pour ses eaux minérales; ces eaux contiennent des substances acides carboniques. Le goût en est désagréable et fait faire la grimace à maint curiste, astreint par son médecin ou par l'usage, à en boire à jeun chaque matin plusieurs verres. Les étrangers, particulièrement la noblesse hongroise, croate, serbe, etc., y affluent et semblent s'y donner rendez-vous. On y voit les costumes les plus variés, souvent les plus bizarres. Même variété dans langues qu'on y parle. On y entend presque toutes les langues parlées en Europe; les nombreux dialectes slaves, l'italien, le grec, le hongrois, l'allemand, le français, l'anglais, etc. Nulle part, je n'ai vu le polyglotte rencontrer plus d'occasions de faire usage de ses connaissances qu'à Roïtsh pendant la saison des eaux. Les modes et les habitudes des curistes, venant la plupart des contrées orientales, ont quelque chose d'original et de piquant, qui n'est pas sans intérêt pour un habitant de l'Europe centrale. A table d'hôte, je me trouvais près de Magyars hongrois, qui parlaient entre eux et avaient souvent, dans cette langue, des discussions très animées.

### **Jellachich, ban de Croatie**

M. de Kaisersfeld me fit voir le fameux ban de Croatie Jellachich, qui se trouvait alors en passage à Roïtsh. Le courage que Croatie celui-ci avait montré dans la campagne de Bosnie, en 1845, l'avait rendu populaire parmi les sujets slaves de l'Autriche. En 1848, au moment de la révolution de Hongrie, Jellachich était colonel d'un régiment croate en Italie. Le gouvernement autrichien, connaissant les antipathies de race, qui existaient entre les Hongrois et les Croates, lui conféra alors, pour se l'attacher, la dignité de « ban » de Croatie, avec le titre de feld-maréchal. Aussi lorsque la Diète hongroise invita la Croatie, comme annexe du royaume de St-Etienne, à faire connaître ses vœux par l'organe de délégués spéciaux, Jellachich se refusa d'entrer en communication avec elle, déclarant ne reconnaître d'autre pouvoir que celui de l'empereur. Puis, le 5 juin 1848, ayant, de son autorité privée, convoqué une grande assemblée de slaves à Agram, il provoqua contre la Hongrie une insurrection générale, qui fut très favorable à l'Autriche et la sauva peut-être.

Jellachich avait alors 48 ans. C'était un homme de taille moyenne, avec une légère prédisposition à l'embonpoint. Ses cheveux, sa barbe, ses yeux noirs décelaient son origine des contrées voisines de l'Adriatique. Le séjour de Roïtsh offre en été, outre une grande animation tout le confort que recherche la haute société.

Le voyage de Gratz à Roïtsh et de Roïtsh à Gratz, me procura l'occasion de traverser la Basse-Styrie et de voir, quoiqu'à distance, les principales chaînes de montagnes de la Carinthie. ainsi que la ville de Klagenfurth, située sur une éminence, chef-lieu de cette province.

De retour à Birkfeld, je repris mes précédentes habitude Les exigences de la famille de Kaisersfeld, et l'obligation d'être constamment auprès de mon élève, ne m'ont guère permis de me livrer à une étude des mœurs et des usages des habitants de ces contrées. De crainte de ne pas être exact ou d'être trop prolix je dois m'abstenir d'entrer ici dans beaucoup de détails à cet égard. Le paysan styrien m'a paru en général peu intelligent mais sobre et ami de l'ordre. :

Ses voisins, les hongrois, ont un type et un caractère très différent. La plupart, de haute stature, ont dans la tenue et regard quelque chose de martial; presque tous portent moustache et ont en partage un air de fierté, qui annonce le sentiment la force et contraste avec la placidité du styrien.

Le Hongrois, comme si ce qui préserve du froid garantit aussi du chaud, porte toute l'année, dans quelques contrées du moins, un et large manteau de laine blanche, bordé d'une gance rouge. L'usage continu de ce vêtement paraît avoir pour cause la fraîcheur des nuits, après les fortes chaleurs du jour. Cette température contribue à donner à la végétation une vigueur extraordinaire et aux fruits une saveur exceptionnelle.

Les femmes ont des traits moins caractéristiques que les hommes. Dans certaines contrées, leur costume national, simple quant à la forme, frappe quant à la couleur, en ce qu'il consiste dans un corsage blanc avec une jupe rouge.

### **Quelques coutumes en Styrie**

Dans plusieurs contrées de la Gruyère, les enfants des classes peu aisées vont de porte en porte, à carnaval, demander des gaufres, appelées en patois mavugnès ; le 1er jour de mai, ils demandent des œufs, des fruits verts ou secs, etc.; le jour de la St-Martin, des noix et des noisettes.

A Birkfeld, c'est le jour de la Toussaint qu'on voit quelque chose d'analogue. Les enfants, munis d'un petit sac, parcourent la contrée, s'adressent à chaque famille qui possède quelques ressources, et en reçoivent un petit pain, fait pour la circonstance. Le pain reçu, l'enfant dit invariablement: « Vergelt's Gott », c'est-à-dire « que Dieu vous récompense », et s'éloigne.

J'ai dit quelque chose des croyances superstitieuses de la population styrienne. A ces croyances, se rattache une coutume de Mme de Kaisersfeld, qui cependant avait reçu une bonne éducation et avait épousé, en premières noces, un comte de Manneville, ancien officier français. La veille de Noël, entre onze heures lit, elle procédait à ce qu'elle appelait: « Das Blei werfen », jeter du plomb. Elle faisait, à cet effet, apporter un réchaud dans la chambre où la famille était réunie. On faisait fondre du plomb sur les braises du réchaud, dans une petite poêle, puis chacun, successivement, jetait le plomb fondu dans une jatte d'eau, où il prenait des formes très variées. Suivant Mme de Kaisersfeld et d'autres, celui qui avait jeté le plomb voyait dans la forme prise ce qui devait lui arriver l'année suivante. Le plomb prenait-il la d'une forme d'une route ou d'une voiture, c'était un signe qu'il devait voyager; si la forme représentait une tête de mort, il devait s'attendre à mourir. Pour complaire à Madame, je me résignai au jet du plomb, qui, de ma main, ce qui au reste, arrivait souvent, ne reçut aucune forme bien caractérisée.

### **Janvier 1850. Retour à Gratz**

En janvier 1850, nous revînmes à Gratz. M'entretenant un matin avec un domestique, il me dit que l'une des femmes de chambre avait été renvoyée, ensuite d'un événement, résultat des visites nocturnes que lui faisait à la campagne l'intendant de M. de Kaisersfeld, nommé Solzini. Celui-ci, d'origine croate, était un homme d'une trentaine d'années, intelligent, ayant d'assez bonnes manières, mais privé d'un bras dès son enfance. Le Croate est rude, grossier, indifférent aux avantages de la civilisation. Les habitations, en Croatie, ne sont, dans plusieurs contrées, que des huttes ou granges, sans fenêtres et sans cheminée, où l'homme et le porc vivent sous le même toit. Etant encore au berceau, le malheureux intendant avait eu un bras dévoré par un de ces voraces animaux. L'aventure, qui m'était racontée par le domestique, m'expliqua les coups mystérieusement donnés à ma porte une nuit du mois d'octobre précédent., et la réflexion ne tarda pas à me convaincre que ce qui m'était arrivé, en juillet, était, sans aucun doute, un état léthargique qui n'avait rien de surnaturel, un cauchemar, si l'on veut.

Le reste de l'hiver se passa pour moi sans circonstances particulières. Mais la monotonie de mon existence, l'astiction à n'avoir d'autre société que celle d'un enfant me devenait de plus en plus pénible. Je pensais à mon pays et je désirais me mettre en état de lui être utile dans la suite. Dans cette situation, je reçus de la part d'une jeune veuve, habitant une maison de campagne près de Gratz, la baronne d'Herzogenberg, née de Rosenberg, la proposition de me charger de l'éducation de

ses trois fils. Elle m'offrait des conditions plus avantageuses que celles qui m'étaient faites chez M. de Kaisersfeld, et me laissait chaque semaine un certain nombre d'heures libres. La perspective d'un peu de liberté fut pour moi déterminante, et, malgré l'affection que j'avais pour mon élève et l'estime que méritait la famille de Kaisersfeld, je me décidai à accepter les offres qui m'étaient faites.

Mon départ fut vivement regretté de la famille de Kaisersfeld ; le petit Maurice était inconsolable. Quoique très sensible aux marques d'attachement qui me furent données, et malgré les propositions plus avantageuses qu'auparavant, qui me furent faites, si je consentais à rester, je respectai l'engagement pris j'entrai chez Mme d'Herzogenberg. Je m'empressai toutefois faire les démarches nécessaires pour procurer à M. de Kaisersfeld un précepteur qui méritât sa confiance et pût achever l'éducation de son jeune fils. Je réussis en effet à trouver un précepteur qui réunissait les conditions voulues, un Fribourgeois, Alexis Doutaz, de Gruyères. Celui-ci resta plusieurs années chez M. de Kaisersfeld, acheva l'éducation de Maurice et épousa plus tard la fille d'un général autrichien. Il se fixa à Klagenfurth, Carinthie, où il mourut laissant deux filles de son mariage.

Ma nouvelle position, chez Mme d'Herzogenberg, me procura en effet les avantages que j'en attendais sous le rapport de l'instruction et de la préparation à une autre carrière. Mais à ces avantages se mêlaient de nouveaux inconvénients. Mme d'Herzogenberg, peut-être par nécessité, poussait trop loin l'économie; elle était originale, capricieuse et surtout méfiante. Ses enfants, dont le plus jeune avait six à sept ans et l'aîné, dix à douze ans, étaient grossiers, turbulents et entêtés au delà tout ce que j'avais pu prévoir. Doués de beaucoup d'imagination et d'une heureuse mémoire, ils firent néanmoins, dans le français surtout, des progrès assez rapides.

Mme d'Herzogenberg, ce qui, sans doute, est à sa louange, s'intéressait d'une manière particulière à l'éducation de ses enfants; mais elle avait le tort de la vouloir diriger elle-même, sans tenir suffisamment compte des observations de leur précepteur. Une chose, entre autres; me frappa, la défense faite à celui-ci parler de religion à ses élèves. Madame se réservait le soin exclusif d'instruire ses enfants à ce sujet.

Préférant une vie frugale à des repas trop délicats ou trop pieux, je suis loin de vouloir ici formuler une plainte à l'égard la table du précepteur, chez Mme d'Herzogenberg. Mais il n'est pas sans intérêts de relater que le souper du précepteur consistait invariablement dans du lait caillé maigre et du pain noir.

Le déjeuner et le dîner, pris à la table de la baronne, étaient convenables et les mets toujours bien préparés. Sous maints rapports, un long séjour dans cette maison pouvait me convenir; car je n'espérais pas améliorer sensiblement le caractère et les habitudes de mes élèves. Je songeais dès lors à compléter mes études de droit et à les continuer dans une université allemande. Dans ce but, je choisis Munich, où j'avais déjà séjourné plusieurs mois et qui m'offrait dès avantages que je ne pouvais trouver ailleurs.

### **1<sup>er</sup> octobre 1850. Mon départ de Gratz**

Mme d'Herzogenberg, qui ne gardait jamais longtemps le même précepteur, ne mit aucun obstacle à mon départ et le désirait même. Le 1<sup>er</sup> octobre 1850, je quittai sa maison et la ville de Gratz, de laquelle j'emportais des souvenirs bien divers.

### **2 et 3 octobre. A Vienne**

Dans des mémoires spéciaux, sur mon séjour en Styrie, j'ai écrit la relation de mon voyage de Gratz à Munich. Je ne la reproduis pas ici en entier; je me borne à en détacher quelques passages, qui ne me paraissent pas complètement dépourvus d'intérêt. Après avoir traversé le Semmering, une des sommités les plus élevées des Alpes Noriques, qui séparent la Styrie de l'archiduché d'Autriche, j'arrivai dans cette dernière province. Le 2 octobre, j'étais à Vienne, que je ne visitai pas en détail; je me contentai de voir la cathédrale, dédiée à St-Etienne (Stephansturm ou Stephanskirche), le palais impérial, qui n'offre rien de remarquable et quelques autres édifices. J'eus toutefois la curiosité de faire une promenade jusqu'à Schœnbrunn, modeste château impérial, à peu de distance de Vienne.

Je quittai Vienne par un temps à peu près semblable à celui que j'avais eu en quittant Gratz, c'est-à-dire une pluie qui tom bait sans interruption. Le valet de l'hôtel du Canard d'Or, où j'avais logé, me porta ma malle jusqu'à la place des Juifs (Juden platz), où je devais trouver un omnibus qui me conduirait à bord du bateau à vapeur. Je le suivais silencieusement. Au bout de dix minutes, et par des rues étroites, nous arrivâmes à la dite place L'omnibus était déjà presque rempli, les chevaux étaient attelés; je dus me hâter de payer mon porteur, qui n'exigeait guère moins du double de ce que je lui offrais, et nous partîmes.

### **De Vienne à Passau, sur le Danube**

Par des motifs que me dictaient l'état de ma bourse, et la sage économie de mon père, auquel en me faisant étudiant, j'allais imposer de nouveaux sacrifices, je pris sur le bateau les secondes places. La chambre des passagers était remplie de petits commerçants, d'ouvriers et de paysans. On se coudoyait, on se heurtait, on se poussait et on se bousculait de toutes manières., tandis que la fumée et les vapeurs qu'on respirait dans ce bouge, parmi des gens dont la grossièreté révoltait, et dont la malpropreté causait des nausées, contribuaient à incommoder celui qui n'était habitué à se trouver en pareille société.

Comme les bords de la plupart des grands fleuves, ceux du Danube méritent l'intérêt du voyageur sous maints rapports. Au sortir de Vienne, le paysage n'offre d'abord rien de particulier; des prairies peu fertiles, des villages, des terres incultes se présentent successivement aux regards. Plus loin, les villages deviennent plus rares, les landes occupent plus d'espace et alternent avec des collines boisées. On voit, à sa gauche, sur une colline le vieux château de Greifenstein avec un donjon; il paraît être habité. On a prétendu, mais à tort, que Richard Cœur-de-Lion y avait été enfermé. Vers trois heures, nous nous trouvâmes vis-à-vis de Krems, sur la rive gauche du fleuve; Krems n'offre rien de remarquable. Au-dessus de cette ville, les bords du Danube sont en partie stériles et incultes; on ne rencontre des villages qu'à de rares intervalles, et la plupart à une certaine tance du fleuve.

## Durrenstein

On voit, sur la rive gauche, les ruines du château de Durrenstein, où Richard Cœur-de-Lion, en 1192 et 1193, fut effectivement retenu prisonnier pendant quinze mois, par l'archiduc Léopold d'Autriche. Il existait alors si peu de communications entre les peuples que les Anglais ignorèrent longtemps ce qu'était devenu leur souverain. Un ménétrier français, nommé Blondel, découvrit le lieu de sa détention, en jouant sur sa harpe un air qu'il savait être connu de l'infortuné monarque., et qu'il entendit répéter sur le même instrument. Le château de Durrenstein est dans une situation des plus pittoresques, sur une colline hérissée de pointes de rochers. Il n'existe plus que des pans de mur. Au-dessous, gît le village de Stein, qui a une église très ancienne. Il est entouré d'une vieille muraille, renfermant les ruines du vieux donjon. Les collines voisines sont pareillement hérissées de rochers et présentent un aspect sévère et sauvage. On voit plus loin, sur la droite, d'autres ruines, celles de Spitz ; les environs offrent à l'œil des rochers et des collines couvertes de forêts de sapins.

Vers sept heures, le bateau s'arrêta; nous passâmes la nuit devant un village dont j'ai oublié le nom. Plusieurs des passagers allèrent à terre; les uns couchèrent dans des auberges, les autres dans des maisons de paysans; moi, je restai à bord du bateau ; j'essayai de dormir sur un banc, mon sac de nuit sous la tête les pieds enveloppés dans mon surtout. Je dormis fort peu ; j'étais à chaque instant réveillé: tantôt c'était un voisin qui se plaignait brusquement qu'on lui donnait des coups de pied, tantôt un joueur auquel un gain inespéré ou une perte imprévue faisait pousser une exclamation bruyante; tantôt c'était la bousculade des tables sous lesquelles on cherchait une carte, un kreutzer et parfois la chandelle éteinte; tantôt enfin c'était engourdissement résultant d'une position gênée ou le froid qui m'arrachait au sommeil.

A trois heures, je fus réveillé par un bruit confus et plus prolongé, c'étaient une dizaine de nos passagers qui revenaient à bord et heurtaient dans l'obscurité les joueurs, alors étendus les uns sur le plancher, les autres sur les tables. Les premiers criaient, les seconds grognaient et contestaient aux arrivants droit de troubler leur sommeil. Ceux-ci demandaient de la lumière et personne ne pouvait en donner; seulement, par intervalle, la faible lueur d'une allumette phosphorique permettait de distinguer les mouvements indécis de cette fourmilière humaine. Au bout d'une demi-heure, on trouva un bout de chandelle; on l'alluma et le calme se rétablit peu à peu.

Entre quatre et cinq heures, le bateau partit; une heure après le jour vint. La pluie continuait à tomber; le Danube grossissait, et, comme nous remontions le fleuve, le bateau avançait très lentement. Après avoir navigué quelques heures, nous arrivâmes à un endroit appelé Nikolhaus. Le fleuve s'y trouve resserré entre des montagnes; d'énormes blocs de rochers apparaissent à la surface des eaux; des torrents s'y précipitent avec fracas; et pendant un quart d'heure de trajet, des tournants rendent le passage dangereux. Ici on procède avec précautions: en arrivant on tire deux coups de canon pour avertir les bateaux qui viennent d'une direction opposée; l'équipage est sur ses gardes; et, ce qui m'étonna, les passagers ouvrirent les fenêtres de la chambre des deux côtés, sans quoi, disaient-ils le bateau courrait risque d'être englouti. Nous passâmes heureusement et n'éprouvâmes qu'un balancement assez fort pour inquiéter quelques femmes qui étaient dans une chambre voisine réservée à leur sexe.

## Lintz

Je m'arrêtai, à Lintz, où j'éprouvai des contrariétés et des retards qui me permirent de visiter la ville, ce qui exige peu de temps. Lintz, capitale de la Haute-Autriche, est située au bord du Danube, sur un terrain inégal. Un pont en bois, d'environ 800 plieds de long, conduit à l'autre rive du fleuve. Quelques anciennes églises, deux ou trois édifices publics, sans intérêt, et des promenades, dans la partie supérieure de la ville, sont les seules choses qui puissent distraire le voyageur pendant quelques instants. Je dois cependant une mention particulière à un monument en pierre, de forme pyramidale, élevé au 17me

siècle en mémoire de la cessation miraculeuse de la peste qui avait fait à Lintz de grands ravages. Il a été renouvelé au 19<sup>me</sup> siècle, et porte une inscription latine qui rappelle l'événement.

## Passau

De Lintz, je continuai mon voyage sur le Danube jusqu'à Passau. Passau est une ville ancienne, très agréablement située au confluent de l'Inn, de l'Ilz et du Danube. Lorsque le ciel est pur, en été surtout, ces trois rivières offrent un superbe coup d'oeil par la diversité de la couleur de leurs eaux, qui semblent s'endormir à l'endroit où elles se réunissent. Celles du Danube sont d'un bleu d'azur; celles de l'Inn, bordées de verdure, réfléchissent cette couleur; tandis que des rochers et d'anciennes fortifications jettent une teinte noirâtre sur celles de l'Ilz.

## 7 octobre 1850. A Munich

J'arrivai à Munich le 9 octobre 1850, et fis immédiatement les démarches nécessaires pour être immatriculé à l'université. Peu après mon arrivée à Munich, j'eus le plaisir de voir le père Frantz Rothenflue, ancien professeur de philosophie au collège des Jésuites à Fribourg (St-Michel aujourd'hui), dont j'ai parlé ci-dessus, un de ces bons religieux, amis et protecteurs de la jeunesse. Sa rencontre m'avait d'autant plus surpris que je le croyais, depuis la catastrophe qui dépouilla les Jésuites de leurs établissements d'éducation en Suisse, et les dispersa momentanément, encore enseveli dans les paisibles vallées d'Unterwald, où j'avais été moi-même chercher l'hospitalité dans des jours malheureux. Il était en compagnie du père Roh, un des trois Jésuites appelés à Lucerne en 1847. Ces pères avaient donné différentes missions dans le sud de l'Allemagne et retournaient à Strasbourg.

Nous avons parcouru la ville, la ville et dans la matinée, avec un jeune officier soleurois, auquel j'étais intimement lié, et qui séjournait à Munich dans des circonstances plus ou moins analogues à celles qui me tenaient éloigné de mon pays. Nous avons conduit les pères dans les lieux qui excitent la curiosité des étrangers, qui donnent à Munich, sous le rapport des arts une des premières places parmi les capitales de l'Europe, et au roi Louis une réputation qui s'étendra à la postérité. Le père Roh et mon jeune ami étant allés faire une visite qui nous séparait d'eux pour quelques heures, le père Rothenflue crut ne pouvoir mieux employer le temps qui restait avant son départ, fixé au soir même, qu'en visitant l'hôpital, dont un des chapelains M. Bavard, ancien jésuite, avait été professeur au collège de Fribourg. Celui-ci accueillit le Père avec les sentiments qu'on éprouve en revoyant une personne qui nous a été chère autrefois, et dont on est éloigné depuis longtemps. Il me donna, en particulier, toutes les marques d'attention et d'affabilité qui prouvent l'homme sensible et bon.

## 15 octobre 1850. L'hôpital de Munich

L'hôpital de Munich est situé en dehors de la ville, ce qui a le double avantage de rendre l'établissement plus sain et de diminuer le danger de la contagion en temps d'épidémie.

Le bâtiment est assez vaste, et cependant on a peine à croire qu'il puisse contenir 600 malades; sa forme est carrée et à deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. A l'entrée, un portier, à la livrée du roi, répond poliment aux questions qu'on lui adresse. On est tout d'abord frappé de la propreté et de l'ordre qui règnent dans la maison; on reconnaît de suite que le soin intérieur en est confié à une de ces corporations chez lesquelles existe un dévouement que la religion seule inspire. Il est en effet desservi par des sœurs de charité.

Nous commençâmes par le haut de l'édifice et visitâmes d'abord la salle d'opérations. Un lit de douleur est placé au milieu, deux étages de tribunes entourent l'intérieur de la salle; une table et deux armoires, où sont les instruments de chirurgie, se trouvent sous la main de l'opérateur. La salle reçoit le jour par deux grands vitrages, l'un au-dessus et l'autre vis-à-vis du lit d'opération. Pendant l'opération, deux sœurs sont placées au chevet du patient, l'une lui tient la tête, l'autre lui fait respirer une éponge imbibée de chloroforme; deux étudiants assistent l'opérateur, qui est ordinairement un professeur de la faculté de médecine.

Nous vîmes ensuite deux salles destinées aux étudiants malades; elles étaient vides. Chacune contient douze lits, six d'un côté et six de l'autre. Les étudiants sont admis et soignés gratis; mais tout étudiant immatriculé à l'université doit payer 30 kreutzer par semestre pour l'hôpital.

La plupart des autres salles contiennent seize lits. Quatre sœurs sont chargées de quatre salles, chaque sœur a une salle et elles s'entraident lorsque l'une ne peut seule suffire à la besogne. Les salles sont spacieuses et bien éclairées. Pour éviter d'ouvrir les fenêtres, lorsque le temps ou d'autres circonstances ne le permettent pas, une soupape, qui change et renouvelle l'air, est pratiquée à chaque fourneau; pareillement à la tête de lit un soupirail donne l'air nécessaire pour le cas où l'on est obligé de fermer une espèce d'alcove, qui se trouve autour du lit d'un malade.

A côté de chaque salle, il y a un cabinet pour la sœur; trois armoires, une pour le linge, une pour la vaisselle, toute d'une composition ressemblant à l'étain, mais qui le surpasse en solidité; et une autre renfermant les objets nécessaires à l'administration des remèdes. Il y a de plus deux réservoirs, un pour l'eau chaude et un pour l'eau froide. La plus grande propreté et l'ordre le plus parfait règnent dans les plus petits détails. Les chambres sont lavées tous les jours; toutes les mesures sont prises pour qu'il n'en résulte pas une humidité nuisibles aux malades. Cette fonction est le premier ouvrage des sœurs; elles s'y mettent dès 4 heures du matin.

Nous parcourûmes successivement différentes salles; partout on voit le même ordre et la même propreté. Les bourgeois de Munich sont admis gratis et reçoivent gratis aussi tous les médicaments, et tous les soins que réclame leur état. Les étrangers doivent payer; la nourriture est comptée à 24 kreutzer par jour; s'ils prennent une chambre particulière, elle leur coûte aussi 24 kreutzer, ensorte que la nourriture, les soins et la chambre se montent à 48 kreutzer par jour. Les remèdes sont toujours payés à part, vu que, pour certaines maladies, ils peuvent s'élever à 4 ou 5 florins par jour.

Il y a pour les Juifs une partie spéciale du bâtiment; une femme juive leur prépare les médicaments et la nourriture. Nous rencontrâmes celle-ci, qui me parut avoir un type tout particulier. La lingerie, qui occupe plusieurs sœurs, est tenue dans le meilleur ordre. Une salle particulière renferme la vaisselle qui n'est pas employée à l'usage journalier. L'hôpital a sa pharmacie, plusieurs pièces pour prendre des bains; dans l'une de celles-ci il y a une douche avec différents tuyaux suivant la manière dont on veut faire jaillir l'eau.

La morgue avait cinq cadavres; l'un, placé au milieu de la salle, avait les bras croisés sur la poitrine et tenait à la main droite un crucifix qui reposait sur son cœur; ses traits exprimaient la plus douce satisfaction; on l'eut cru dormant d'un léger sommeil. Deux chapelains, attachés à l'hôpital, donnent aux malades les secours de la religion et assistent les moribonds au moment terrible de la transition de l'âme à une vie plus longue que celle qui finit pour eux. Mais ce que l'un retrouve partout, et qui n'est pas pour cela moins admirable, c'est le zèle et le dévouement des sœurs qui soignent les malades. Quelle belle institution! Quelle reconnaissance doit l'humanité aux personnes courageuses qui se vouent dès leurs plus belles années à cette vie de labeurs et d'abnégation!

Voici les détails que nous donna M. le chapelain Bavard sur l'entretien et la vie des sœurs de Charité à l'hôpital de Munich. La nourriture de chaque sœur coûte 16 kreutzer par jour; son habillement revient à 4 kreutzer. Le total de l'entretien se monte à la somme minime de 24 kreutzer. Mais peu de constitutions peuvent supporter longtemps cette vie de travail et de privations; la santé s'use vite à ces pénibles fonctions; au bout de trois ou quatre ans, la plupart des sœurs succombent. La plus vieille des sœurs de l'hôpital avait 45 ans. Il est rare qu'une d'entre elles atteigne sa quarantième année. 'Malgré ce qu'une pareille existence a de triste à nos yeux, on lit sur les traits des bonnes sœurs la satisfaction, le contentement. J'ai vu peu de figures plus gaies, de personnes paraissant plus heureuses. En effet, que peut-il manquer à celui qui puise dans les trésors abondants de la religion, le plus grand des donnés à l'homme sur la terre?

Toujours préoccupés de la situation du canton de Fribourg, j'adressai, le 28 octobre 1850, à un journal très répandu en Franc, le « *Journal des Débats* », un article qui y fut Inséré. J'en extrais ce qui suit:

*« Il ne sera pas sans intérêt, dans les circonstances actuelles, et sans utilité de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'origine du gouvernement du canton suisse de Fribourg, et sur quelques-uns des actes qui ont signalé son administration ».*

*« Après la capitulation de Fribourg en .1847, et l'entrée des troupes fédérales, environ 200 individus, s'arrogeant les droits du peuple fribourgeois, élirent un gouvernement provisoire, composé en partie de réfugiés à la suite d'une révolution tentée par le parti radical quelques mois auparavant, et. contre laquelle le peuple s'était élevé à une grande majorité. Ce gouvernement, profitant de l'occupation militaire par les troupes de la Confédération décréta des élections pour un nouveau grand conseil, et priva en même temps, de leurs droits politiques tous les hommes les plus influents appartenant au parti conservateur. Le jour des élections arrivé, il avait fait emprisonner ceux-ci, et même des libéraux sincères qu'il savait lui être opposés. Malgré ces mesures arbitraires et de violence, le peuple, croyant pouvoir faire usage du droit que lui attribuait une loi dérisoire s'y rendit en foule. Des bataillons fédéraux, rangés sous les armes, fluent placés en vue du lieu désigné pour la votation. Le canton avait été divisé en cinq cercles électoraux. Dans trois des plus grands, une forte majorité se prononça contre plusieurs des noms proposés par le préfet président l'assemblée. Le bureau passa outre: les personnages proposés furent proclamés députés du peuple au futur grand conseil. »*

*« Le grand conseil réuni sanctionne les actes du gouvernement provisoire, nomme dix nouveaux députés, la plupart de jeunes exaltés, dont le concours pouvait devenir nécessaire, en cas que quelques uns de ses membres, oubliant l'origine de leur mandat, hésitassent à exécuter les volontés du nouveau pouvoir. L'œuvre de destruction est poussée; une constitution antidémocratique, antireligieuse, réprouvée hautement par les neuf dixièmes de la population, lui est imposée. Le grand conseil insère dans cette constitution un article qui prolonge à neuf ans la durée de ses fonctions. Il y restreint la liberté religieuse; il y soumet les affaires religieuses à l'autorité civile. Cependant il y fait apparaître certaines dispositions, à la vérité*

*un peu équivoques qui semblent garantir au peuple quelques-unes des libertés dont il a joui antérieurement, dispositions qu'on fait sonner haut dans une proclamation récente, relativement au dernier soulèvement. Mais voyons-en un peu l'application. La constitution consacre l'égalité devant la loi; et le crime de l'opinion suffit pour conduire les citoyens au cachot. Conservateurs et libéraux sont regardés par le pouvoir, et par la minorité qui lui est dévouée, comme une classe vouée d'avance à la servitude. Elle consacre la liberté de la presse, et la presse est baillonnée de toutes manières; l'entrée du canton est interdite même à des feuilles d'un libéralisme modéré. Elle consacre le droit de pétition, et les citoyens qui ont la bonhomie d'y croire sont poursuivis par l'autorité, emprisonnés ou forcés de chercher asile dans un canton voisin. Voilà ce qui se passait en 1848. La constitution détruit les monopoles et les privilèges, et l'aristocratie de l'opinion et du fanatisme règne exclusivement. Elle émancipe le peuple, et il est privé du droit, base de son émancipation, celui de choisir lui-même ses représentants ».*

*« Dans ces circonstances, le peuple ne cesse de protester énergiquement contre les injustes violences dont il est victime; ses protestations restent sans résultats, sa position va toujours s'aggravant.. En octobre 1848, on veut forcer les conseillers communaux à prêter serment de fidélité à la constitution; on fait dépendre de ce serment le droit de vote pour l'élection des députés à l'assemblée nationale suisse. Le peuple ne souffre plus une oppression qui anéantit tous ses droits; on ne peut plus le contenir; un soulèvement a lieu sur différents points du canton, mais il est immédiatement comprimé par les bataillons de Vaud et de Berne qui envahissent le pays ».*

*« Depuis, le gouvernement, loin de chercher à se concilier les populations, a continué son système oppressif et destructeur. Qu'en est-il résulté ? Poussé à bout, réduit au désespoir, le peuple vient de se soulever encore; il veut à tout prix briser ses chaînes, mais le succès ne répond pas à ses efforts. Depuis trois ans, il lutte en vain pour la liberté contre la tyrannie et le despotisme exercés au nom de la liberté et de la démocratie »*

*« Que l'assemblée nationale suisse, appelée prochainement à discuter cette importante question, comprenne enfin quelle est sa mission à l'égard du peuple fribourgeois; qu'elle comprenne qu'il s'agit de son propre honneur, de celui de la Suisse entière. Qu'elle accorde justice à un peuple qui la réclame depuis trop longtemps en vain, à un peuple qui ne demande autre chose que d'être admis au bénéfice des droits dont jouissent les autres Etats de la Confédération, droits garantis d'ailleurs par la charte fédérale à toutes les populations de la Suisse. »*

## **Mes études à l'université de Munich**

Je reviens à mes études universitaires. Je me fis inscrire comme élève régulier pour suivre les cours donnés par le professeur Bluntschli, de Zurich, sur la philosophie du droit, le droit privé allemand, le droit féodal et le droit commercial, ainsi que cours de géométrie du professeur Reht. Je suivis en outre, comme auditeur bénévole, le cours d'histoire ecclésiastique de Döllinger, celui d'histoire universelle de Sepp, le cours d'esthétique de Lassaulx, et celui de droit romain (institutes de Justinien), d'Arrendts.

### **Döllinger**

Döllinger qui, je le rappelle ici avec douleur, a refusé de reconnaître le dogme de l'infaillibilité du pape et a décidément suivi les errements du vieux catholicisme, était un homme d'une grande érudition; son cours d'histoire offrait un haut intérêt. Donné dans un langage clair et correct, avec une connaissance exacte des faits, ce cours était l'un des plus fréquentés de l'université de Munich. Dès que Dollinger était à sa chaire, le silence se faisait. dans la: salle, et les 3 à 400 étudiants qui s'y trouvaient écoutaient avec une attention soutenue les paroles de l'éminent professeur. Tout, dans l'extérieur de Dollinger, annonçait l'homme d'études, le savant. Sa figure maigre et pâle, son regard assuré, la dignité de son maintien, alliée à la simplicité de ses manières, attestaient l'intelligence et le travail.

Dollinger est mort. le 10 janvier 1890, à l'âge de 91 ans, d'une attaque d'apoplexie, précédée de l'influenza et d'une fluxion de poitrine. Il a publié plusieurs ouvrages, qui lui ont valu la réputation d'un des plus savants théologiens de l'Allemagne. Il était député au Reichsrat. Il ne paraît pas être revenu de ses erreurs; mais être entré encore plus avant dans la voie du rationalisme.

### **Sepp**

Sepp, professeur d'histoire universelle, avait, il est vrai, de vastes connaissances; mais son enseignement était bien inférieur à celui de Döllinger. Il n'y avait pas toujours dans ses idées l'ordre désirable, et souvent sa phrase n'était pas parfaitement claire. Cependant, comme il parlait avec feu, et, comme jeune lui-même, il avait l'ardeur qu'aime la jeunesse, son cours était aussi fréquenté que celui de Döllinger. Sepp était alors dans les rangs de la fraction avancée du parti ultramontain. C'était l'orateur le plus en vogue dans les assemblées des sociétés catholiques allemandes; nul autre ne vantait d'une manière aussi forte la hiérarchie catholique. Personne n'était assez catholique pour lui. Sa « Vie de N. Seigneur Jésus-Christ », qui est un

chef d'œuvre, l'a rendu célèbre dans le monde littéraire. Mais le dogme de l'infaillibilité du pape a tourné la tête de ce malheureux professeur, qui, après avoir été un ardent catholique romain, est devenu un sectateur du vieux catholicisme. M. Sepp en parlant de la mauvaise presse à Paris, disait: « Blätter, die nicht bloss von Lumpen fabrizirt, sondern auch redigirt werden. » Les errements de cet homme fournissent une preuve de plus que les extrêmes se touchent.

## Lassaultx

Lassaultx était l'un des meilleurs professeurs de cette époque, et peut-être le plus sympathique à la jeunesse, qu'il affectionnait même beaucoup. Il avait à un haut degré le sentiment du beau et aussi le talent de le communiquer à ses auditeurs. Doué d'un physique agréable, d'un caractère aimant et aimable, il avait une voix sonore et intuitive, Sa phrase était toujours correcte, claire et élégante. Il était particulièrement épris des hommes de l'antiquité, spécialement des grands hommes de la Grèce, dont il connaissait à fond l'histoire. Il fascinait ses auditeurs auxquels l'heure de son enseignement paraissait toujours trop courte.

## La section de la société des étudiants suisses à Munich

Membre de la Société des Etudiants suisses, j'assistais assidûment aux réunions de la section de cette société qui existait à Munich. J'eus alors l'occasion de faire la connaissance et de me lier d'amitié avec plusieurs autres membres qui faisaient leurs à l'université de cette ville. Je nomme, entre autres, Wilhelm Linden, étudiant en théologie, depuis secrétaire ou chancelier de l'évêché de St-Gall; Jules Schnyder, plus tard conseiller d'Etat, et Adam Herzog, juge d'appel et député au conseil des Etats, Lucernois l'un et l'autre; Louis Glutz-Blotzheim, appartenant à l'une des meilleures familles de Soleure.

J'ai fait, pour la section munichoise des étudiants suisses, quelques pièces littéraires, qui n'avaient, je l'avoue, pas grand mérite. L'une, appréciée peut-être comme elle devait l'être, et justement critiquée par Adam Herzog, chargé de l'examiner, avait pour titre « Le Prêtre dans la société. » Le critique crut voir dans la forme, l'imitation d'un morceau de Lamartine. Il fit principalement au travail le reproche d'être trop idéal, de représenter le prêtre, non tel qu'il est, mais tel qu'il serait à désirer qu'il fût; de faire du prêtre un ange, tandis qu'il n'est qu'un homme. L'expérience, hélas! m'a fait reconnaître le bien-fondé de la critique, du moins dans certains cas, exceptionnels il est vrai.

J'ai cependant, au nom de la section de Munich, écrit différentes lettres qui ont un peu plus de mérite que le travail dont je viens de parler. Elles attestent des sentiments sincères de patriotisme et d'amour du bien, sentiments que je me suis toujours efforcé d'inculquer à mes camarades et à mes amis, .

Les réunions de la section des Etudiants suisses me procuraient d'agréables instants, J'avais pour les membres qui y assistaient une vive affection, et je trouvais là les pures jouissances de l'amitié. Tous étaient d'une moralité et d'une conduite irréprochable; tous étaient sincèrement attachés à la religion catholique et aux vrais principes. Aussi ai-je conservé à leur égard un souvenir d'affection et d'estime qui ne s'effacera pas.

Outre les réunions de la section, ayant un but scientifique, ou les relations avec d'autres sections de la société, nous avions des réunions qui n'avaient d'autre but que d'entretenir l'amitié et de procurer une honnête récréation, Ces réunions, appelées « kneipen », avaient lieu le soir. On chantait, on faisait de petits discours improvisés, et on buvait de la bière, Peu amateur de cette boisson, et forcé par les circonstances d'être économe, je n'en buvais jamais plus d'un verre. Mes camarades, sans être aussi sobres et aussi économes que moi, ne faisaient, point d'excès. Leur sobriété contrastait avec les habitudes de maints bourgeois de Munich, qui absorbaient une vingtaine de verres de bière et plus dans une soirée.

Malgré l'économie que je pratiquais, par habitude et par nécessité, je crus devoir prendre, ainsi que la plupart des autres étudiants, des leçons d'escrime. Je les croyais et je les crois encore utiles, non pour être en état d'accepter un duel si on y est provoqué, mais comme un exercice propre à fortifier le corps, et à donner aux membres de la souplesse et l'agilité qui convient à un jeune homme. J'avoue, au reste, que je ne suis pas parvenu à exceller dans le maniement de la rapière et du fleuret.

L'économie que je pratiquais si rigoureusement ne provenait en aucune façon de l'avarice ou de la dureté de mes parents à mon égard. Je dois à la vérité de dire qu'ils ne m'ont jamais refusé l'argent. que je leur ai demandé, et qu'ils eussent été profondément peinés s'ils avaient su que je fusse dans le besoin.

En entrant à l'université; j'avais quelques minces économies, j'avais quelques minces économies, faites chez M. de Kaisersfeld et chez Mme d'Herzogenberg. Je comptais, en outre, sur le remboursement d'une somme que j'avais avancée ou prêtée à mon compagnon d'infortune, Vital Geinoz, qui, après les malheureuses journées d'octobre 1848, s'était trouvé sans ressources.

Mes ressources épuisées, je lui écrivis, lui exposant ma situation et mes besoins. Mais, hélas! quoique honnête homme, : différa, sollicita, et, voyant sa répugnance, je lui fis la remise de sa dette, espérant pouvoir d'une autre manière à mes propres besoins. Cet acte de ma part fut le commencement d'une vie de privations et de sacrifices. Après réflexion, je résolus de régler ma dépense sur l'argent qui me restait, de manière à subvenir à l'entretien jusqu'à la fin de l'année scolaire.

## **La vie au pain et à l'eau**

Dans un but d'économie, j'avais une chambre en commun avec un étudiant vallaisan, originaire de St-Maurice, nommé Louis Débonnaire, garçon d'une vingtaine d'années, que l'embonpoint incommodait. Le loyer de ma chambre, ainsi réduit de moitié ne me coûtait pas cher. Le pain étant fort bon marché à Munich, je constatai, après quelques jours d'essai, qu'un pain de 4 kreutzer suffisait à ma nourriture journalière; j'en mangeais la moitié pour mon dîner et l'autre moitié pour mon souper. Je dînais pour environ 7 1/2 centimes et soupais pour le même montant. Ma nourriture me revenait ainsi à environ 15 centimes par jour. L'eau ne coûtait rien et, sous ce rapport, je pouvais en boire à discrétion ; mais elle était de si mauvaise qualité que je ne devais me désaltérer qu'avec circonspection.

Je ne dérogeais à ce régime que le dimanche, jour où je m'accordais un verre de café (en Bavière et dans d'autres contrées. Très de l'Allemagne, le café se prend dans des verres), avec une petite brioche, appelée vulgairement « corne », ce qui me coûtait 6 kreutzer; et les jours de « kneip », où je prenais un verre de bière qui m'en coûtait deux. Mon camarade de chambre se mit au même régime, les jours de « kneip » exceptés, régime qui ne pouvait lui nuire beaucoup vu sa disposition à l'obésité.

Je suivis six mois le régime que je m'étais imposé. Au bout du cinquième, un rhumatisme aigu aux jambes vint m'avertir qu'il fallait cesser et faire usage d'aliments chauds. Je voulus d'abord résister, mais en vain, et je dus me rendre, de crainte que le mal ne s'aggravât et ne s'invétérât. C'est le seul inconvénient grave que j'aie ressenti. Je demandai alors à mon père l'argent qu'il me fallait pour achever mes cours, et retourner en Suisse. Inutile de dire que cet argent me fut immédiatement envoyé.

Pendant mon séjour à Munich, surtout, et les privations que je m'y suis imposées, j'ai pu apprécier les fâcheuses conséquences des entraînements politiques. L'expérience que je fis, et que j'ai faite encore depuis, a confirmé les dispositions de mon caractère, et m'a fait adopter la modération comme la règle de ma conduite politique future, ne voulant exposer personne à vivre dans des conditions semblables à celles que je viens de rappeler. Lorsque ma santé s'altérait, la vue d'aliments chauds surtout livrait à ma volonté des assauts presque insurmontables.

## **Mon départ pour la Suisse**

La fin des cours arrivée, je partis pour la Suisse, après avoir serré affectueusement la main à ceux de mes compatriotes qui partageaient mes opinions. Mon séjour à Munich m'a été utile, tant sous le rapport des études que sous celui des relations liées avec les Suisses dont, j'ai fait la connaissance. La visite des musées, en particulier de la Pinacothèque (galerie de tableaux), et de la Glyptothèque (musée de sculpture), ainsi que l'architecture des belles églises de cette ville, et de quelques autres édifices, m'ont acquis, en ce qui concerne les arts, des notions dont j'ai depuis apprécié l'avantage.

Je rentrai en Suisse par Bâle, et voyageai jusque là en chemin de fer. Malgré la marche rapide des wagons, je pus voir et admirer la magnifique église d'Ulm, l'un des plus beaux édifices du style ogival que j'aie vus dans mes différents voyages. De Bâle, je fis à pied une excursion à Strasbourg, en visitai les principaux édifices et les principaux monuments, spécialement la cathédrale, l'horloge qui s'y trouve, indiquant les saisons, les mois et les jours de l'année. Afin de mieux voir le pays que je devais parcourir pour rentrer dans le canton de Fribourg, je fis à pied le trajet depuis Bâle. Je pus m'en féliciter, car les gorges que traversait la grande route de Bâle à Soleure offrent un pittoresque et curieux aspect. Je m'arrêtai à Soleure, qui n'a de remarquable que la cathédrale de St-Urs. Enfin, j'arrivai à Fribourg, à Estavanens et dans la maison de mon père. Ce n'est pas sans émotions que je revis mon village et me trouvai au milieu de mes chers parents, qui avaient toujours eu pour moi la plus tendre affection.

Ma mère avait eu soin de s'informer d'avance des formalités que je pourrais avoir à remplir comme compromis dans l'insurrection d'octobre 1848. M. le notaire Morand, ancien président du tribunal de Gruyère, lui avait dit que je devais me présenter à la préfecture. Je suppose que c'était pour déclarer si j'acceptais ou non le décret d'amnistie du 23 décembre 1848. Ce décret amnistiait tous ceux qui s'étaient compromis dans cette insurrection; mais mettait solidairement à leur charge les frais d'enquête et de détention, et leur imposait en outre, pour les frais d'occupation, un emprunt forcé, qui, aux termes d'un décret postérieur, devait être remboursé sans intérêt au bout de vingt ans.

Les individus absents ou fugitifs étaient exceptés. Ils pouvaient se libérer des poursuites pénales et être assimilés à ceux qui étaient restés dans le canton, moyennant qu'ils se présentassent devant le préfet de leur district et y déclarassent sous serment qu'ils s'abstiendraient à l'avenir de tout acte contraire à la constitution et aux lois. Vu ces prescriptions, je me présentai au bureau de M. Jacques Remy, alors préfet de la Gruyère. Cependant, celui-ci n'appliqua pas à mon égard le

décret dans toute sa rigueur. Il se borna à me dire que je pouvais rester dans le canton et n'y serais pas inquiété; il n'exigea de ma part aucun engagement.

Je repris chez mes parents mes précédentes occupations, et me remis avec ardeur aux travaux agricoles. Je passai à Estavanens le reste de l'année 1851 et y séjournai jusqu'au 1er novembre 1852.

J'avais, à Munich, suivi un cours de géométrie, sans grand profit, il est vrai. La géométrie et le mesurage des terres en particulier étant d'une importance pratique à la campagne, je me préparai à subir un examen de capacité à l'établissement du cadastre provisoire. Je subis cet examen devant le commissaire général, M. Joseph Chollet, et, le 28 mars 1852, un brevet de capacité me fut délivré par la direction des finances.

### **1852-1853. Mon travail au cadastre provisoire**

Porteur de ce brevet, je soumissionnai pour l'établissement du cadastre des communes d'Estavanens et de Crésuz, dont j'obtins l'adjudication. Je fis le travail concernant la cadastration d'Estavanens dans le courant de l'année 1852; la reconnaissance des chapitres respectifs des propriétaires eut lieu les 15, 16, 22 et 25 novembre de dite année. L'établissement de ce cadastre constata une contenance de 4,612 poses 345 perches 5 pieds. L'expédition s'en fit en trois doubles, qui furent acceptés par le commissaire général.

Le travail relatif à la commune de Crésuz eut lieu dans le courant de l'année suivante, 1853, et la reconnaissance des chapitres par les propriétaires se fit le 15 juillet de la même année. La contenance du territoire de cette commune se trouva de 357 poses 248 perches 80 pieds. Mon travail fut pareillement accepté par l'autorité compétente.

Je fis ce travail consciencieusement. Si, sous le rapport de l'écriture, l'expédition des cadastres n'était pas parfaite, le calcul des contenances, basé sur les anciens plans, était du moins exempt d'erreurs. Je ne négligeais toutefois pas complètement les études que j'avais entreprises, et continuais à vouer aux affaires politiques de mon pays l'intérêt qu'exigeaient les circonstances.

### **1852-1853. Ma préparation au notariat**

Voulant avoir une position indépendante des événements, et une carrière honorable, je me préparais au notariat. Dans ce but, je faisais une étude sérieuse de la législation fribourgeoise. Pour travailler avec plus de fruits et rompre la monotonie, je m'associai à mon ami, M. Hubert Thorin, qui subit aussi plus tard un examen de notaire et exerça quelque temps cette profession. Nous avons des entrevues fréquentes, utilisant les promenades que nous faisons ensemble à des répétitions sur le code civil fribourgeois. Maintes fois, en répétant les matières étudiées, nous avons parcouru d'un bout à l'autre la plaine appelée les Auges, qui longe les bords de la Sarine; par intervalles, nous faisons trêve à l'étude pour nous communiquer réciproquement nos sentiments et nos impressions.

### **Mai 1852. L'assemblée de Posieux**

Le joug du radicalisme, qui, depuis plus de quatre ans, pesait sur le canton de Fribourg, continuait à être intolérable. Le serment électoral existait encore; la pression et les passions politiques conservaient toute leur intensité. Quatre tentatives d'insurrection avaient eu lieu; différentes pétitions, adressées aux autorités cantonales et fédérales, étaient restées sans résultat; tous les moyens d'améliorer la situation et d'obtenir justice paraissaient épuisés.

En mai 1852, quelques hommes courageux formèrent le projet de convoquer une grande assemblée populaire dans laquelle le peuple fribourgeois protesterait contre la violence qui lui était faite, et revendiquerait les droits garantis par la constitution fédérale aux citoyens suisses et aux cantons confédérés.

### **15 mai 1852. La réunion du Chasseur**

Dans ce but, une réunion préalable eut lieu le 15 mai, à l'hôtel du Chasseur, à Fribourg, pour aviser aux mesures à prendre, délibérer sur les propositions à faire et sur le programme à adopter.

Je fus invité à cette réunion; je m'y rendis d'Estavanens. Elle fut nombreuse; des citoyens de toutes les parties du canton y assistèrent. L'assemblée populaire et les bases du programme projeté, traduites en allemand par M. Alfred von der Weid, furent votées à l'unanimité. Voici ce programme:

## Le programme de Posieux

*Réuni en assemblée générale sous la protection du Dieu tout puissant, le peuple fribourgeois déclare qu'il ne fait usage du droit de réunion garanti par les constitutions cantonale et fédérale, que comme du seul moyen dont il n'ait pas essayé et du dernier qui lui reste pour obtenir sa réintégration dans la plénitude de ses droits, tels qu'il en jouissait précédemment, tels que les exercent nos confédérés »*

*Il déclare que le seul but qu'il veuille atteindre, le terme assigné à ses efforts sont: le rapprochement et la réconciliation des partis aujourd'hui si divisés, le retour de la tranquillité et d'un régime de sagesse et de modération après lesquels le pays soupire depuis tant d'années, le rétablissement de la confiance actuellement si ébranlée, celui d'une entente si désirable entre le pouvoir civil et l'autorité spirituelle, le dégrèvement des charges publiques, la moralisation de la jeunesse, en un mot, la satisfaction de tous les intérêts, sans distinction d'opinion ni de position sociale »*

*A cet effet, le peuple fribourgeois:*

*1° Reconnaît être appelé à se prononcer par oui ou par non sur la confiance qu'il accorde au gouvernement qui le régit, et dans lequel il ne peut que respecter l'autorité d'un fait auquel il est, dans sa majorité, demeuré étranger.*

*2° Il déclare adopter la pétition ci-jointe, adressée à la haute assemblée fédérale, tendant à demander qu'aux termes de l'article 6 de la charte fédérale sa constitution cantonale soit soumise à sa sanction, qu'à l'instar des autres Etats de la Suisse, il puisse la réviser, que des élections franches et loyales aient lieu le plus tôt possible, abstraction faite du serment, par communes, à la majorité absolue des suffrages, au scrutin secret, sous, la présidence d'un bureau nommé par l'assemblée électorale, et d'après la circonscription actuelle des districts, afin de rétablir sincèrement le règne de la majorité à laquelle nous reconnaissons et, reconnaitrions toujours qu'obéissance est due, quel qu'en puisse être le résultat.*

*3° Que, désapprouvant toute exagération d'opinions et d'intolérance résultant de l'esprit de parti, il ne demande qu'à vivre de la vie de ses confédérés, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, à jouir des mêmes droits, à supporter les mêmes charges, rien de plus, rien de moins, sous l'empire de la constitution que s'est donnée le peuple suisse.*

*4° Que l'assemblée, composée comme elle l'est de citoyens de cultes différents, mais amis les uns des autres, vivant sous les mêmes lois, et réunis aujourd'hui par les mêmes intérêts religieux et politiques se rattache énergiquement, chacun d'après sa croyance au principe chrétien si audacieusement attaqué par les détestables doctrines de la démagogie et du socialisme.*

*5° Qu'avant de se séparer, elle décide l'organisation d'une grande association fribourgeoise pour la revendication de ses libertés, et charge 1<sup>e</sup> comité (qu'elle élira) d'y travailler active ment, mais dans les limites de la plus stricte légalité, au grand jour et par tous les moyens qu'on peut avouer devant Dieu et devant les hommes. Chaque membre de l'association sera tenu, pour ce qui le concerne, d'en prendre l'engagement d'honneur.*

*Fribourg, le 15 mai 1852.*

*Au nom du comité provisoire,  
H. CHARLES,  
A. VON DER WEID. »*

Posieux, comme point central, fut choisi pour la tenue de l'assemblée, qui fut fixée au lundi 24 mai. Les citoyens présents se chargèrent de faire connaître dans leur contrée la décision prise, afin que chacun put prendre part à cette grande manifestation. Etant au nombre de ceux qui devaient aviser les communes de la Haute-Gruyère, je m'arrêtai, en retournant à Estavanens, dans la salle d'un cercle existant à La Tour-de-Trême; j'y fis connaître la réunion de Fribourg et la décision prise. Je remarquai que cette nouvelle était bien accueillie, ce qui me fit augurer favorablement du résultat de l'assemblée qui allait avoir lieu. Les jours suivants, j'avisai les hommes de ma contrée, procédant toutefois avec discrétion pour éveiller le moins possible l'attention de l'autorité.

## 23 mai 1852. Mon arrestation

Le dimanche 23 mai, à quatre heures du matin, me trouvant au domicile de mes parents, nous fûmes réveillés par des coups donnés à la porte de la maison. On alla voir. C'étaient deux gendarmes qui entrèrent aussitôt et demandèrent où j'étais. Introduits dans la chambre où je couchais, ils me signifièrent qu'ils avaient l'ordre de m'arrêter et de me conduire à la préfecture de Bulle. Je me levai et m'habillai promptement. Les deux agents de l'autorité étaient tellement pressés qu'ils ne me laissèrent pas même le temps de prendre les objets indispensables en cas d'absence tant soit peu prolongée. Mes parents ne s'expliquaient pas cette arrestation subite; ma mère effrayée me demandait ce que j'avais fait, et quel était le motif

de mon arrestation. Je répondais naturellement que je l'ignorais et je l'ignorais en effet car rien ne me semblait justifier cette mesure arbitraire.

Les gendarmes étaient l'un un Magnin, d'Hauteville; l'autre un nommé Borgognon, originaire de la Broye. Le premier se comporta à mon égard d'une manière convenable; le second fut constamment grossier et brutal dans ses paroles et dans ses actes. Il se permit même, après une heure de marche et quoique je ne ralentisse nullement le pas, et ne prononçasse pas une parole, de me donner par derrière un coup de crosse de fusil dans les jambes. Je subis ce maltraitement comme j'avais subi les injures, sans me plaindre.

Un instant après; nous atteignîmes, sur la route, un particulier d'Echarlens, nommé Nicolas Descloux, qui conduisait une vache. Quand nous l'eûmes devancé, m'ayant reconnu, il dit aux gendarmes, en faisant allusion à ma personne et d'un ton qui exprimait l'indignation: « Vous ne le tiendrez pas longtemps ». Le brave homme me témoignait plus d'intérêt qu'un individu d'Estavanens que nous avons rencontré à peu de distance de maison de mon père, lequel avait gardé un silence discret.

Arrivé à la préfecture, je fus immédiatement conduit dans la prison, dite de la tour; c'est la plus élevée. Cette prison, sans plafond, n'avait d'autre couverture que le toit de la tour du château. La fraîcheur de la nuit et l'humidité des murailles au printemps s'y faisait encore désagréablement sentir. La célérité de la marche, et, depuis son lever, un soleil resplendissant m'avaient mis en transpiration; j'éprouvais dans ce local des frissons qui m'incommodaient. Quoique l'espace ne s'y prêtât guère, j'essayai de la locomotion pour me réchauffer, marchai, tournai et retournai tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Las de cet exercice répété, je cherchai à me distraire en lisant les inscriptions gravées sur les poutres et les murs de la tour. Plusieurs étaient dépourvues d'intérêt, et étaient restées à peu près intactes. D'autres, au contraire, qu'on avait cherché à effacer et à rendre illisibles, avaient un cachet d'originalité qui excitait la curiosité. Je ne tardai pas à reconnaître que celles-ci étaient le fait de Simon Castella, dont j'ai déjà parlé. Castella, devenu colonel au service du pape, général en France, sous la dictature de Gambetta, et investi plus tard d'un grade supérieur, dans l'armée de dom Carlos, en Espagne, venait de commencer la carrière aventureuse qu'il a, non sans distinction, parcourue. Ces inscriptions révélaient les souffrances du prisonnier, qui aurait passé là, en février et en mars, six semaines sans feu. L'état des lieux donne aux assertions du prisonnier une grande vraisemblance. Une évasion hardie mit un terme à ses souffrances, et lui rendit une liberté dont il sut profiter.

Il y avait près d'une heure que j'étais dans ce lieu, lorsque la porte fut brusquement ouverte. Le geôlier apparut et m'invita à descendre; j'obéis. Une voiture m'attendait dans la cour du château; on m'y fit entrer. Un sergent de gendarmerie, armé d'un sabre et d'un fusil se plaça à côté de moi me dit que j'allais être transféré à Fribourg. Ce nouvel agent de l'autorité fut convenable à mon égard; c'était le sergent Barras avec lequel j'eus depuis, comme juge d'instruction et président du tribunal de la Gruyère, de fréquentes relations.

A Fribourg, je fus mis momentanément dans une salle occupée par la gendarmerie, et de là conduit à la prison centrale des Augustins. Les gendarmes se comportèrent convenablement en vers moi. Il n'en fut pas de même du geôlier des Augustins, Ph. C. Non seulement, il y avait de sa part le manque d'égards le plus complet; mais dès qu'il apparaissait je pouvais me préparer à entendre des propos blessants.

Dans la soirée, je fus amené devant le notaire Th. H., chargé, je le suppose, d'instruire un simulacre d'enquête. Th. H. était le véritable type du radical. Il avait les traits rudes, l'air hautain, le timbre de la voix dur et sonore, l'œil et le geste d'un homme qui méprise les autres. Mon interrogatoire porta principalement sur l'emploi de mon temps les jours précédents. Les questions qui me furent adressées me parurent, au reste, assez insignifiantes.

## 24 mai

Le lendemain matin, on me donna un camarade de chambre, M. Alfred de Reynold, de Nonens, arrêté et emprisonné, comme moi, c'est-à-dire sans motifs. Celui-ci était traité avec quelques égards; ce qui me surprit de la part du personnel de la geôle, gens qui affectaient d'être partisans de l'égalité la plus absolue, M. de Reynold recevait sa nourriture de chez son père, le major Pierre de Reynold. Quant à moi, j'étais au régime des prisons, et je n'avais pour nourriture qu'un pain médiocre et une soupe sans saveur. Je me félicitai d'ailleurs d'avoir un compagnon de captivité dont la société m'était très agréable.

Nous ignorions le résultat de l'assemblée de Posieux. Quelques cris de joie, poussés dans la campagne, nous parurent toutefois de bon augure. Nous ne savions rien non plus de ce qui se passait en ville. Le bruit et les clameurs qui arrivaient jusqu'à nous annonçaient une certaine agitation. La prison ou cellule où nous étions n'ayant vue que sur le quartier inférieur de l'Auge, la vallée du Gottéron et les pentes qui, au nord-est, bordent la rive droite de la Sarine, nous ne pouvions guère voir autre chose que des allées et des venues qui nous paraissaient un peu plus fréquentes qu'à l'ordinaire.

Notre détention se prolongeait; nous ne savions rien de ce que l'on pensait faire de nous, car nous ne fûmes plus interrogés depuis le jour de notre arrestation. Enfin, le surlendemain de l'assemblée de Posieux, 26 mai, la prison s'ouvrit; nous apprîmes qu'un commissaire fédéral avait été envoyé à Fribourg; et que nous devons nous présenter chez lui, ainsi que six autres de nos concitoyens, arrêtés et détenus dans les mêmes circonstances que nous, entre autres, M. Hubert Charles, de Riaz.

Le commissaire fédéral était M. le colonel Kurz, de Berne, qui nous reçut à l'hôtel Zaehringen, M. Kurz nous adressa quelques paroles, qui laissaient remarquer une certaine réserve. Quoique conservateur protestant, il ne dit rien qui pût exprimer un blâme pour le gouvernement de Fribourg. Son langage, du reste, assez bienveillant; fut de nature à nous convaincre que, pour le moment du moins, le canton de Fribourg ne pouvait pas espérer un appui efficace de la part de la Confédération.

J'ai appris depuis que notre arrestation avait eu lieu sous prévention de haute trahison, quoique aucun fait contraire aux lois n'ait pu être établi ni même articulé contre nous, Plusieurs autres citoyens s'étaient soustraits par la fuite aux recherches dont ils étaient l'objet. M. le docteur Clerc, médecin à Riaz, homme très paisible, que sa profession et sa modération semblaient devoir protéger, fut même menacé d'incarcération par le préfet de la Gruyère, qui lui dit qu'il avait ordre de faire arrêter tous les chefs, en lui annonçant qu'il venait de faire arrêter à ce titre M. Jaquet, d'Estavanens.

## 26 mai. Notre élargissement

Il est probable que notre mise en liberté aurait encore été Notre élargis<sup>8</sup> différée sans l'intervention des commissaires fédéraux. Grâce à cette intervention, nous fûmes avisés, le 26 mai entre cinq et six heures du soir, que nous étions libres et que nous pouvions rentrer chez nous.

Immédiatement, je partis de Fribourg pour Estavanens. En route, je sentis bientôt que mes forces avaient sensiblement diminué pendant ma détention. J'arrivai épuisé à Estavanens vers le milieu de la nuit. Mes bons parents avaient supporté avec courage et résignation cette nouvelle épreuve. Dès le lendemain, je repris mes occupations habituelles et recouvrai bientôt les forces. Je ne tardai pas à être informé du résultat de l'assemblée de Posieux qui, malgré les entraves du gouvernement, avait réussi au delà de toutes les prévisions. On évaluait, en effet à 18,000 le nombre des participants.

## Discours d'ouverture de M. Louis Wuilleret

M. Charles devait présider l'assemblée. Retenu en prison, il fut remplacé par M. l'avocat Louis Wuilleret, qui prononça le discours que voici:

*« Mes chers concitoyens,*

*« Je ne viens point dérouler le tableau de vos souffrances, ni ranimer les souvenirs du passé. En présence de cette réunion de Wuilleret tout un peuple, dans laquelle toutes les opinions, tous les intérêts, toutes les croyances sont représentées, je m'abandonne à l'espoir que le Ciel prend pitié de nos maux. Vrai est-il qu'une fraction du pays fait défaut. dans ce grand concert de réconciliation et de paix; mais les barrières qui séparent les frères seront brisées, j'en ai la ferme confiance, par les mêmes mains qui les ont élevées; j'ai foi dans le patriotisme des autorités; elles écouteront la voix du peuple et le jour n'est pas loin, je l'espère, où les Fribourgeois, si longtemps divisés, si cruellement éprouvés ne formeront plus qu'une famille et pourront se reposer en paix à l'ombre des institutions fédérales.*

*« Il dépend de nous de hâter, d'assurer la réalisation de nos vœux par la conduite que nous tiendrons en ce jour. Qu'elle soit digne, calme, exempte de passions et de haines, qu'elles soit en harmonie avec le but que nous poursuivons, qu'elle témoigne des sentiments de réconciliation qui nous ont amenés à Posieux, et bien des yeux se désillèrent, bien des cœurs, fermés jusqu'ici et la Suisse entière saura que, si vous réclamez aujourd'hui en faveur de notre liberté et de notre indépendance, c'est que en êtes dignes.*

*« Et s'il faut à nos frères absents, s'il faut à nos confédérés des gages plus certains de nos intentions et de nos vœux, je ne crains pas de prendre en votre nom les engagements les plus solennels. J'ai épousé dans le passé avec passion, avec dévouement la cause à laquelle la plupart d'entre vous avaient voué leurs affections et leurs efforts; j'ai combattu avec vous, j'ai souffert avec vous; qu'il me soit permis de parler pour vous et de repousser loin de vous les accusations proférées par ceux qui ont intérêt à vous maintenir sous le joug par les ennemis de votre liberté et de votre indépendance; non, il ne s'agit point nous de reconstituer le passé, de reformer les vieux partis, de ressaisir le pouvoir en vue d'opprimer une minorité. Formé à l'école du malheur, courbé sous la persécution, épuisé par cinq années de lutttes et de revers, le peuple fribourgeois a soif de tranquillité et de paix; or il sait par sa propre expérience que la paix ne peut fleurir dans un pays républicain, qu'elle n'y peut produire ses fruits bienfaisants, si les droits de tous ne sont pas respectés; si l'égalité devant la loi n'est pas une vérité; si la modération et la charité chrétienne ne servent de base aux relations des citoyens. Nous ne sommes pas venus à Posieux pour demander que le pouvoir soit remis aux mains du parti le plus fort et le plus nombreux; nous venons demander, au contraire*

*qu'il n'y ait plus de partis, plus de distinction, que tous le bourgeois soient frères égaux en droits, unis par les liens de l'affection et de l'intérêt communs.*

*« Qu'on ne dise pas non plus qu'hostiles aux nouvelles institutions fédérales, nous n'userions de nos droits et de notre indépendance que pour raviver une flamme mal éteinte, renouveler les luttes du passé. Le peuple fribourgeois attend qu'on le rende libre pour se rattacher sincèrement à la nouvelle charte fédérale, et, à ceux qui prétendent qu'il ne saurait aimer ce qu'il a combattu, nous opposerons l'exemple de nos pères qui versèrent leur sang à Laupen contre la ligue suisse, et qui, une fois déliés du serment de fidélité envers leurs seigneurs, devinrent les défenseurs les plus intrépides de cette même ligue qu'ils avaient généreusement combattue. Le peuple fribourgeois suit l'exemple de ses ancêtres, il tient à la parole donnée; c'est pour cela, sans doute, que certains hommes lui reprochent d'être arriéré; mais les vrais confédérés lui sauront gré de ses vertus antiques, et si je ne me trompe, le jour de la justice commence à se faire, des voix généreuses s'élèvent de toutes parts en notre faveur, et nos adversaires les plus déclarés finiront par comprendre que la Suisse n'a pas le droit d'être libre aussi longtemps que les Fribourgeois sont sous le joug.*

*« Donc, si notre espoir devait être déçu, si nous devons souffrir longtemps encore des maux qui nous accablent, ne perdons point courage, ne cessons de réclamer nos droits, mais par les voies légales, énergiquement, mais pacifiquement, et quel que soit le résultat, souvenons-nous qu'il est écrit: « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés. »*

M. Wuilleret n'est pas resté fidèle aux sentiments qu'il exprimait à Posieux. Depuis 1857, il a usé de son influence pour reconstituer le passé, reformer les vieux partis, qui, après avoir ressaisi le pouvoir, ont encore opprimé la minorité.

Le programme élaboré le 15 mai fut adopté, et un comité de treize membres fut nommé avec mission de faire auprès de l'assemblée fédérale les démarches propres à en obtenir la réalisation. Ce comité était composé de MM. Charles, Wuilleret, Breriswyl, Bondallaz, Glasson, Grivet, Von der Weid, Chollet, Diesbach, Moura, Musslin, Ferrier et Passet.

L'assemblée de Posieux eut peu de résultats immédiats, mais elle ébranla le régime radical et prépara sa chute, en donnant au parti conservateur la conscience de sa force, et à Suisse la preuve que ce régime avait contre lui l'immense majorité du peuple.

## **Mes occupations durant l'été de 1852**

Je continuai pendant l'été à me livrer aux travaux de la campagne, me levant, durant la saison des foins, entre deux et trois heures du matin. Je fauchai seul les fourrages nécessaires à l'hivernage de cinq à six vaches, et chargeai seul aussi les chars de foin. Mon père, qui avait alors soixante-douze ans; ne supportait plus la fatigue de ce travail. Mon désir était d'ailleurs qu'il put jouir du fruit de ses économies et prendre un repos bien mérité.

Je sortais rarement de mon village. De temps en temps, faisais une visite à mon ami Hubert Thorin, à Villars-sous-Mont. Je faisais aussi quelques visites chez M. Charles, à Riaz, dans la maison duquel demeurait alors une jeune personne qui devint plus tard mon épouse, Mlle Elise, fille de Pierre Gremaud, d'Echarlens. Je ne pouvais guère, à cette époque, franchir les limites de la Haute-Gruyère, sans m'exposer à des inconvénients qui, parfois, n'étaient pas sans gravité. Voici quelques faits qui peuvent faire apprécier l'état des esprits et les actes de violence dont certains individus étaient capables.

## **Juin 1852. Le guet-à-pens du pont-qui-branle**

Ayant, un dimanche, dans l'après-midi, fait une visite à Riaz, je m'arrêtai, à mon retour, une heure ou deux au café de l'hôtel Cheval-Blanc, à Bulle. J'en sortis entre huit et neuf du soir. Remarquant une grande animation dans la principale rue de la ville, et voyant beaucoup de monde qui s'y promenait, j'allai m'y promener aussi et fis plusieurs tours à travers la foule, pleine d'entrain et de gaieté. Quand dix heures eurent sonné, je songeai à partir. Le temps était magnifique; c'était une nuit douce et étoilée du mois de juin, éclairée par les reflets purs et argentés de la lune. Je cheminai lentement, plongé dans les rêveries que produisaient dans mon imagination le calme qui régnait dans la campagne, et la vue d'un spectacle féérique.

Entre onze heures et minuit, j'arrivai à un petit hameau appelé le Pont, situé à quelques minutes et à égale distance de l'angle nord-est de la colline sur laquelle s'élève l'ancien manoir des comtes de Gruyères et du torrent de la Sarine. A l'endroit où le chemin d'Estavanens, après avoir tourné à droite, longe la prairie qui s'étend en plaine entre le hameau du Pont et le torrent, j'entendis un bruit semblable à celui des pas de plusieurs personnes courant dans les hautes herbes. Je regardai et vis, non sans étonnement, à travers les branches de la haie de coudriers qui bordait le chemin, quatre individus courir avec toute la vitesse dont ils paraissaient capables, dans une direction parallèle à celle du chemin que je suivais, et à quelques pas de moi seulement. Je remarquai que ces individus qui avaient ôté leurs habits, sans doute pour ne pas être gênés dans leur course, n'avaient pas le costume des campagnards, mais le costume plus léger de la classe moyenne des citoyens. Ne les voyant que de profil, je ne pus, dans leur course précipitée, en connaître aucun.

Quel pouvait être le but de ces individus? Dans ce lieu et à cette heure, à un coup de carabine d'un pont étroit et couvert, que je devais traverser, un guet-à-pens me paraissait l'explication la plus naturelle et la plus probable de cette apparition aussi singulière qu'imprévue. Je ne tardai pas à m'en convaincre. A l'extrémité de la prairie était une barrière, vis-à-vis de l'endroit où le chemin fait à droite un nouveau détour, puis traverse pour arriver au pont, une rampe très raide, couverte çà et là de buissons et de broussailles. En ralentissant un peu la marche, je pouvais, sans être remarqué, suivre des yeux les agiles coureurs. Il s'agissait de savoir si ceux-ci arrivés sur le pont s'y arrêteraient ou passeraient outre. Je continuai donc à marcher de manière à ne pas les perdre de vue.

Arrivés à la barrière, ils la franchirent lestement, suivirent, toujours à la course, le chemin du pont et entrèrent sur celui-ci qui se présente comme une longue et étroite galerie. J'entendis d'abord très distinctement résonner leurs pas sur les madriers qui en forment le plancher, puis je n'entendis plus rien. Je stationnai, une dizaine de minutes, à peu de distance pour voir s'ils sortaient du côté opposé. Ils s'étaient arrêtés et restaient immobiles. Aucun bruit ne parvenait jusqu'à moi, aucun d'eux n'apparaissait au-delà du pont.

Evidemment ces quatre individus, qui avaient si grande hâte d'arriver au pont avant moi., et qui, après y être arrivés, n'en sortaient pas, avaient à mon égard des intentions qui ne pouvaient être bienveillantes. La prudence ne me conseillait pas d'affronter seul l'embuscade, Je devais dès lors me faire accompagner par quelques habitants du hameau voisin pour traverser le pont, ou retourner sur mes pas et faire un détour de deux fortes lieues, en suivant la grand'route et passant la Sarine au pont de Grandvillard pour arriver à Estavanens, Je pris ce dernier parti qui me dispensait de troubler le sommeil de braves gens et de les mettre en présence d'individus qui ne pouvaient être que mal intentionnés, capables plus tard d'exercer aussi une vengeance à leur égard. Je voulais d'ailleurs rentrer chez mes parents et ne pas les mettre dans l'inquiétude que mon absence leur aurait causée, J'échappai ainsi au danger et rendis vaine la course nocturne des quatre citadins.

Je ne pouvais plus traverser la ville de Bulle sans être en butte à des menaces ou à recevoir des bordées d'injures. «A bas les ristous» était la vocifération la plus usitée. Les énergomènes qui la proféraient se gênaient si peu que ce cri était parfois poussé à mon oreille, au milieu de la ville de Bulle et d'une foule nombreuse. Les femmes même voulaient aussi me faire essayer quelques avanies, plus d'une fois, passant près d'une fontaine, où plusieurs se trouvaient réunies. j'entendis à mon adresse de méchantes plaisanteries et des insultes.

Dans ces circonstances, je n'allais à Bulle qu'en cas de nécessité et j'évitais autant que possible d'y passer: Mais c'était éviter Carybde pour tomber dam Scylla, Venant un jour de la Basse-Gruyère, par une chaude matinée de juillet, je voulus m'épargner l'ennui d'être menacé et injurié. Dans ce but, quittai la grand'route, à quelque distance de la ville, pour à travers les prés, récemment fauchés, reprendre la route près du village de La-Tour. Je cheminai depuis quelques minutes sur le gazon, quand je vis accourir un homme brandissant une faux comme s'il eut voulu m'abattre la tête ou me planter l'instrument dans le corps. Près de là, fauchaient deux ou trois individus qu'il avait quittés. Je crus devoir fuir. Gêné dans sa course par le port de son instrument, il ne tarda pas à remarquer qu'il ne m'atteindrait pas et retourna à son travail. Je crus reconnaître ces faucheurs, et en particulier celui qui me pour- suivait.

Les enfants suivaient l'exemple que leur donnaient les adultes et se permettaient aussi des menaces et des injures à mon égard. Revenant un dimanche de la Basse-Gruyère, je fus poursuivi entre Riaz et Bulle par une bande de gamins qui me lançaient des pierres et les insultes d'usage.

## **1852. L'état politique de la Basse-Gruyère**

La Basse-Gruyère était en partie gagnée au radicalisme. Dans les communes de la rive gauche de la Sarine, peu familles avaient le courage de professer ouvertement les principes conservateurs. Dans celles de la rive droite, les conservateurs étaient en majorité, sauf à Hauteville; mais, à part Botterens et Pont-la-Ville, les radicaux avaient un grand nombre de partisans. L'avenir, dans la Gruyère, se présentait encore sous un aspect bien sombre.

### **Novembre 1852. Mon stage chez le notaire Toffel**

Au commencement de novembre 1852, j'entrai en qualité de stagiaire chez M. le notaire Toffel à Bulle. M. Toffel, conservateur un peu timide, avait consenti à m'admettre dans son bureau, mais sans rétribution. Il me rendait néanmoins un important service, le stage dans un bureau de notaire étant exigé pour l'admission aux examens et l'obtention d'une patente de notaire. En me recevant comme clerc, M. Toffel, il n'est pas inopportun de le dire, s'exposait à se rendre suspect auprès des autorités et à nuire à sa clientèle, assez nombreuse dans le parti radical. Aussi lui dois-je, malgré la gratuité de mes services, un hommage de reconnaissance et d'estime que j'inscris ici.

Le séjour de Bulle était, comme on a pu le voir ci-dessus, pour moi peu attrayant. La ville, presque entièrement radicale, comptait parmi ses habitants un grand nombre d'individus connus dans la Gruyère par l'exagération de leurs opinions et les

actes de violence auxquels ils se livraient. Plusieurs se sont acquis une triste célébrité par leur audace et les faits répréhensibles la plupart non réprimés, qu'ils se permettaient à l'égard des conservateurs. Ces hommes redoutables inspiraient la terreur aux caractères faibles, malheureusement c'est le grand nombre l'indignation à tous les cœurs honnêtes. L'autorité avait besoin de leur appui; une partie des magistrats partageaient peut-être leurs sentiments; d'autres, sans approuver leurs excès, s'abstenaient de les désapprouver; un petit nombre seulement voulaient ou osaient réprimer les excès.

La situation politique du canton de Fribourg continuait à être extrêmement fâcheuse. L'assemblée de Posieux avait, il est vrai, donné lieu au décret du 16 juin 1852, abolissant le serment de fidélité à la constitution et aux lois organiques, précédemment exigé du citoyen pour l'exercice des droits politiques mais cette constitution et la plupart de ces lois existaient encore. Les conservateurs et même les citoyens qui, sans être conservateurs, ne professaient pas les doctrines radicales, étaient encore éloignés des affaires et exclus des emplois. Ils étaient de plus comme auparavant, exposés à toutes sortes de vexations, aux injures, aux menaces, aux mal traitements des fanatiques et des mauvais sujets qui, presque tous, se rangeaient sous l'étendard gouvernemental. Les conservateurs, les gens paisibles et honnêtes souffraient sans se plaindre et sans oser requérir la protection des autorités qui se montraient presque toujours partiales ou impuissantes.

Profondément affligé de voir mon pays en proie à une pareille tyrannie, j'éprouvais toujours plus le besoin de travailler à sa délivrance et de me mettre en état de lui être utile. Je brûlais du désir de lui rendre la liberté, et de lui procurer une administration équitable et paternelle.

### Jacques Remy

Quelques renseignements sur les hommes qui, à cette époque néfaste, remplissaient des fonctions publiques dans la Gruyère trouvent ici leur place.

*Jacques Remy*, de Charmey, élu très jeune député au grand conseil, fut, après avoir été plusieurs années vice-chancelier, le premier préfet. de l'important district. de la Gruyère. C'était un homme de talents, qui avait reçu une éducation soignée, et aurait pu rendre de grands services à son pays.. Dès le début de sa carrière politique, on le vit figurer au nombre des plus ardents champions du radicalisme. Il prit part à l'insurrection du 6 janvier 1847, et fut, dans la période de 1847 à 1856, l'un des hommes les plus influents de son parti.

Emporté par la vivacité de son caractère, il fut promoteur ou partisan de toutes les mesures extrêmes. Comme préfet de la Gruyère, il était antipathique à ceux de ses administrés qui ne professaient pas ses opinions. En 1852, il résigna ses fonctions de préfet pour se vouer au commerce. Il mourut à un âge peu avancé, peu de temps après la chute du parti auquel il avait consacré ses talents et sa vie.

### Joson Fröhlicher

Jacques Remy eut pour successeur, à la préfecture de la Gruyère, *Joson Fröhlicher*, fils de l'avocat de ce nom. Celui-ci était mort pendant sa détention comme compromis dans l'insurrection du 6 janvier 1847. D'un tempérament bouillant, les circonstances de la mort de son père avaient encore contribué à surexciter le jeune Fröhlicher, et à augmenter chez lui l'ardeur des passions politiques. Revenu de l'université avec le titre de docteur, parlant avec une certaine facilité, il avait de sa valeur personnelle une opinion qui n'était pas au-dessous de la réalité.

Joson Fröhlicher n'était pas d'une nature insensible; mais il eut le malheur d'être investi de fonctions publiques importantes à une époque où les passions politiques étaient à leur apogée et sous l'influence de circonstances particulières. Comme préfet, son administration fut à peu près ce qu'avait été celle de son prédécesseur. Il ne tarda pas à se dégoûter de ses fonctions; il quitta la Gruyère, laissant ses administrés aussi dégoûtés de sa personne qu'il l'avait été de ses fonctions.

Fröhlicher exerça ensuite l'avocatie à Fribourg, sa ville natale, sans toutefois réussir à se faire une clientèle convenable. Nommé procureur-général sous le régime conservateur de 1856, il mourut encore investi de ces fonctions le 10 décembre 1878.

### Lucien Geinoz

Le parti radical, qui, d'abord, comptait dans la Gruyère un assez grand nombre de partisans, s'apercevait que ce nombre diminuait. Pour le maintenir, il remplaça Joson Fröhlicher: comme préfet de la Gruyère, par un homme doué de talents naturels d'une grande habileté, *Lucien Geinoz*, de Neirivue. Celui-ci quoique imbu de principes d'un radicalisme avancé, garda certains ménagements à l'égard des conservateurs,. et, dans les affaires étrangères à la politique, remplit ses fonctions sans que ses administrés eussent beaucoup à se plaindre de lui.

Il occupait encore le poste de préfet de la Gruyère aux élections générales de 1856 et refusa la candidature que lui offrait alors les conservateurs; mais prit néanmoins certaines mesures dans le but d'assurer la liberté et la sécurité des élections.

Les membres du tribunal de la Gruyère, ceux des justice de paix et les fonctionnaires subalternes étaient, à bien peu d'exceptions près, de dociles agents du pouvoir. Je mentionne parmi ces rares exceptions, et peut-être n'y en a-t-il pas d'autres dans la Gruyère, le président du tribunal, M. Pierre Fracbeboud de Lessoc, homme d'un caractère assez indépendant et généralement estimé; et M. le juge de paix Simon Thorin, de Vill sous-Mont, ancien préfet de Gruyère. Ces deux hommes avaient l'un et l'autre le sentiment du juste; mais la tâche du second se trouvait sensiblement facilitée par la circonstance que la majeure partie de ses administrés étaient conservateurs et paisibles.

## La garde civique

Tous les fonctionnaires et les employés de l'Etat, valides et âgés de moins de 50 ans, devaient faire partie d'un corps appelé « garde civique ». Ce corps comptait en outre les radicaux les plus ardents, et maints mauvais sujets.

La garde civique portait l'uniforme, recevait quelque instruction militaire, et, en cas de service, la solde et la ration du soldat. Elle avait aussi de temps à autre des inspections. Les jours où elle était sous les armes étaient des jours d'orgies, de vacarme et de terreur. Malheur au conservateur, qui en ces jours, se hasardait sur les grand'routes. Les menaces et les injures retentissaient à ses oreilles comme une grêle serrée sur un toit de bardeaux un jour d'orage, Heureux encore si des coups de poing ou de crosse de fusil n'accompagnaient pas les vociférations prononcées à son adresse. J'ai plusieurs fois entendu ces clameurs, qui troublaient le calme de nos vallées.

Quoique l'attitude de la majeure partie de la population fut courageuse et noble, on a vu néanmoins, dans cette triste période, plus d'une défaillance et bien des faiblesses. A Estavanens même, mon lieu natal, un mien cousin, issu de germain, se fit enrôler dans la garde civique pour obtenir le poste d'inspecteur du bétail. Il avait, dans cet emploi lucratif, remplacé un conservateur inébranlable. La conduite du nouvel inspecteur se justifiait d'autant moins qu'il n'est pas probable que d'autres citoyens d'Estavanens eussent accepté cet emploi à la condition de se faire garde civique, Leur refus aurait obligé l'autorité à céder, car aucun étranger à la localité ne pouvait s'y établir dans le seul but de remplir les modestes fonctions d'inspecteur de bétail. Le même employé est devenu depuis zélé partisan du régime dit libertard.

Les opinions radicales ne comptaient d'ailleurs guère de partisans à Estavanens. Deux individus seulement pouvaient être envisagés comme n'y étant pas opposés, l'un à raison surtout de ses relations avec des radicaux très avancés; l'autre à raison de l'habitude qu'il avait de fréquenter les cabarets dans d'autres localités, et les mauvaises compagnies qu'on rencontre souvent dans les établissements publics. .

A. Bulle, je sortais peu, voulant, autant que possible, éviter les injures et les coups. Je couchais dans une petite chambre attenante au bureau de M. Toffel et y prenais mes modestes repas, qui, comme pendant une partie de mon séjour à Munich, consistaient en un morceau de pain et de l'eau à discrétion. J'avais dû reprendre ce régime pour venir en aide à ceux des imposés de 1848 que j'avais pu compromettre. J'avais cependant à Bulle quelques adoucissements que je ne pouvais me procurer à Munich. Chaque samedi j'allais coucher à Estavanens, chez mes parents, et passais avec eux la journée du dimanche; le dimanche soir, je revenais à Bulle.

## Un nouveau guet-à-pens

Un dimanche, c'était à la fin de mars, ou au commencement d'avril 1853, je couchai à Estavanens, et ne revins à Bulle que le lundi matin. Je dus à cette circonstance d'échapper à un nouveau guet-à-pens. A mon retour à Bulle, j'appris qu'un homme fort et robuste, radical dangereux, supposant que je reviendrais le dimanche soir, comme à l'ordinaire, m'avait attendu jusqu'à dix heures près de la scierie, dite du Cloalet, située au bord la route, entre La Tour-de-Trême et Epagny. De gros tas planches lui permettaient de se cacher et de m'assaillir sans que j'eusse le temps de prendre la fuite. Encore une fois, la Providence avait veillé sur moi et m'avait protégé.

## L'imposition de 1848

Outre mon travail de copiste au bureau de M. le notaire Toffel, je faisais les fonctions de secrétaire-caissier de la commission des imposés de 1848, fonctions que j'avais acceptées après mon retour d'Allemagne. Des poursuites étaient alors dirigées contre quelques imposés, pris parmi les plus solvables, pour le montant intégral de l'imposition, s'élevant à 143,730 fr. 70 cent. Déjà des frais assez considérables avaient été faits, et il était évident que la continuation d'une opposition ne pouvait avoir d'autre résultat que celui d'ajouter des frais de procès aux frais de poursuites. Il fallait se résigner à payer ou laisser exproprier les imposés, poursuivis en vertu de la solidarité, statuée dans les décrets du gouvernement. La nécessité de sortir d'une pare situation fut sentie. Les imposés nommèrent le 2 novembre une commission de quinze membres avec des pleins pouvoirs.

Cette commission en choisit elle-même une de cinq membres chargée d'acquitter la somme réclamée par l'Etat, ainsi que prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter à chaque contribuable le paiement de sa cote. Les pouvoirs nécessaires furent en même temps donnés à cette commission pour contracter un emprunt et procéder à la répartition, ainsi qu'à la liquidation de la dette contractée. Mon patron, M. le notaire Toffel, nous rendit à cette occasion d'excellents services, en stipulant gratuitement bon nombre de procurations données à la commission.

L'imposition fut acquittée au moyen d'un emprunt de 130 mille francs, conclu auprès de la maison de banque Passavant et Cie à Bâle, remboursable en neuf annuités, une de 10,000 et huit de 15,000 francs. Les conditions de cet emprunt stipulaient un intérêt annuel de 4 %. 1 % de provision sur le capital,  $\frac{1}{4}$  % sur les annuités et  $\frac{1}{2}$  % sur les intérêts. MM. Passavant témoignèrent une grande confiance aux emprunteurs et firent constamment preuve de la plus parfaite loyauté.

Ensuite de la déduction de quelques cotes déjà acquittées, et de quelques autres consenties par la direction des finances, au nom de l'Etat, la commission versa, entre les mains du receveur d'Etat du district de la Sarine, M. Cantin, la somme de 129,398 francs 54 centimes, soit 118,297 francs 10 cent. à titre d'emprunt forcé, remboursable par l'Etat en dix annuités, à commencer au 26 janvier 1867; et 11,101 fr. 44 cent. à titre de frais d'enquête et de geôle. Le directeur des finances, M. Léon Pittet, se montra équitable dans le règlement de compte qui intervint, et dérogea en plusieurs points à la rigueur des décrets. C'est ainsi que les cotes figurant sous des noms inconnus, sous les noms d'individus morts antérieurement, ou qui n'avaient pas pris part au mouvement insurrectionnel d'octobre nous furent, du moins en partie, déduites.

La liquidation de cette imposition exigea, dans le principe surtout, un travail considérable, à raison du nombre des imposés qui, à teneur de l'état de répartition des 12 et 13 décembre 1850, et de l'arrêté du conseil d'Etat du 14 janvier 1851; était de 583 individus, dispersés dans un grand nombre de communes de différents districts. Le travail se trouvait encore augmenté par la distinction établie entre l'imposition, à titre d'emprunt forcé, remboursable, et celle désignée sous le titre de frais d'enquêtes, non remboursable, et de plus compliquée par la répartition résultant de la solidarité. Celle-ci augmenta notablement aussi les charges des imposés solvables, qui durent acquitter les cotes de plus de 80 insolubles.

Bien souvent, après une journée consacrée au travail manuel, ou à un travail de bureau assidu, j'ai dû veiller une partie de la nuit pour la tenue de la comptabilité et la correspondance. Maintes fois aussi, j'ai fait des courses pour les séances de la commission, et les soins à donner aux affaires des imposés. J'ai néanmoins rempli gratuitement mes pénibles fonctions, et les ai continuées jusqu'en 1856, sans autre rémunération que la reconnaissance d'une partie de mes co-imposés. Je dois dire, à l'honneur de ceux-ci, que la plupart s'acquittaient avec résignation et sans murmures de contributions, parfois bien au dessus de leurs ressources. C'est ainsi qu'un nommé Jean-Pierre Buchs, de Bellegarde, sans fortune et chargé d'une nombreuse famille d'enfants en bas âge, a payé, plusieurs années de suite, une contribution s'élevant à une centaine de francs. Ce brave homme parvenait, par un travail opiniâtre, aussi pénible que préjudiciable à sa santé, à gagner l'argent nécessaire à l'acquittement de sa contribution. En 1856, il ne put toutefois payer qu'un à-compte de 60 francs; en 1857, il se trouva dans l'impossibilité de payer. Le malheureux avait épuisé ses forces, et ruiné, sa santé en se livrant aux travaux les plus rudes, seul moyen de gagner un salaire suffisant à l'acquittement de ses charges. Des fatigues excessives comme bûcheron, et surtout le flottage des bois, qui exige un travail prolongé dans les eaux froides des torrents. Lui avaient causé un rhumatisme, dont il ne; se sera probablement jamais guéri.

L'autorité soupçonneuse, comme le sont tous les pouvoirs tyranniques, exerçait une surveillance minutieuse sur tous les citoyens connus comme adversaires du gouvernement et du radicalisme. Une réunion de conservateurs, une course de ceux-ci provoquait l'attention des fonctionnaires et des partisans du pouvoir. Un jour que les membres de la commission des imposés étaient réunis au Cheval-Blanc, à Bulle, pour s'occuper des affaires de ceux-ci, un gendarme se présenta soudain et nous intima l'ordre de nous rendre à la préfecture. Nous obéîmes à l'injonction qui nous était faite, la plupart sans mot dire. M. Polycarpe Dupasquier, des Ecasseys, ancien préfet, déjà avancé en âge, qui avait donné de nombreuses preuves de modération, ne put toutefois, pendant le trajet du café à la préfecture, s'empêcher de manifester son indignation, disant, et répétant à haute voix, à l'adresse des radicaux: « Tas de canailles, tas de gueux. » Le gendarme qui nous suivait, et un assez grand nombre d'individus qui stationnaient aux abords du château, c'était un dimanche, étonnés peut-être de ces paroles audacieuses, et de la mesure prise à l'égard de gens inoffensifs, laissèrent M. Dupasquier continuer ses exclamations. Le préfet, M. Fröhlicher, qui faisait preuve de zèle, nous interrogea sur le motif de notre réunion, et comme celle-ci n'avait d'autre but que l'exécution d'un décret gouvernemental, il se hâta de nous congédier sans exiger de longues explications.

Les fonctions officieuses de caissier des imposés de 1848 n'étant guère compatibles avec ma position d'écrivain au bureau l'avocat Wuilleret, à Fribourg, où j'étais depuis le 1er janvier 1856, je demandai d'en être déchargé, après l'approbation des comptes pour l'exercice de 1855-56. La commission m'accorda naturellement la démission que je sollicitais, et me remplaça par M. François-Xavier Menoud, alors notaire à Bulle, auquel un modeste traitement fut alloué. Je continuai l'office de secrétaire.

Mes fonctions de secrétaire-caissier avaient commencé en 1852. L'une des premières opérations avait été la perception d'un montant de 2 % sur le chiffre de chaque cote pour couvrir les frais d'emprunt. La perception des sommes nécessaires à l'amortissement de la dette contractée s'effectua les années suivantes : 1853, 1854, 1855 et 1856. Au 31 janvier de cette dernière année, la dette était réduite à 75,000 francs, dont le remboursement devait se faire en cinq annuités de 15,000 francs, la dernière à l'échéance du 31 janvier 1861.

Dans le but de mettre un terme à de lourdes et odieuses contributions, la dette étant réduite, au 31 janvier 1857, à 60 mille francs, les imposés, ensuite du changement de régime intervenu, adressèrent, en juin suivant, une pétition au grand conseil demandant que l'Etat se chargeât de l'acquittement du solde de leur emprunt. Pour ne point causer de sacrifices au pays, ils proposaient que le paiement de ce solde se fit en déduction de la créance de 118.,297 fr. 10 cent. qu'ils avaient contre l'Etat ensuite de l'emprunt forcé, versé en janvier 1852.

Pour faire apprécier les circonstances, il importe de reproduire le texte de cette pétition, que je rédigeai, en utilisant les conseils de M. Ignace Genoud, membre de la commission. Voici ce texte :

### **Juin 1857. Pétition des imposés de 1848 au grand conseil**

« Au grand conseil du canton de Fribourg.

« Monsieur le président,  
« Messieurs les députés,

« Les actes de justice qui ont inauguré votre avènement au pouvoir attestent votre volonté de poursuivre l'œuvre commencée de la réparation. Dans cette attente, les imposés d'octobre 1848 prennent la liberté de solliciter un adoucissement aux décrets qui les écrasent depuis huit ans. Ils n'entreprendront pas de signaler tous les actes du gouvernement du 15 novembre 1847 qui ont provoqué le mouvement des 23 et 24 octobre 1848, l'énumération en serait trop longue. Ces actes vous sont d'ailleurs connus aussi bien qu'aux soussignés; ils se borneront donc à rappeler qu'à la suite du décret du 23 septembre, interdisant à tout citoyen qui n'avait pas juré fidélité à la constitution l'exercice du droit le plus sacré qui existe dans une démocratie, celui de voter, dans: les assemblées électorales; à la suite des mesures arbitraires que le gouvernement continuait à prendre à l'égard du clergé, et en particulier de celles qu'il projetait à l'égard de notre vénérable évêque, les populations émues résolurent de renverser un pouvoir qui n'avait cessé de signaler son administration par des actes de tyrannie et de vengeance. Un contre-ordre donné trop tard vint rendre vains les efforts de leur patriotisme, et plonger dans le malheur une partie notable du canton. Fribourg fut encore une fois envahi par les troupes fédérales, et de nombreuses arrestations furent opérées. Comme les enquêtes qui furent prises tendaient à établir que près des deux tiers du canton devaient prendre part à cette manifestation populaire, le gouvernement se décida, sous date du 23 décembre, à rendre un décret décoré du titre d'amnistie, dans lequel on remarque les passages suivants:

« Art. 1. Il est accordé une amnistie pleine et entière à tous les individus compromis par l'insurrection des 23 et 24 octobre 1848, et par la tentative d'insurrection des 21 février et 19 mars.

« Art. 3. Tous frais d'enquête et de détention sont à la charge. des prévenus et ils sont tenus solidairement à leur acquittement.

« Il sera pourvu au paiement des frais d'occupation au moyen d'un emprunt forcé remboursable sans intérêt, lequel sera levé sur les prévenus. Le mode de paiement, de liquidation et d'amortissement et l'époque du remboursement seront l'objet d'une loi spéciale.

« Le tribunal cantonal est chargé de la répartition des frais et de l'emprunt sur le préavis du juge instructeur et du ministère public. »

Ainsi fut produite l'espèce bâtarde des amnisties payantes; ainsi furent frappés d'une imposition commune, et enveloppés lacets d'une même solidarité, les citoyens compromis dans la manifestation des 23 et 24 octobre, et les auteurs des prétendues tentatives d'insurrection des 21 février et 19 mars, restées jusqu'ici inconnues. Cette loi resta suspendue sur la tête de toute une classe de citoyens depuis le 23 décembre 1848 jusqu'au 7 décembre 1849. A cette date un tableau de répartition vint fractionner, à titre de frais d'enquêtes, une somme de 12'212 fr. entre 603 individus, parmi lesquels 427 devaient en outre acquitter à l'Etat, à titre d'emprunt forcé, et dans des proportions plus ou moins fortes, une contribution de 130,593 fr. Les citoyens admis à l'amnistie ne furent naturellement pas empressés d'en accepter les bienfaits. Voulant les y contraindre, le pouvoir exécutif provoqua et obtint, le 31 mai 1850, un décret dont suit la teneur :